LE SITE DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER (TOURS, INDRE-ET-LOIRE)

Rapport 2007 Première partie : texte

Sous la direction d'Elisabeth Lorans



Volume 1

Université de Tours -CNRS CITERES, UMR 6173 Laboratoire Archéologie et Territoires Décembre 2007

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION: PRESENTATION DES TRAVAUX 2007 ET DU RAPPORT	3
1 ^{ere} partie: les travaux de terrain 2007 (vol.1 et 2)	
RESUME	5
LA ZONE 1	7
Le secteur 1	8
Le secteur 2	23
Bilan des deux secteurs	43
LES ZONES 3 ET 4 : DE L'HOTELLERIE A LA MAISON DU GRAND PRIEUR	44
La zone 3 : fouille et relevés dans le bâtiment en élévation	46
La zone 4 : fouille partielle de l'ancienne hôtellerie	48
LE MONASTERE ET LA LOIRE: DETECTION D'UN EVENTUEL PALEOCHENAL A TRA'	VERS
L'ENCLOS	72
Carottages géologiques	72
Prospection géophysique	73
TRAVAUX SUR L'ENCEINTE : BILAN PROVISOIRE	78
CONCLUSION: PROJETS POUR 2008	
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	82
2 ^{EME} PARTIE: BILAN DE L'ANALYSE ARCHITECTURALE DE L'HOTELLERIE (2005-2007 (VOL. 3)	')
ETAT 1: L'HOTELLERIE	3
ETAT 2: LA MAISON DU GRAND PRIEUR.	
ETAT 3: LA DEMOLITION PARTIELLE DU BATIMENT	
3 ^{EME} PARTIE: ETUDE DU MOBILIER DES FOUILLES ANCIENNES (VOL.3)	
ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE: BILAN PROVISOIRE (CH. THEUREAU)	26
Etude des restes textiles decouverts dans les sepultures : bilan provisoire $$	
(D. HENRI)	
LES ENDUITS DE MARMOUTIER: ESSAI DE CLASSEMENT ET ANAL	
VISUELLE (A. GORDINE)	55

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent d'abord à la Ville de Tours, qui a autorisé et largement financé cette troisième année de fouille, ainsi qu'à la Région Centre, qui contribue fortement au financement de cette recherche dans le cadre du programme ARCHEA (CRICA 2005-2007). Je remercie également pour son intérêt et son soutien financier le Ministère de la Culture et de la Communication (Service régional de l'Archéologie du Centre). Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à l'établissement scolaire de Marmoutier, qui contribue à la bonne marche de la campagne d'été.

INTRODUCTION: PRESENTATION DES TRAVAUX 2007 ET DU RAPPORT

Equipe permanente

Responsable du programme : Elisabeth Lorans, maître de conférences en archéologie médiévale à l'Université de Tours, UMR CITERES 6173, Laboratoire Archéologie et Territoires (LAT) ;

Encadrement des stagiaires sur le terrain et exploitation des données :

- zone 1 : Vincent Hirn (secteur 1) et Véronique Marthon (secteur 2), doctorants au LAT :
- zones 3 et 4 : Bastien Lefebvre et Emeline Marot, doctorants du LAT. L'analyse architecturale de la partie occidentale de l'ancienne hôtellerie (zone 3), dont une première synthèse est incluse dans ce rapport, a été effectuée par Bastien Lefebvre.

Concours

- Sophie Desrosiers (maître de conférences, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris) : encadrement de l'étude préliminaire des textiles découverts anciennement dans les sépultures ;
- Delphine Henri : étude préliminaire des textiles provenant des sépultures de Marmoutier (master 1 d'archéologie, Université de Tours) ;
 - Philippe Husi (ingénieur de recherche, LAT), étude de la céramique ;
 - James Motteau (chercheur associé au LAT) : inventaire du verre et du petit mobilier ;
- Christian Theureau (chercheur associé au LAT) : analyse des ossements humains (découvertes anciennes et récentes) ; inventaire des monnaies trouvées en 2007.

Equipe de fouille

La fouille, qui a duré six semaines du 18 juin au 31 juillet 2006, a réuni 29 stagiaires qui étaient tous des étudiants de l'université de Tours, inscrits en histoire ou histoire de l'art pour les deux premières années et principalement en archéologie à partir de la troisième année (L3 et master). Au total, ont été effectuées 517,5 journées/hommes (tab.1).

Nom	Prénom	Année d'étude	Dates du stage	participation aux journées du patrimoine	Expérience	Nombre de jours		
BLANCHET	Angélique	L2 Histoire opt° Archéologie	2 au 27 juillet		oui	10		
BOUROCHER	Solveig	M2 Histoire des Arts	4 au 27 juillet		4 au 2/ millet om		oui	17
CARRE	Anaïs	L3 Archéologie	18 juin au 20 juillet		oui	19		
FONTEBILLA	Géraldine	L3 Archéologie	18 juin au 6 juillet		oui	13		
HENRI	Delphine	M1 Archéologie	20 juin au 27 juillet		oui	27		
HERBERTS	Ana-Lucia	doctorat	2 au 13 juillet		oui	10		
LAROCHE	Amélie	L1 Histoire	18 juin au 13 juillet	18 juin au 13 juillet oui		20		
MORISSET	Elodie	L1 Histoire de l'art	18 juin au 13 juillet			13,5		
MORLEGHEM	Daniel	L2 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 27 juillet	18 juin au 27 juillet		29,5		
NOEL	Aurore	L2 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 27 juillet		oui	29,5		
NUVIALA	Pauline	L3 Archéologie	18 juin au 6 juillet		oui	14,5		

Nom	Prénom	Année d'étude	Dates du stage	participation aux journées du patrimoine	Expérience	Nombre de jours
ORGEUR	Emilie	L3 Histoire de l'art	18 au 29 juin		non	10
PAILLET	Cindy	L1 Histoire de l'art	18 juin au 27 juillet		non	30
PERRIOT	Fanny	L2 Histoire de l'art	18 juin au 27 juillet		oui	29,5
PICHON	Fiona	L1 Histoire opt° Archéologie	2 au 27 juillet		non	19,5
POISSON	Sandie	L2 Histoire opt° Archéologie	9 au 27 juillet		oui	19,5
PRIEUR	Aude	L1 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 13 juillet	oui	non	20
QUENEAU	Charlotte	L1 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 13 juillet	oui	non	20
QUERU	Marie	M2 Archéologie	25 juin au 27 juillet	oui	oui	25
REIX	Morgane	L1 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 13 juillet	oui	oui	20
SCHNEL	Aurélie	L3 Histoire de l'art	18 au 29 juin		non	10
SCOUPPE	Alexandra	L1 Histoire opt° Archéologie	18 juin au 27 juillet	oui	non	29
SIMAR	Raphaël	L2 Histoire	25 juin au 27 juillet		oui	21
SIMON	Gaël	M2 Archéologie 2 au 27 juillet		oui	oui	19
TALLUAULT	Frédéric	L1 Histoire opt° Archéologie	28 juin au 27 juillet		oui	22
TALLUAULT	Olivier	L3 Archéologie	18 au 29 juin ou		oui	9,5
VANTOMME	Marion	M1 Archéologie	20 juin au 27 juillet		oui	11,5
TOTAL						518,5

Tableau 1 : Liste des fouilleurs en 2007 et nombre de jours de travail effectués

Financement

- La Ville de Tours, par subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention tripartite (Ville, CNRS et Université de Tours, chargée de la gestion des crédits) ;
 - ARCHEA, par subvention de fonctionnement;
- Le Ministère de la Culture et de la Communication, par subvention de fonctionnement ;
 - L'université de Tours : mise à disposition de personnel ;
- Le Laboratoire Archéologie et Territoires sur crédits d'Etat : mise à disposition d'équipement.

Compte tenu de l'importance des travaux consacrés à l'exploitation du mobilier des fouilles anciennes, ce rapport, contrairement aux deux précédents, présentera d'abord les résultats des travaux de terrain, soit les opérations 2007 (1^{ère} partie) et l'analyse architecturale quasi définitive de la partie occidentale de l'hôtellerie toujours en élévation (2^{ème} partie), et ensuite les études préliminaires consacrées aux sépultures, aux textiles et aux enduits (3^{ème} partie).

Un sommaire détaillé est inclus en tête de chaque partie, voire de chaque zone. La numérotation des figures a été faite par sous-partie à l'exception des zones de fouille, traitées de manière conjointe.

1^{ERE} PARTIE: LES TRAVAUX DE TERRAIN 2007

RESUME GENERAL

En 2007, le travail de terrain a pris diverses formes : fouilles, relevés, carottages géologiques, prospections géophysiques et suivi de travaux (fig. 1).

En zone 1, la fouille a porté sur les secteurs 1 et 2, les plus touchés par les fouilles anciennes qui ont laissé en place des superficies réduites à observer. Les principaux apports concernent d'une part l'analyse de la construction de la crypte romane, élément le plus ancien de cette église, et ses relations avec le chevet de l'édifice antérieur, partiellement conservé dans un premier temps, d'autre part, les traces laissées par l'utilisation de cette église édifiée aux abords de l'an mil (niveaux de sol et fosses diverses), enfin, le bâtiment 4, construction du haut Moyen Âge qui a connu de multiples états mais dont la fonction demeure indéterminée. Aucun élément ne permet d'y reconnaître un lieu de culte, le compartimentage de l'espace intérieur réalisé en cours d'utilisation suggérant plutôt un usage de type domestique. Peut-être doit-on y reconnaître un bâtiment communautaire de facture soignée, comme le montrent notamment les sols successifs de carreaux de terre cuite.

En zone 4, correspondant à une partie de l'ancienne hôtellerie détruite aux deux tiers au début du 19^e siècle, la fouille a été poursuivie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Après l'enlèvement mécanique des niveaux d'époque moderne partiellement fouillés en 2006, la fouille a révélé une succession importante de niveaux de remblais alternant avec des couches d'occupation et de nombreux creusements de taille généralement modeste, pour la plupart des trous de poteaux, dont la fonction précise demeure en général indéterminable. Des traces de cloisonnement ont été néanmoins mises en évidence dans la partie nord-est, prenant appui sur les murs gouttereaux et la base de l'une des deux colonnes centrales. La période d'installation de ces supports – dont les bases ne correspondent pas au fût préservé – et leur état au moment de leur mise en place sont encore à déterminer. L'analyse des murs gouttereaux conservés sur plus d'un mètre de hauteur a révélé de multiples reprises.

A l'extérieur, l'occupation est radicalement différente de part et d'autre du bâtiment. Au sud, l'occupation, toujours d'époque moderne, prend la forme d'une succession de couches de tuffeau, à la surface piétinée, percées d'innombrables trous de piquets auxquels il est difficile de donner une interprétation structurelle. Au nord, en revanche, a été découverte l'existence d'une aire d'inhumation, dont les quelques tombes observées sont alignées sur l'hôtellerie et peuvent être datées par la céramique qu'elles contenaient des 12-13^e siècles. On a sans doute affaire à un cimetière de laïcs établi à proximité de ce vaste bâtiment d'accueil, dont la construction, attribuée par les sources écrites aux années 1180, a créé une sorte d'avant-cour entre l'enceinte à l'ouest, l'église à l'est et le coteau au nord.

Dans la partie encore en élévation de l'hôtellerie (zone 3), la démolition d'adjonctions récentes a facilité l'analyse des maçonneries dont les relevés ont été poursuivis. Un sondage a été exécuté à l'étage, au-dessus des voûtes du passage qui occupe l'extrémité occidentale du bâtiment.

Un autre volet de l'enquête a été abordé, celui qui concerne les relations du monastère avec la Loire qui le longe au sud. Des sources textuelles modernes mentionnant la présence d'un cours d'eau traversant l'enclos, des carottages géologiques puis une prospection géophysique ont été exécutés dans la partie sud-est de l'ancienne emprise monastique, à

l'écart des constructions médiévales et modernes connues, afin de détecter la présence éventuelle d'un paléochenal. Les informations obtenues ont fourni des indices mais pas de preuve suffisante d'un tel tracé, de sorte que des carottages supplémentaires seront nécessaires.

Enfin, à l'occasion de travaux touchant le côté occidental et oriental de l'enceinte, des observations ont pu être faites sur le mur actuellement conservé et sur des états antérieurs.

LA ZONE 1

LE SECTEUR 1	8
1. BATIMENT 3: L'EGLISE DE LA FIN DU 10 ^E SIECLE	8
1.1. L'occupation intérieure : la construction de F.4 (séquence 20)	8
1.2. La construction	
2. Une phase d'inhumation (sequence 28)	
2.1. La sépulture S.50.	9
2.2. La sépulture S.51.	10
3. Batiment 4	
3.1. L'état 4	
3.2. L'état 3 : la reconstruction du bâtiment 4	15
3.3. L'état 2 : un état intermédiaire (?) encore mal connu.	20
3.4. L'état 1 : le bâtiment originel.	21
	22
LE SECTEUR 2	23
1 In Districtive 2 (Day on Day (1977)	22
1. LE BATIMENT 2 (EGLISE ROMANE)	
1.1. La construction de la crypte : les accès.	
1.2. Une deuxième campagne de construction.	
1.3. Proposition de restitution du déroulement du chantier de construction de l'romane.	
2. LE BATIMENT 3 (EGLISE DE LA FIN DU 10 ^E SIECLE)	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2.1. Le dernier niveau de sol (F.35 et F.37) (séquence 44)	
2.2. Une phase de travaux ? (F. 40, 44 et 45) (séquence 45)	
47, 48)	
2.4. Les niveaux de construction du bâtiment 3 et les fosses F.52 et F.53 (séquence 49)	
2.5. Le sous-secteur 4 : les niveaux de construction du bâtiment 3 (séquence 49)	
3. LE BATIMENT 4.	
3.1. Les niveaux de destruction du bâtiment 4 ? (séquence 50)	40 40
3.2. Premières observations sur le bâtiment 4	
5.2. I remieres ouservations sur le vamillent +	41
RII AN DEC DELLY SECTELIES	43

Comme en 2006, le travail a surtout porté sur les secteurs 1 et 2, ceux qui ont été le plus largement fouillés par Ch. Lelong et qui occupent une place centrale par rapport au plan de l'église gothique puisqu'ils correspondent pour l'essentiel à la croisée du transept (fig. 2). Les murs de chaînage de la dernière abbatiale ont profondément entamé les niveaux sous-jacents et rendent difficile la liaison entre les deux secteurs qui seront présentés séparément.

Par ailleurs, les jours de pluie, qui empêchaient la poursuite du travail en zone 4, non protégée, ont été mis à profit pour nettoyer les chapelles nord encombrées de nombreux éléments lapidaires qui restent à inventorier comme l'ensemble des fragments éparpillés sur le site.

Les relevés ont été complétés dans la crypte et les dessins pierre à pierre commencés dans les chapelles au nord, en partant de l'ouest. Dans la chapelle nord de l'église romane, considérée comme un second transept par Ch. Lelong, les peintures murales qui ornent l'abside ont été relevées à l'échelle 1, car leur intégrité était menacée par des écoulements d'eau venant de la gouttière, qui fut réparée par les services techniques de la Ville dans le courant de l'été.

LE SECTEUR 1

Dans le secteur 1, la campagne 2007 a permis de compléter les observations relatives à l'église la plus ancienne actuellement identifiée et de poursuivre la fouille des niveaux du haut Moyen Âge associés au bâtiment 4.

1. BATIMENT 3: L'EGLISE DE LA FIN DU 10^E SIECLE

La campagne 2007 a permis de préciser certaines séquences de la stratification présentée lors du précédent rapport.

1.1. L'occupation intérieure : la construction de F.4 (séquence 20) (Fig. 3)

Un examen détaillé de la coupe 64 (Fig. 3), section préservée depuis les opérations de Ch. Lelong mais relevée cette année seulement, a permis d'établir des équivalences et ainsi de préciser certains points évoqués dans le précédent rapport. La stratigraphie relative à la destruction (US 10269) et à l'occupation de l'église du 10^e siècle a pu être observée sur cette coupe. Le Fait F.4, enregistré durant la campagne de 2006, était composé d'un alignement de cinq pierres (UC 10107) posées sur le sol (US 10108), lequel s'était légèrement affaissé sous le poids de la maçonnerie (US négative 10133). D'après les observations faites sur la coupe 64, où l'on distingue un bloc de pierre (US 10416) posé sur un sol (US 10418) qui s'affaisse légèrement (US 10417), F.4 se prolongerait vers le sud et présenterait alors une longueur de 5,5 m au moins.

La fonction de la structure demeure difficile à déterminer. L'hypothèse de la barrière de chancel semble la plus probable même si l'on ne peut pas exclure la présence d'un emmarchement qui aurait mené à un *presbyterium* surélevé (Fig. 3).

1.2. La construction

1.2.1. Un nivellement de l'espace intérieur (séquence 24)

Des unités stratigraphiques mal comprises lors des fouilles de 2006 ont pu être interprétées cette année, notamment l'US 10197 observée dans la coupe 23. Elle correspond à une séquence de nivellement de l'espace intérieur délimité par les maçonneries du bâtiment 3. Cette US n'a pas été fouillée car elle est uniquement conservée en coupe mais il a été possible d'établir une équivalence avec l'US 10273, conservée sur 3,6 m de longueur pour 36 cm d'épaisseur (Fig. 3).

1.2.2. La construction de la pile nord-ouest de la croisée du transept, le fait F.34 et l'EA.21 (séquence 25)

La fondation de cette pile, seule phase de construction de ce bâtiment explorée dans son ensemble à l'occasion des fouilles récentes, est l'élément le plus ancien de cette église repéré en secteur 1 (M.82). La pile est observable en partie seulement car sa moitié orientale se trouve sous la coupe 23 et le mur de chaînage gothique M.43 (Fig. 3).

La tranchée de construction (F.34, US négative 10251) de la maçonnerie fut creusée à partir des derniers niveaux d'occupation du bâtiment 4 (US 10239) alors toujours visible dans cette partie du secteur (Fig. 3 : coupe 23). La fosse est creusée jusqu'à 1,2 m sous la couche de nivellement 10197. Le comblement de la fosse a été effectué en deux temps au rythme du montage de la maçonnerie. La première couche de comblement (US 10250) était une terre argileuse compacte comprenant une forte proportion de fragments de tuffeau et de terre cuite architecturale. L'US 10198 couvrait la fondation (UC 10276) dans sa partie haute et s'appuyait contre la pile elle-même (UC 10098). Cette couche était composée d'une terre argilo-limoneuse pulvérulente qui comprenait une quantité importante de petits blocs de tuffeau, de fragments de terre cuite architecturale et de *tegulae* d'environ 10 cm et de blocs de mortier.

Lors du creusement de la fosse, le pied du sarcophage S.51 a été arraché puis bouché par une *tegula* déjà cassée (US 10372) et par le mortier utilisé pour la construction de la pile (fig. 20). Ce mortier a recouvert les pieds du squelette alors déjà complètement décomposé. Cependant les ossements repoussés au pied de la cuve lors de la découverte ultérieure de S.51 (séquence 28) n'étant pas recouverts par ce mortier, cela indique que la perturbation de la sépulture est intervenue après la construction de la pile EA 21.

2. Une phase d'inhumation (sequence 28)

2.1. La sépulture S.50

L'exploration des niveaux relatifs au carrelage F.14 (*cf. infra*) a révélé le bord méridional de la fosse de S.50. La conjonction d'un effet de paroi, provoqué par le cercueil, et des limites de fouille de Ch. Lelong avait rendu la lecture des bords de la fosse difficile lors de la fouille initiale de cette sépulture en 2006.

Le comblement subsistant était composé d'une terre argilo-limoneuse compacte englobant un alignement de blocs de tuffeau de taille variable mais toujours supérieure à 10 cm de longueur et pouvant mesurer jusqu'à 30 cm (US 10311). Cet ensemble de pierres avait pour fonction de caler le cercueil de bois mis en évidence par l'analyse de la position des ossements (fig. 20).

2.2. La sépulture S.51

Après un relevé exhaustif, le sarcophage a été démonté, l'état de la cuve comme du couvercle ne permettant pas de le prélever intact. Tous les blocs ont néanmoins été conservés pour permettre des analyses pétrographiques ultérieures.

La cuve monolithe de forme trapézoïdale comportait des parois étroites qui n'excédaient pas 10 cm avec un fond épais de 15 à 20 cm. Il est possible que le couvercle rectangulaire à deux pans légèrement incliné provienne d'un autre sarcophage, car sa largeur de 50 cm équivalait à celle de la tête de la cuve mais dépassait de 20 cm celle du pied qui mesurait 30 cm (fig. 20).

Le reste du comblement de la fosse du sarcophage, laissé en place du côté nord, contre M.104, afin de préserver l'enduit du mur, a été fouillé au moment de la découverte de la tranchée de fondation de ce mur. L'US 10335, comblement de la sépulture S.51, était une terre très hétérogène argilo-limoneuse contenant de petits fragments de tuffeau et de terre cuite architecturale.

3. BATIMENT 4 (FIG. 15)

3.1. L'état 4

3.1.1. L'abandon et la destruction du dernier état du bâtiment 4 (séquence 30)

La séquence 30, observée dès l'année 2006 et antérieure à la phase d'inhumation, correspond à l'abandon et à la destruction de l'état 4 du bâtiment 4. L'US 10158 est un niveau de destruction composé d'une importante quantité de matériaux de construction : blocs de tuffeau, fragments de terre cuite architecturale, dont de la *tegula* et des blocs de mortier (fig. 20 : plan et coupe)

Ce niveau de destruction recouvrait l'arase de M.7 et devait s'étendre sur une large surface. Nous ne l'avons cependant observé que dans l'angle formé par les murs 7 et 104. Pierre-Marie Blanc ne fait aucune référence à ce niveau de destruction, mais il est très probable qu'il a été associé à la couche supérieure (US 10119) lors des fouilles anciennes. La description de la couche 1016-1021 indique qu'elle peut regrouper plusieurs strates qui n'ont pas été distinguées (cahier de fouilles n° 30, p. 93). On sait malgré tout que ce niveau de destruction ne recouvrait pas toutes les maçonneries puisque deux des sépultures connues dans ce secteur s'appuient contre deux des murs, suggérant qu'ils étaient encore visibles en surface : S.28 contre M.84 et S.51 contre M.104.

Le niveau de destruction est précédé par un niveau de mortier décomposé mélangé à de la terre sableuse. L'US 10175 marque l'abandon du bâtiment 4 alors que les maçonneries sont encore en élévation (fig. 20 : coupe 22). Ce niveau de mortier peut correspondre, d'après P.-M. Blanc, aux enduits des murs tombés au cours d'un abandon prolongé (cahier de fouilles n° 30, p. 70).

La datation de cette séquence reste très incertaine. Le peu de céramique trouvé dans ces niveaux appartient au haut Moyen Âge mais il faut recourir à la couche immédiatement postérieure (US 10119) pour trouver un *terminus ante quem*, correspondant à une fourchette comprise entre la fin du 8^e et la fin du 9^e siècle, pour la destruction définitive du bâtiment 4.

3.1.2. L'occupation intérieure : un sol mixte (F.14 et 38) associé à la réfection des enduits (séquence 32) (fig. 5)

— Le sol mixte de l'état 4

Les niveaux décrits ci-après ont été dégagés et partiellement fouillés par Ch. Lelong. La difficulté à les intégrer, comme toutes les couches tronquées, dans la stratification a été accentuée par leur affaissement prononcé vers le sud, peut-être dû à l'effondrement de la voûte de l'église romane suggéré par la présence de claveaux encore jointifs dans la coupe 23 (US 10038, fig. 3) ou alors à des creusements sous-jacents.

Le niveau d'occupation de l'état 4 combine un sol composé d'un lait de chaux posé sur du mortier de tuileau concassé (F.38) et un sol d'éléments en terre cuite (F.14), posé en second (fig. 5).

- Le sol F.38. Il s'agit d'un sol de mortier de tuileau concassé présentant une surface de circulation marquée par un lait de chaux conservé uniquement à la jonction avec le sol en terre cuite (US 10172). Le tuileau n'a pas été coulé sur place mais a été récupéré car il formait des petits blocs qui n'étaient pas liés les uns aux autres. Cette US 10176 trouve des équivalences dans l'angle des murs 7 et 104 (US 10246) et plus au sud, sur une très fine couche mal conservée (US 10288). Ces trois espaces présentent la même succession stratigraphique, le sol de tuileau étant précédé d'un radier de pierres d'un module inférieur à 15 cm (US 10229, 10289 et 10290) (fig. 5). Ch. Lelong rend compte également de la découverte d'un tel sol au sud, contre le mur 87 : « ... [le] sol de l'édicule M.5A consistait en un béton à tuilots nougatoïde calé sur un radier de moellons... » (LELONG 1981 : 2).

- Le sol F.14. La construction du sol F.14 a commencé par la pose d'un niveau composé d'un mortier de chaux blanc comprenant une très forte quantité de grains de sables fins (US 10239) (fig. 5), elle-même surmontée d'une couche de terre limoneuse comprenant très peu d'inclusions (US 10252) qui a servi de lit de pose et de liant. Au-dessus, a été observé un assemblage d'éléments hétérogènes (US 10172), comme le montrent leurs dimensions, pour la plupart incomplètes, ce qui rend impossible de distinguer systématiquement longueur et largeur (tab.2). Certains éléments furent posés déjà cassés, d'autres furent constitués par l'assemblage de deux fragments disposés de manière à reconstituer une forme rectangulaire ou carrée (carreaux 2, 8 et 13).

Elément	type	Etat archéologique	Dimension nord-sud*	Dimension est-ouest*	Epaisseur	Recoupement	Observations
1	carreau	incomplet	30	16	3	indéterminé	
2	carreau	complet	31	35	3 à 3,7	aucun	composé de deux éléments différents
3	carreau	complet	33	36	3,8	aucun	posé cassé
4	carreau	incomplet	28	23	3,6	S.50	posé cassé
5	carreau	incomplet	26	21	3	S.50 ; F.43	
6	?	incomplet	8	5	3,1	F.43	
7	carreau	incomplet	25	22	3,3	indéterminé	
8	?	incomplet	25	19	3,4	aucun	composé de deux éléments différents
9	carreau	incomplet	18	29	3,4	US 10258	
10	carreau	incomplet	24	25	?	US 10258	posé cassé
11	?	incomplet	23	19	3,3	US 10258	
12	carreau	incomplet	27	38	3,8	aucun	posé cassé
13	?	incomplet	28	6	3,4	F.43	composé de deux éléments différents

Elément	type	Etat archéologique	Dimension nord-sud*	Dimension est-ouest*	Epaisseur	Recoupement	Observations
14	?	incomplet	39	24	3,4 à 3,7	indéterminé	très fragmentaire
15	?	incomplet	18	17	3,5	aucun	très fragmentaire
16	tuile à poignée	complet	23	37	5	tranchée Lelong	mortier différent sur sa face inférieure
17	?	incomplet	20	6	?	aucun	fragment isolé
18	?	incomplet	12	15	?	US 10258	
19	?	incomplet	19	19	3,4	tranchée Lelong	posé cassé
20	carreau	complet	33	28	3,4	tranchée Lelong	posé cassé
21	?	incomplet	4	20	3,8	tranchée Lelong	

^{*}Les dimensions portées en caractère gras sont les mesures complètes observées sur le terrain.

Tableau 2: Description des carreaux composant le fait 14

Ce sol de terre cuite apparaît donc comme un assemblage d'éléments récupérés ça et là, probablement à proximité, et parfois détournés de leur fonction première, puisque une tuile à poignée a été réutilisée. Au moment de la fouille, il était conservé sur une surface inférieure à 3 m², seule sa limite nord étant assurée : 1,5 m au sud de M.104, le sol de tuileau F.38 s'interrompt laissant la place aux terres cuites, mais la jonction entre les deux sols n'a pu être observée que sur 50 cm de longueur.

- Disposition générale du sol mixte. Malgré le caractère tronqué de ces deux sols, il est assuré que F.14 occupait une place centrale dans l'espace délimité par les murs 7, 84 et 104 et était cerné par un sol de tuileau occupant une bande d'1 m à 1,5 m maximum contre les murs, ainsi que l'a également observé P.-M. Blanc (cahier de fouilles n° 30, p. 71) (fig. 5).
- Réfection et altération de F.14. Le sol de terre cuite a subi plusieurs consolidations au mortier de chaux blanc (US 10240), comprenant de fines inclusions, appliqué dans les fractures des carreaux. Il a été réparé sur une surface conservée d'un peu moins d'1 m². Cette réfection était constituée d'un mortier hétérogène fait de poches blanches et de poches rosées (US 10258) qui remontait sur les carreaux (US 10172).

— Les enduits du mur 104

La pose des sols et des enduits a dû être effectuée conjointement (fig. 5). Les deux faces de M.104 sont enduites avec un lait de chaux (UC 10345 et 10349) dans la partie supérieure de l'élévation conservée (UC 10136). Ce lait de chaux est posé sur un mortier comprenant un sable à grains noirs très fins. Par souci de conservation, cet enduit n'a pas été finement observé car nous redoutions de l'abîmer. Il le sera dans le cadre d'une étude globale des enduits et des peintures reconnus sur le site.

3.1.3. La construction du mur 104 et une nouvelle organisation de l'espace intérieur (séquence 33)

La pose du sol mixte a été précédée par une séquence de construction qui a vu l'adjonction du mur M. 104 et une occupation légère.

— La construction du mur M.104

La construction de ce mur intervient pendant une phase de remaniement importante du bâtiment 4. Son implantation rend obsolète un sol de carreaux de terre cuite (F.31, cf. infra) et

induit, outre la réorganisation intérieure du bâtiment - qui suggère une modification de la fonction de cet espace - la reconstruction d'un nouveau sol (F.14 et F.38, séquence 32).

La construction a été réalisée au fond d'une tranchée (F.46) profonde d'1,30 m et large de 20 cm à la base et de 60 cm au sommet (fig. 6). Cette tranchée de fondation, ultérieurement tronquée par l'implantation du sarcophage S.51, n'était conservée sur toute sa hauteur que sur une longueur de 80 cm.

Le mur est formé de deux unités construites principales : la fondation (UC 10348) et l'élévation (UC 10136) qui présente un enduit appliqué sur les deux faces du mur (UC 10345 et 10349) (fig. 6). Les techniques de construction pour la fondation et l'élévation sont les mêmes, la distinction entre les deux étant due à la présence d'un retrait de 6 cm. Le mur et sa fondation, conservés sur une hauteur d'1,76 m (UC 10348 : 1,2 m ; UC 10136 : 56 cm) pour une longueur de 2,9 m, ne sont pas liés au mur M.7 mais s'appuient simplement contre lui. Il est construit avec des moellons de tuffeau et quelques moellons de silex, probablement récupérés sur d'autres constructions car certains blocs dispersés présentent des traces de rubéfaction. Les matériaux du mur sont disposés en assises plus ou moins régulières d'environ 10 cm de hauteur, alors que les longueurs des moellons varient de 5 à 25 cm. Le mortier contient des grains de sable noir de différentes tailles pouvant aller jusqu'à 1 cm de diamètre associés à des inclusions de fragments de tuffeau. Le mortier a été déposé en lits réguliers mais les joints montants sont inexistants.

A la jonction des murs 7 et 104, on observe un grand bloc (UC 10063) taillé avec le plus grand soin, qui mesure 92 cm de long pour une largeur de 54 cm et une hauteur de 32 cm (fig. 6). Il présente un trou de louve et des trous de crampons sur sa face nord. Ses éléments comme ses dimensions et sa forme en font un bloc antique en remploi. Ce bloc repose sur toute sa surface sur une assise de réglage composée de deux lits de briques, l'ensemble étant joint au mortier (fig. 6). Le bloc est moins large d'une petite dizaine de centimètres que le mur 104 et est aligné sur son parement sud. Sa face orientale anciennement brisée est curviligne, une forme que les pierres de M.104 épousent avec soin. Ce bloc peut correspondre à la base d'un piédroit et suggère donc l'existence d'une porte dans le mur 7, au droit de la face nord de M.104, où la présence éventuelle d'un second piédroit ne peut être détectée en raison des constructions ultérieures.

La construction de M.104 a fait appel à un autre élément antique sous la forme d'une tubulure en terre cuite dont la longueur correspond à toute la largeur du mur et qui fut recouverte par l'enduit 10345.

Le comblement de la tranchée de fondation a été effectué en deux couches : la première (US 10331) était composée de terre argilo-limoneuse très friable et pulvérulente - avec des poches d'argile provenant des niveaux sous-jacents (US 10326, *cf. infra*) - comprenant une faible proportion de terre cuite architecturale et de blocs de mortier ; la seconde (US 10332), assimilée dans un premier temps à l'US 10315, n'a pas été décrite au moment de la fouille.

La construction de l'élévation du mur M.104 a engendré la formation d'une couche de mortier gris comprenant des inclusions de tuffeau et de gravier (US 10323), correspondant sans doute aux déchets de travail et qui a scellé le comblement de la tranchée de fondation (UC 10136) (fig. 6).

— *Un aménagement indéterminé (F.41)*

Le fait F.41, scellé par le radier du fait F.38 (US 10290), s'étend du nord au sud sur 1,8 m (fig. 7). Situé à 25 cm au sud de M.104 et à 37 cm à l'est de M.7, interrompu au sud par une tranchée d'exploration de Ch. Lelong, il se présente sous la forme d'une tranchée peu profonde, étroite et à fond plat recouvert par une couche de mortier blanc incluant des petits galets de 2 à 3 cm de diamètre (fig. 7 : coupe 22).

L'état des données ne permet pas d'apporter une interprétation satisfaisante à ce fait. Sa forme, sa profondeur, sa faible durée d'utilisation et sa place dans la stratigraphie indiquent un aménagement provisoire en relation avec la séquence de construction de M.104. Il pourrait s'agir de l'emplacement d'une sablière basse dont la fonction n'était pas structurellement déterminante pour l'équilibre architectural du bâtiment. On peut dès lors proposer l'implantation d'un aménagement intérieur parallèle au mur 7 et trop proche de lui pour permettre de circuler entre les deux, ce qui expliquerait la présence d'une surface de piétinement, sur la couche 10295, repérée seulement à l'est de F.41.

— *Un sol d'occupation en terre (F.48)*

La couche 10295 est composée d'une terre limono-sableuse contenant des inclusions de terre cuite architecturale (*tegulae* et tuile canal) et des poches de terre limoneuse très homogène provenant des niveaux sous-jacents (US 10326). La couche comprend une surface de piétinement recoupée par F.41 (fig. 7).

Ce niveau correspond à une surface d'occupation en terre précédant la construction des sols précédemment décrits. On ne retrouve nulle part ailleurs ce type de sol qui ne devait donc pas couvrir toute la surface intérieure du bâtiment. La céramique qu'il contient est datée des 6^e-7^e siècles. Premier sol d'occupation postérieur à la construction de M.104, il fournit un *terminus ante quem* à l'érection du mur.

3.1.4. Synthèse de l'état 4

Aucune séquence d'abandon entre les deux derniers états du bâtiment n'est attestée. Il s'agissait, avec la construction du mur M.104, de restructurer la disposition intérieure d'un espace dont l'étendue totale et la fonction nous échappent encore. La présence d'un enduit sur chaque face de M.104 comme l'identification d'un sol de tuileau (US 10228) et de son radier (US 10229), équivalents au fait F.38, dans la coupe 16 résultant des fouilles anciennes, suggèrent le maintien d'une occupation intérieure de part et d'autre de la nouvelle maçonnerie. En revanche, l'environnement extérieur de cette construction demeure inconnu ; il reste à savoir si les petites buttes témoins laissées par Ch. Lelong sur la face externe de M.7 permettront de combler, au moins partiellement, cette interrogation.

La construction de M.104 a été l'occasion d'établir un nouveau sol dont on a pu observer la complexité de la mise en oeuvre sur une surface d'au moins 8,6 m sur 4,3 m soit environ 37 m², de part et d'autre du mur. Cette surface est très sous-estimée compte tenu de la méconnaissance de l'extension du bâtiment vers l'est. Pour autant, par le biais d'équivalences de couches avec le secteur 2, un sol de tuileau (US 10406) peut être associé à cet état. A titre d'hypothèse, si l'on fait de M.15 la limite nord durable du bâtiment (*cf. infra*, séquence 51), on peut supposer une extension maximale qui porterait la dimension nord-sud à environ 12,6 m alors qu'une extension maximale vers l'est, dans le secteur 2 juste à l'ouest de la crypte romane, porterait la longueur du bâtiment à environ 15 m, soit une surface supposée avoisinant 190 m² (fig. 15). Cette hypothèse reste très incertaine, l'extension orientale s'appuyant sur l'observation en coupe d'une couche qui sera fouillée lors de la prochaine campagne.

Cette réorganisation importante peut être considérée comme un changement fonctionnel de l'espace intérieur fouillé et peut-être même du bâtiment tout entier mais les fonctions de ce bâtiment durant cet état restent indéterminées et son attribution chronologique demeure large. Le comblement de la tranchée de fondation du mur M.104 contient de la céramique des 6^e-7^e siècles, de même que la couche d'occupation 10295 qui suit sa construction. La séquence 33 précédant l'implantation du sol mixte (séquence 32) a livré six tessons de céramique des 7^e-8^e

siècles et un fragment de vaisselle en verre daté des 5^e-8^e/9^e siècles. Enfin, la séquence de destruction de l'état 4 n'est pas datable mais la couche suivante (US 10119) est attribuable au 9^e siècle. Au total, c'est donc une fourchette de quatre siècles, comprise entre le 6^e et le 9^e siècle, qui peut être avancée à titre provisoire.

Il semble que ce soit cet état du bâtiment que Ch. Lelong propose d'attribuer au 9^e siècle, période où le monastère fut pris en charge d'abord par Renaud (en 843) puis par son frère Vivien, mentionné comme abbé avant le 1^{er} janvier 846 : « C'est peut-être à ce moment qu'il faut placer la reprise générale des maçonneries retrouvées en fouille et qui sont liées à des bétons de sol de gros tuilots, ainsi que de trop rares épaves de décor sculpté : fragment de chapiteau orné de palmettes, pilastre de chancel sculpté de pampres, brique estampée. » (LELONG 1989 : 25). Bien qu'il ne le dise pas de manière explicite, Ch. Lelong suggère par cette énumération de découvertes que le bâtiment partiellement mis au jour ait été un lieu de culte, ce que rien ne prouve. En outre, son raisonnement s'appuie sur l'hypothèse préalable d'une période de reconstruction peu avant le milieu du 9^e siècle, que suggérerait le récit de la translation de saint Gorgon : son corps fut rapporté de Rome en 846 par l'abbé Renaud et peu après fut érigée en son honneur une chapelle à proximité mais à l'extérieur de l'enceinte, permettant ainsi aux laïcs, hommes et femmes, de venir y prier (LELONG 1989 : 25 et note 81, p. 151-152 ; ZADORA-RIO 2000 : 203 et note 21).

De la même manière, Ch. Lelong, tout en soulignant la pauvreté des témoignages textuels concernant les invasions normandes dans la vallée de la Loire, s'appuie sur ces documents pour évoquer la destruction du monastère par les normands en 853 : « ... il est acquis que l'abbaye de Marmoutier fut détruite le 8 novembre 853, les bâtiments incendiés et cent vingt-six religieux massacrés. » (Lelong 1989 : 26 et note 89, p. 151). On ne saurait suivre à la lettre des assertions transmises par des chroniques rédigées plusieurs siècles après les faits relatés ¹ ; toutefois, les troubles apportés à la vie monastique par les raids scandinaves sont bien attestés et les pérégrinations de la communauté martinienne, avec le corps de leur saint, bien connues (GASNAULT 1961), pérégrinations auxquelles les moines de Marmoutier ont pu participer (LELONG 1989 : 26). Comme le rappelle aussi Ch. Lelong, « en 871 le pape Hadrien II cite Marmoutier parmi les monastères que les évêques devaient prendre sous leur autorité pour y rétablir l'observance, restituer les biens et reconstruire les bâtiments ruinés » (*Ibid.* et note 91, p. 152).

Bref, si les années 840 puis la fin du 9^e siècle ont pu représenter des périodes de restauration monastique, avant et après les incursions scandinaves, établir une corrélation entre les travaux observés et des événements spécifiques demeure impossible. C'est à l'échelle de toute l'évolution du bâtiment 4 qu'il faudra raisonner sur le plan chronologique quand les états les plus anciens seront mieux connus.

3.2. L'état 3 : la reconstruction du bâtiment 4

3.2.1. Une grande structure indéterminée (F.47; séquence 34)

La dernière séquence de l'état 3 correspond à l'implantation d'une structure à travers le sol de carreaux de terre cuite F.31. La fosse F.47 est un grand creusement de 2,44 m de long sur au moins 1 m de large - elle est recoupée au sud par la tranchée creusée le long de M.84 par Ch. Lelong - pour une profondeur de 50 cm.

La dernière strate déposée à l'intérieur (US 10171) pourrait faire partie de la séquence suivante, puisque les mêmes matériaux ont été utilisés pour niveler tout l'espace intérieur du

^{1.} Une confrontation plus précise entre données textuelles et données archéologiques sera faite dans le rapport triennal de 2008.

bâtiment avant la construction du sol mixte (F.14 et F.38). Néanmoins cette couche a été associée à la séquence 34 car les relations stratigraphiques avec la fondation de M.104 (F.46) et les faits F.41 et F.48 n'ont pas été conservées : bien que l'US 10171 recouvre une partie importante de l'espace intérieur (fig. 8), elle est apparue complètement déconnectée de son environnement par divers creusements postérieurs (tranchée de Ch. Lelong au sud, S.50, S.51 et F.34).

10171 est une terre argileuse très compacte comprenant beaucoup d'inclusions de pierres de tuffeau, de fragments de terre cuite architecturale et de blocs de mortier. L'US 10334 était composée d'une terre argilo-limoneuse homogène comprenant une très grande quantité de pierres de tuffeau, des blocs de silex de couleur violette d'un module pouvant atteindre 15 cm et de nombreuses pierres de petite dimension (fig. 8). Ces pierres avaient la particularité d'être associées à des fragments de toute taille de terre cuite architecturale disposés à la base des pierres pour servir de calage (fig. 8). La première couche, l'US 10336, était concentrée à l'ouest sur une forte épaisseur mais s'étirait sur son pourtour nord. Il s'agissait de fragments de mortier de tuileau de petite taille et très friables (fig. 8).

Il ne nous est pas possible, compte tenu de la méconnaissance des fonctions et du contexte d'utilisation du bâtiment 4, de fournir une quelconque hypothèse pour ce fait. P.-M. Blanc fait référence en 1980, au cours de la fouille de la sépulture S.28, à une fosse creusée dans le sol de carreaux sans proposer d'interprétation (cahier de fouilles n° 30, p. 79). Nous pouvons seulement suggérer une piste de réflexion : le fait F.47 semble être le vestige d'une structure en élévation qui occupait une position excentrée, probablement appuyée contre le mur sud M.84 et qui fut ajoutée en cours d'utilisation du bâtiment, après la mise en place du sol de carreau de terre cuite F.31.

3.2.2. L'occupation intérieure (séquence 35)

— Les niveaux de préparation du sol F.31

Les carreaux de terre cuite reposaient sur une épaisse couche de limon fin (US 10326, 10327, 10330) ne contenant pas d'inclusions et posé frais afin de servir de lit de pose et de liant (fig. 9). Cette couche reposait elle-même sur une très fine couche de limon contenant des gravillons d'1 mm incrustés dans la terre (US 10358, 10360). Associés à ces deux couches, des fragments de carreaux de terre cuite reposaient à plat, regroupés en deux ensembles de six pièces provenant de plusieurs carreaux différents (fig. 9). Il semble que ce mélange de limon et de terre cuite corresponde à un niveau de réglage du sol. La séquence de construction se poursuit vers le bas par une couche argileuse (US 10359, 10361) ne comprenant aucune inclusion et englobant un radier de pierres de tuffeau d'un module variant de 4 à 15 cm (US 10365, 10371), posées très serrées, associées à des fragments de terre cuite architecturale posés à plat et à des blocs de silex (fig. 9).

— Le sol de terre cuite F.31

Ce sol s'étendait sur toute la zone de fouille en trois parties (US. 10238, 10325 et 10329) mais son extension au nord de M.104 et à l'est du secteur 1 n'est pas connue. Les relations entre le sol et les murs du bâtiment ont complètement disparu, perturbées par le mur de chaînage gothique M. 43 et les tranchées profondes de Ch. Lelong. Aucune référence n'est faite à ce sol dans les rapports ou les cahiers de fouilles de P.-M. Blanc.

Il présente un assemblage plus homogène que le sol F.14 (US 10172; *cf. supra*, séquence 32) (fig. 9, fig. 10 : coupe 63). Les côtés ont des dimensions comprises entre 25 et 35 cm alors que, proportionnellement, les épaisseurs, souvent irrégulières pour un même élément, présentent plus de variations (tab.3), y compris au sein d'une même

catégorie d'objets puisque l'épaisseur des tuiles à poignée bien identifiées varie de 2 cm (n° 17) à 5 cm (n° 5).

Bien que certains éléments aient été posés déjà cassés, il semble que les matériaux utilisés pour ce carrelage aient fait l'objet d'une sélection afin d'obtenir une construction relativement régulière et soignée.

Elément	Type	Etat archéologique	Dimension nord-sud*	Dimension est-ouest*	Epaisseur	Recoupement	Observations
1	?	incomplet	25	18	1,6 à 2,7	S.51, F.46	
2	?	incomplet	17	37	3,6	S.50, F.41	
3	?	incomplet	9	18	2,7	S.50	mortier sur la face inférieure
4	carreau	incomplet	30	28	3	F.41	
5	tuile à poignée	incomplet	30	25	5	CP.15	posée cassée, face inférieure brûlée
6	tuile à poignée	incomplet	25	23	3,4 à 4	F.43	mortier sur la face supérieure
7	tuile à poignée	incomplet	14	14	3	CP.15	
8	?	incomplet	23	17	2,8	F.43, F.47	mortier sur la face inférieure
9	?	incomplet	25	17	2,6	CP.15	posé cassé
10	tuile à poignée	incomplet	31	16	4,5 à 5	F.47	posée cassée, face inférieure brûlée
11	?	incomplet	13	26	4	S.50	posé cassé, mortier sur la face supérieure
12	?	incomplet	13	30	2,6 à 3	F.43, F.47	posé cassé, mortier sur la face inférieure
13	?	incomplet	15	34	3,4	F.47	posé cassé, mortier sur les faces supérieure et inférieure
14	?	incomplet	9	34	2,8	S.50	
15	?	incomplet	19	32	2,9	S.50	
16	carreau	incomplet	25	35	3	F.47	
17	tuile à poignée	incomplet	11	6	2	S.51	mortier sur la face supérieure
18	tuile à poignée	incomplet	26	11	3,4	S.51, F.34	mortier sur la face supérieure
19	?	incomplet	27	21	2,5 à 3,7	S.50, F.34	posé entier, mortier sur la face supérieure, lait de chaux contre le bord ouest
20	?	incomplet	21	23	3	S.50, F.34	lait de chaux sur la face supérieure
21	tuile à poignée	complet	25	35	3	aucun	posée cassée
22	carreau	complet	21	33	2,8 à 3	aucun	
23	?	incomplet	9	36	3	F.47	mortier sur la face inférieure
24	carreau	complet	23	41	3	aucun	mortier sur la face supérieure
25	carreau	complet	24	40	3,4	aucun	posé cassé, mortier sur la face inférieure
26	?	incomplet	8	9	3	F.47	
27	?	incomplet	18	22	1,7 à 3	CP.23	mortier sur la face supérieure
28	?	incomplet	21	19	3	CP.23	

^{*}Les dimensions portées en caractère gras sont les mesures complètes observées sur le terrain.

Tableau 3: Description des carreaux composant le fait 31

3.2.3. Un nivellement de l'espace intérieur, préalable à l'implantation du carrelage F.31 (séquence 36)

— Le nivellement de l'espace intérieur, US 10372

A la suite de la construction des murs 7 et 84, l'espace intérieur ainsi délimité fut recouvert par une couche argilo-limoneuse très hétérogène et compacte. Elle contenait une forte quantité de blocs de tuffeau de toutes les tailles et de charbon de bois ainsi qu'une faible proportion de fragments de terre cuite architecturale (fig. 10). Cette couche recouvrait tout l'espace intérieur du bâtiment mais ne semble pas s'étendre à l'ouest de M.7. Elle est interprétée comme un remblai déposé sur la couche de destruction 10379 très irrégulière (cf. infra).

— Un alignement de pierres indéterminé, US 10316

A l'interface entre les couches 10315 et 10317 se trouvait un alignement de pierres que nous n'avons pas pu interpréter. Il semble que ces pierres aient été déposées avant la construction du sol de sorte qu'elles sont intégrées à la séquence de préparation de l'espace intérieur du bâtiment nouvellement réapproprié (fig. 10).

3.2.4. Une occupation provisoire dans l'emprise du bâtiment (F.55, séquence 37)

Précédant la séquence de nivellement, un espace a été en contact avec le feu sur une surface restreinte située à l'est du secteur 1 et qui se prolongeait sous le mur de chaînage gothique (M.43) et sous la coupe 23 (fig. 11). Le fait s'étendait sur 1,5 m du nord au sud et était composé d'une zone de combustion (US 10389) surmontée d'un niveau de destruction (US 10387).

L'US 10387, terre limono-argileuse, comprenait beaucoup de terres cuites architecturales, de blocs de tuffeau brûlés et de fragments de charbons. Ce niveau de destruction recouvrait une surface ayant été en relation directe avec le feu (US 10389), comme le montre aussi la terre sous-jacente brûlée (fig. 11).

Faute de données suffisantes, il semble prématuré de conclure sur la nature de ce fait mais deux hypothèses peuvent être avancées : on a affaire soit à une structure de combustion de type foyer soit à la destruction par le feu d'une structure en matériaux légers.

3.2.5. Reconstruction et réappropriation d'un bâtiment en ruine (séquence 38)

L'état 3 représente la construction d'un bâtiment sur les ruines de l'édifice antérieur puisque les nouvelles maçonneries reposent sur le niveau de destruction de l'état 2 (US 10379) (fig. 12).

— Les dimensions du bâtiment durant l'état 3

L'état 3 compte trois murs délimitant un bâtiment d'au moins 4,25 m de large hors oeuvre, pour une longueur de 14 m, si l'on intègre le mur M.15 à cet état (*cf. infra*, séquence 51). Il est fort probable que ce bâtiment s'étendait plus à l'est mais les fouilles en secteur 2 n'ayant pas encore atteint ces niveaux, il n'est pas possible de proposer des restitutions plus complètes ; les équivalences fondées sur les techniques de construction des maçonneries pourraient montrer l'appartenance des murs M.56 et M.91 à cet état. Cette hypothèse porterait sa dimension ouest-est à environ 15 m (fig. 15).

— Les maçonneries : M.7, M.88 et M.84

Le mur M.7, mur nord-sud repéré en zone 1 sur z14,90 m de long, est construit avec des moellons de calcaire déposés en assises assez régulières et liés avec un mortier blanc contenant un sable grossier et des gravillons fins en forte densité (UC 10059, 10060, 10061, 10065, 10066, 10067 et 10068 (fig. 13). L'UC 10066 n'a été bâtie que sur la face ouest du mur, qui repose partiellement sur les niveaux de destruction 10379 (fig. 13). Le mur M.88 présente des techniques de construction équivalentes (UC 10074 et 10075). Ces deux murs reposent directement sur des maçonneries antérieures (UC 10041, 10048, 10051 et 10054 ; cf. infra) ce qui n'est pas le cas du mur M.84. Conservé sur une hauteur d'environ 2,4 m, il présente trois unités de constructions différentes : une élévation (UC 10069), une fondation (UC 10072) et une fondation en hérisson (UC 10073) (fig. 13). L'UC 10069 est similaire aux UC supérieures du mur M.7 (UC 10059, 10061, 10065 et 10067). La fondation (UC 10072) fut construite en tranchée aveugle avec de gros blocs de calcaire, dont certains rubéfiés, associés à des fragments de terre cuite architecturale. Les moellons sont liés à la terre. La composition de la dernière unité (UC 10073) est incertaine : l'espace étant très exigu et les blocs instables, l'observation n'a pu être menée à terme. Il semble qu'il s'agisse de blocs de calcaire liés à la terre. Le mur M.84 est lié aux murs M.7 et M.88 à l'aide de blocs de grand appareil soigneusement taillés (fig. 13).

— Une reconstruction appuyée sur une ruine

L'état 3 correspond donc à une réappropriation d'un espace laissé à l'abandon. Si le niveau de destruction 10379 de l'état 2 recouvrait la quasi-totalité du secteur fouillé, il laissait aussi apparaître certaines portions des maçonneries sous-jacentes. Sur toute sa longueur, le mur M.7 s'appuie pour partie sur les murs antérieurs : 10065 s'appuie sur 10054, 10067 sur 10051 et 10059 sur 10048. De la même manière, M.88 s'appuie sur M.92 alors toujours visible (fig. 13).

Le bâtiment nouvellement dressé reprend donc partiellement le plan de l'édifice qui l'a précédé. Aucune maçonnerie des secteurs nord (secteurs 5, 4 et 3) ne peut être associée à l'état 3, le mur M.15 présentant des techniques de construction trop différentes pour appartenir à cette phase ; toutefois, il est possible que ce mur, attribué à l'état 1 (*cf. infra*, séquence 51), ait perduré durant le troisième état.

3.2.6. Synthèse de l'état 3

Cet état présente un bâtiment connu par bribe mais suffisamment pour apprécier l'attention portée à la reconstruction des murs et à la pose de sols. Les maçonneries, si elles ne sont pas profondément fondées, sont construites en petit appareil assisé renforcé par des blocs de grand appareil aux angles. Le sol de terre cuite est issu d'un tri des matériaux et même si les éléments réemployés n'ont pas été fabriqués pour l'occasion, ils ont été posés avec soin sur une succession de niveaux de préparation. Il faut noter que la terre utilisée comme lit de pose a également dû faire l'objet d'une attention particulière : il ne s'agit pas d'une terre de tout venant, mais bien d'une sélection, afin de disposer d'un lit de pose sans inclusions.

L'état 3 présente les mêmes difficultés de datation que l'état 4, compte tenu de la faible quantité de mobilier et du risque qu'il soit pour l'essentiel redéposé en raison des nombreuses perturbations ultérieures et de la nature même des couches.

La céramique trouvée dans l'US 10171, dernière séquence de l'état 3, est datée du 7^e siècle. Les US 10331 et 10295, premiers dépôts de l'état 4 qui ont fourni du mobilier respectivement du 6^e-7^e siècle et du 7^e-8^e siècle, indiquent une fin d'occupation au plus tard au 8^e siècle. L'US 10372 a livré un lot de mobilier qui associe de la céramique du 5^e-6^e siècle et des tessons de verre des 5^e-8^e/9^e siècles. L'état 3 couvre donc une large fourchette qui

commence au 5^e siècle et peut s'étendre jusqu'au 9^e siècle mais cette perception est sans doute inexacte; il est probable que l'on a affaire à une occupation beaucoup plus courte que les cinq siècles représentés par la durée d'utilisation du mobilier.

3.3. L'état 2 : un état intermédiaire (?) encore mal connu

L'état 2 n'a pas été exploré mais seulement entrevu par ses maçonneries et son dernier dépôt. Les hypothèses qui suivent seront donc à vérifier lors de la prochaine campagne de fouille. Comme pour les autres états, seule la limite occidentale est connue avec certitude. Si l'on fait du mur M.15 la limite nord de l'édifice (*cf. infra*, séquence 51), le mur M.7, qui se prolonge au sud sous le talus, mesurerait plus de 15 m. D'après des équivalences probables, le bâtiment pourrait s'étendre à l'est dans le secteur 2 sur plus de 12 m de longueur (fig. 15).

3.3.1. La destruction du bâtiment (séquence 39)

La fouille a été interrompue cette année à l'apparition de la couche de destruction 10379 qui ne peut donc être décrite en détail. Pourtant il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la séquence de destruction de l'état 2. Ses constituants sont grossiers et très variés : blocs de tuffeau de toutes les tailles, terre cuite architecturale (*tegulae*, tuiles à poignée et briques) et blocs de mortier. Ces constituants sont englobés dans une terre limono-sableuse de couleur ocre très reconnaissable et l'ensemble peut être observé sur une épaisseur variant d'au moins 30 cm à plus de 50 cm (fig. 14). Il se peut, mais il faudra le vérifier, que cette couche de destruction ait des équivalences en secteur 2.

3.3.2. Les maçonneries de l'état 2 (séquence 40)

Cet état comprend au moins deux maçonneries dont l'une est incertaine, faute d'avoir été suffisamment explorée. En effet, le mur M.107 est apparu seulement cette année bien que nous ayons pu entrevoir la présence d'une maçonnerie dans le creusement des sépultures S.50 et S.51 (fig. 13).

— Le mur M.107

Sous la couche de nivellement 10372 de la séquence 36 et englobée dans la couche de destruction, apparaît l'arase de ce mur orienté ouest-est. Cette maçonnerie étant complètement noyée dans la couche de destruction 10379, elle ne peut pas être décrite plus précisément que sous la forme de blocs de tuffeau liés au mortier (fig. 13). Ce mur présente une largeur de 56 cm proche de celle de M.7 contre lequel il s'appuie (UC 10054). Pour l'heure, il apparaît que M.107 appartient à l'état 2 mais seule la fouille pourra le confirmer ou l'infirmer. Si M107 s'appuie contre M7, il appartient probablement à une autre phase.

— *Le mur M.7*

Le mur M.7, qui, avec des dimensions variables, perdure dans tous les états du bâtiment 4, présente pour cet état et sur toute sa longueur au moins deux Unités Construites : une élévation (UC 10048, 10051 et 10054) et une semelle de fondation (UC 10049, 10052 et10055), une troisième couche composée de gros blocs pouvant représenter soit une fondation en hérisson, soit une couche de destruction (UC 10053, 10056) (fig. 13). L'élévation est bâtie avec soin à l'aide d'un petit appareil de moellons assisés dont les blocs respectent plus ou moins un module d'une dizaine de centimètres. Les pierres sont liées avec un mortier beige comprenant une très forte densité de sable noir grossier et quelques gravillons. Les joints sont d'une épaisseur irrégulière et sont creux ou pleins. La semelle de

fondation du mur, construit en tranchée aveugle, est constitué de blocs de toutes tailles noyés dans un mortier blanc.

En secteur 1, le mur M.7 est fondé en partie sur un mur plus ancien, dont on a observé des vestiges au nord et au sud du secteur 1 (M.9 et M.97). Il semble donc, d'après les premières observations, que l'état 2 succède à un état antérieur qui ne présentait pas le même plan (fig. 13 et 14).

3.4. L'état 1 : le bâtiment originel

Précédant les maçonneries de l'état 2, des murs ont été construits en plusieurs endroits du secteur 1 (sous M.7 et M.88) et dans le secteur 5 (M.15). Les techniques de construction sont sensiblement différentes de celles des états suivants (fig. 14).

3.4.1. Le mur M.15 (séquence 51)

Ce mur, mis au jour par Ch. Lelong, est conservé sur 1 m d'élévation et visible sur seulement 3 m de long d'ouest en est, le reste étant noyé dans les maçonneries gothiques ce qui rend difficile son intégration à un ensemble architectural, d'autant plus que M.15 est aujourd'hui déconnecté des sols qui fonctionnaient avec lui (fig. 14). Ch. Lelong a bien préservé une butte témoin mais son médiocre état de conservation empêche toute exploitation. Toutes les interprétations relatives à ce mur reposent donc uniquement sur sa position et sur les techniques de construction employées.

D'une part, l'angle occidental de M.15 semble correspondre à l'alignement de M.7, ce qui, faute de mieux, influe sur l'hypothèse de son utilisation lors de tous les états du bâtiment 4 (fig. 14).

D'autre part, ce mur présente deux unités construites : la fondation (UC 10405) et l'élévation (UC 10404). Celle-ci est composée de moellons de tuffeau disposés en assises plus ou moins régulières associées à une brique posée à plat dans le parement (une photographie prise par Ch. Lelong révèle la présence d'une deuxième brique aujourd'hui disparue). L'appareil mis en œuvre est un petit appareil cubique, d'environ 10 cm de côté, associé à des blocs parallélépipédiques (30 x 10 x 10 cm) en chaînage d'angle et quelques grands blocs irréguliers en parement. La majorité des joints sont creux mais nous avons pu observer à l'extrémité orientale du mur des joints beurrés. Ce mur présente une largeur de 70 cm, bien plus importante que les maconneries construites pour les états suivants.

Le parement de la fondation (UC 10405), légèrement débordant, ne diffère pas beaucoup de l'élévation, si ce n'est une mise en œuvre moins régulière des moellons qui sont un peu plus gros. La différence réside dans la mise en œuvre de l'angle, dont les trois assises de petit appareil bien régulier sont associées à une assise de réglage de brique. Ce réglage est utile pour compenser le décalage d'environ 5 cm entre la hauteur des assises de l'angle et celle du reste du mur.

Le mortier est blanc et contient une densité importante de grains de sable d'1 ou 2 mm, quelques graviers de 5 à 15 mm et quelques petits galets, à l'exclusion de tout autre type d'inclusions, nodules de tuffeau ou de terre cuite architecturale.

3.4.2. Les maçonneries M.9, M.92 et M.97 (séquence 52)

Ces maçonneries présentent des mises en œuvre toutes identiques mais différentes de celle de M.15. Aucune d'elle n'est visible sur ses deux parements et de plus elles sont toutes situées au fond de tranchées profondes, ce qui ne favorise pas les observations. M.9

(UC 10047) est conservé sous M.7 à son extrémité nord, M.92 (10041, 10042) sous M.88 et M.97 sous M.7, à son extrémité sud (fig. 14 et 15).

Les maçonneries présentent un appareillage assez régulier de blocs de calcaire et de quelques blocs de silex liés par une terre argileuse ocre et un peu de mortier blanc contenant du sable grossier en forte proportion. L'aspect de certains parements, notamment l'UC 10042, est proche de celui de l'UC 10405.

La connaissance de l'état 1 et l'association du mur M.15 aux murs M.9, M.92 et M.97 restent très incertaines et constituent une orientation de travail pour les campagnes ultérieures. Il n'est pas possible de fournir des datations pour cet état, seule la fouille de niveaux de sol en relation avec ces maçonneries pouvant apporter un début de réponse.

Le bâtiment 4 se révèle donc bien plus complexe que ce que laissaient voir les rapports, publications et archives de Ch. Lelong et ce que nous avions entrevu depuis 2005. Malgré les difficultés liées à la profondeur des niveaux les plus anciens, la poursuite de la fouille, en 2008, devrait permettre de résoudre la majorité des questions restées en suspens.

LE SECTEUR 2

En 2007, dans le secteur 2, les interventions se sont réparties dans trois sous-secteurs distincts (fig. 2 et 16) :

- le sous-secteur 1, qui s'étend dans la partie occidentale du secteur 2, entre le caveau maçonné S.2 et le massif de fondation de la pile sud-est de la croisée du transept de l'église gothique (bâtiment 1) ;
 - le sous-secteur 2, qui se situe à l'ouest de la crypte romane ;
 - le sous-secteur 4, enfin, qui est circonscrit par l'absidiole nord du bâtiment 3.

La surface de fouille la plus importante se situe dans le sous-secteur 2 (6 m²), isolée, en particulier, de la majorité des maçonneries associées aux bâtiments 1, 2 et 3, soit les trois églises identifiées sur le site. C'est pourquoi il nous est apparu intéressant de fouiller également, en phase, les buttes témoins laissées par Ch. Lelong, dans les sous-secteurs 1 et 4, malgré leurs petites superficies – 0,20 m² chacune – non seulement car elles étaient encore en relation avec des maçonneries (des bâtiments 2 et 3 notamment), mais aussi pour faciliter la compréhension des coupes dressées lors des fouilles anciennes dans ces sous-secteurs, et en particulier dans l'absidiole nord².

Ainsi, cette année, ont principalement été fouillés des niveaux appartenant au bâtiment 3 (soit à l'église datée par Ch. Lelong de la fin du 10^e siècle), ce qui a permis de revenir sur la question de la construction de l'église romane – en particulier de la crypte, au moyen de l'étude du premier accès à cette dernière, composé par un petit escalier en chicane – et de la façon dont elle a progressivement remplacé l'église antérieure.

Cependant, auparavant, une maçonnerie plus récente a été étudiée puis démontée (M.33), afin de faciliter la compréhension des relations entre les maçonneries sous-jacentes (M.34 et M.47) et les couches encore en place au sud de ces dernières.

Pour plus de clarté dans le propos, l'étude, très complexe, des maçonneries étroitement imbriquées qui composent le premier accès à la crypte, puis son bouchage, sera présentée dans l'ordre chronologique. Ainsi, il sera d'abord question de la construction du premier accès à la crypte, puis de sa condamnation, et enfin des autres murs qui ont été établis par la suite sur le même emplacement.

1. LE BATIMENT 2 (EGLISE ROMANE)

1.1. La construction de la crypte : les accès

1.1.1. La construction du premier accès à la crypte (M.47, M.48, M.4/6)(séquence 43) (fig. 17 et 18)

Plusieurs murs composent le premier accès à la crypte qui se présente sous la forme d'un escalier coudé de 0,97 m de large et 3 m de long, pour sa partie droite, c'est-à-dire avant sa rupture en angle droit vers le sud pour pénétrer dans la crypte, par l'extrémité occidentale de cette dernière. Comme nous le verrons par la suite, cet escalier a été muré lors de l'aménagement du second accès et toutes les marches ont été détruites — ou récupérées — de sorte qu'aujourd'hui l'escalier n'apparaît que sous la forme d'un arrachement.

^{2.} Seule la coupe nord-sud du sous-secteur 1 a été redressée et relevée. Cela n'a pas été possible pour la butte témoin laissée par Ch. Lelong dans le sous-secteur 4 dans la mesure où elle était d'une trop petite superficie et trop fragilisée (par le temps et les insectes) pour que nous puissions la redresser et la dessiner avant de la fouiller. Nous avons donc réalisé une coupe cumulative.

Les parois de cet escalier sont formées respectivement par les murs 6 au nord et 47 au sud, tandis que le mur 48, perpendiculaire aux précédents, correspond à son extrémité occidentale (fig. 17). Le massif maçonné qui constitue l'empreinte irrégulière de l'ancien escalier pourrait correspondre à l'épaisseur du mur nord de l'abside centrale de l'église du 10^e siècle (M.101).

Cet escalier primitif a été entièrement dégagé en 1977 et 1979 (rapports LELONG 1977a et 1979a; SAINRAT 1979; cahier de fouilles n° 27)³. C'est à l'aide des notes de chantier, coupes et plans, des publications de Ch. Lelong et des maçonneries conservées sur le site que nous pouvons restituer la chronologie du chantier de construction de l'église romane (fig. 17). Peu de changements sont apportés quant à l'interprétation des vestiges donnée par Ch. Lelong et J.-G. Sainrat, hormis certaines précisions, notamment à propos d'aménagements non mentionnés ou de datations qui semblent à revoir. Pour faciliter les comparaisons entre les plans, coupes et croquis de Ch. Lelong et les nôtres, sont rappelées dans le tableau ci-dessous les équivalences entre les anciens numéros de murs et les numéros actuels, utilisés dans le texte (tab. 4).

Anciens n°	M.	37	38	51	53	54	55	58	59	60	65	76	77	78
N° du LAT	М.	4	5	6	19	47	48	33	47	49	47	101	1	34

Tableau 4 : équivalence entre les numéros de murs anciens, d'après les plans et coupes publiés en 1987 (LELONG 1987 : fig. 81 à 84) et les numéros des murs enregistrés depuis 2005.

La construction des murs nord et sud bordant l'escalier atteste deux choix différents. Alors que pour le côté nord il a été tiré partie du mur de l'absidiole nord (M.4) du bâtiment 3, le mur de l'abside centrale (M.101) de cette même église a été quant à lui arasé très bas pour construire le flanc sud de l'escalier d'accès à la crypte (M.47).

M.4, le mur de l'absidiole nord du bâtiment 3, construit au moyen de petits moellons mal équarris de calcaire liés par un mortier gris assez grossier, laissant de nombreux espaces vides entre les pierres, formant un petit appareil assez irrégulier, a vu sa face sud presque entièrement re-parementée lors de l'aménagement de l'escalier (fig. 17). Ainsi, des moellons de calcaire de petit et moyen appareil, enregistrés comme le mur M.6, ont été plaqués contre M.4, en particulier contre le départ de la partie semi-circulaire de l'abside pour l'effacer et redresser le parement. Des vestiges d'enduit apparaissent par endroits sur cette maçonnerie.

M.47, quant à lui, a remplacé M.101, le mur nord de l'abside centrale du bâtiment 3. M.101 a été arasé jusqu'au niveau de ses fondations et seule sa face sud est aujourd'hui visible sur une hauteur de 10 à 30 cm, sous M.47. Puis M.47 a été construit sur l'arase de M.101 (UC 10089), en étant plaqué contre la face orientale de la pile nord-est (M.19) de la croisée de l'église du 10^e siècle (bâtiment 3) (fig.17 : photographie commentée de M.47 face sud). A l'est, M.47 se poursuit par le mur en retour d'équerre qui forme le fond de la crypte. La face nord de M.47, visible, puisque constituant le côté sud de l'escalier, est plus soignée que la face sud et présente de plus des vestiges d'enduit, tout comme M.6.

La largeur actuelle de M.47 est de 0,80 m, mais il devait être plus épais à l'origine. En effet, l'image que nous avons aujourd'hui de ce mur est tronquée dans la mesure où il a été presque entièrement détruit, vraisemblablement lors de la condamnation de l'accès, mais pas

24

^{3.} La crypte, quant à elle, a été dégagée durant les campagnes de 1976 et 1977 (Lelong 1976 a : 1, 2, 4 ; 1977).

seulement. La face sud de sa partie occidentale (à l'ouest de M.48) a très certainement été bûchée lors de l'aménagement du caveau moderne S.2, tout comme l'a été une partie de la pile M.19. Les traces de mortier, semblable à celui qui lie les moellons du mur 47, visibles sur la face est de M.19, attestent également le fait que M.47 s'étendait davantage vers le sud. Les deux petites plaques de mortier ocre-beige (US 10396 et 10397) situées respectivement sur M.50 et à cheval sur M.47 et M.48 doivent également être liées à la construction de S.2, bien que nous ne connaissions pas l'extension de la tranchée de fondation creusée pour son aménagement et le dépôt d'une sépulture en cercueil (nous pouvons peut-être avoir une idée de son étendue vers l'est sur une photographie de Ch. Lelong (n° d'inventaire LAT 10124) montrant ce secteur au moment du dégagement de S.2, si la tranchée qui apparaît à l'est du caveau est bien sa tranchée de construction en cours de fouille).

Le mur M.47 est composé d'une fondation saillante (du moins pour sa face nord, visible, à l'ouest de M.48) formée de moellons de tuffeau et de silex non équarris, jetés dans une tranchée aveugle et liés par du mortier gris. La tranchée creusée pour la construction de M.47 devait être plus large que l'emprise du mur 101, puisque la semelle de fondation de M.47 déborde d'une dizaine de centimètres par rapport au parement sud de M.101. Une construction en tranchée aveugle, pour la fondation de M.47, est attestée sur une coupe publiée par Ch. Lelong (coupe EE en CHIS): M.65⁴ a recoupé les US 62, 64, 66 et 67 attribuées, lors des fouilles anciennes, à la phase 7 correspondant à la construction de l'église de la fin du 10^e siècle et à son utilisation (LELONG 1987 : fig. 83; SAINRAT 1979) (fig. 17). Dans la partie centrale de M.47, au droit du mur 1, face sud, l'UC 10399 repose sur une petite semelle de mortier (UC 10403) et non pas directement sur l'arase de M.101 (fig. 17, photographie commentée de M.47 face sud).

Peu de vestiges de l'élévation de M.47 sont conservés. L'appareillage mis en œuvre n'est plus observable que sur l'extrémité ouest de la face nord du mur (UC 10398). La partie qui formait la paroi sud de l'escalier et s'enfonçait dans la crypte est presque entièrement recouverte d'enduit, ce qui ne permet pas d'observer les maçonneries, hormis dans l'angle est, formé de trois blocs de tuffeau de moyen appareil. L'UC 10398 est composée de deux assises réglées de pierre de taille de tuffeau blanc, en moyen appareil régulier. Cependant, ces pierres sont toutes de module différent. Elles sont assemblées par un mortier de chaux gris-beige, très dur, composé de sable assez fin et présentant des fragments de tuffeau et du charbon. Les joints sont épais de 2 à 6 cm. Ce parement, assez soigné, devait être visible, mais il ne présente pas d'enduit, comme les autres murs de l'escalier. Dernière remarque, les deux pierres de taille formant l'extrémité est de cette partie visible du mur semblent s'arrêter au même niveau, formant une tête de mur. Toutefois, la maçonnerie (M.48) plaquée contre M.47 à cet endroit ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une limite réelle du mur – qui aurait pu constituer un piédroit de la porte permettant d'accéder à l'escalier menant à la crypte (cf. infra) – ou si l'une des pierres a été retaillée pour permettre l'installation de M.48. Seul le démontage de ce mur permettrait de le vérifier, si toutefois les traces laissées par les outils lors d'un éventuel bûchage peuvent être différenciées des traces de taille à proprement parler.

Lors de la reprise de la fouille dans le sous-secteur 2, la face arrière du mur M. 47 formant le fond de la crypte romane, à l'ouest, a été mise au jour, sur le tracé de la coupe 21 (fig. 19). Il s'agit de l'UC 10302 qui est composée de moellons de tuffeau noyés dans du mortier (comme les UC 10399 et 10402 dont elle est contemporaine). Le dégagement de cette partie du mur permet de voir que celui-ci a été construit en tranchée aveugle contre les

_

^{4.} Dans l'enregistrement de Ch. Lelong, M.65 correspond à la fondation du mur sud de l'escalier donnant accès à la crypte et M.54 est la partie en élévation du même mur. Lors de l'enregistrement des maçonneries nous n'avons donné qu'un seul numéro de mur, 47, décomposé en deux UC : 10399 pour la fondation et 10398 pour l'élévation.

couches antérieures. Son installation a percé le sol de béton rose 10283 attribué à l'église de la fin du 10^e siècle et il est recouvert par les US 10282 et 10293 qui sont respectivement des couches d'occupation et un niveau de sol construit constitué d'un béton blanc (*cf. infra*).

M.48 (UC 10401), un mur orienté nord-sud, a été construit en retour d'équerre par rapport aux murs 6 et 47, en prenant appui contre M.6 (UC 10407). Il mesure 1,45 m de long, pour 0,39 m de large et 0,54 m de haut. Il apparaît aujourd'hui comme plus débordant vers le sud que M.47 dont le parement a été arraché de ce côté. La face orientale est plus soignée que la face occidentale, bien qu'elle ne présente pas un appareil régulier mais une seule pierre de taille (avec des traces d'outils) associée à des moellons de tuffeau de différents modules et des joints composés d'un mortier blanc assez grossier dont l'épaisseur varie de 2 à 4 cm. Elle porte également des vestiges d'enduit. Il s'agit vraisemblablement de la seule face visible du mur. La face ouest de M.48, très irrégulière, pourrait témoigner d'une construction en plaquage contre des couches encore en place. De ce côté, la maçonnerie repose sur une fine couche de terre brune qui elle-même recouvre une couche plus épaisse de tuffeau concassé et de petits blocs de tuffeau. Il doit s'agir des US 64 et 66 de la coupe EE de Ch. Lelong décrites et interprétées comme suit :

- « n° 64 SO [sol d'occupation] ? terre noire tassée construction 980 phase 7 matériel = 1 tesson rosâtre à engobes orangées » ;
- « n° 66 RC [Remblai de Construction] terre jaune calcaire pur pas de matériel phase 7 construction de 980 Remblai nivellement. » (SAINRAT 1979).

Le petit espace rectangulaire ménagé entre les murs 4/6, 19, 47 et 48 a donc été condamné et comblé ainsi qu'en témoigne la coupe EE dressée par Ch. Lelong, les US 60 et 61 étant respectivement décrites ainsi :

- « n° 60 RC [Remblai de Construction] ensemble de moellons et de béton désagrégé phase 8 construction romane » ;
- « n° 61 M [Mur] gros blocs de calcaire (40 à 50 cm) pris dans un mortier grisâtre, lié au M.55 [48] phase 8 construction romane » (SAINRAT 1979).

D'après la chronologie relative proposée par J.-G. Sainrat, la couche 61 serait postérieure à M.47 et liée à M.48, ce qui confirmerait au moins que M.48 a été construit après M.47.

Doit-on restituer la construction d'un premier escalier qui se développait entre M.19 et l'extrémité ouest de la crypte, avec, à l'ouest, un espace rectangulaire formant un recoin condamné lors de la construction ultérieure de M.48 ou est-ce que M.48 a été construit en même temps que M.47 de façon à isoler d'emblée ce petit réduit dont la fonction nous échappe ? Mais dans ce second cas, pourquoi la face nord de M.47, à l'ouest, a-t-elle été assez soigneusement appareillée, si dès l'origine elle devait être cachée ? Il est vraisemblable que ce parement assez soigné témoigne d'un changement de parti au cours de la construction de l'accès à la crypte.

La réalisation de lames minces permettrait de mieux comparer les mortiers de ces différents murs et ainsi d'affiner la question de la contemporanéité — ou non — des maçonneries formant le premier accès à la crypte.

1.1.2. Un niveau de sol et des niveaux de circulation ayant fonctionné avec le premier accès à la crypte (US 10282, 10293, 10305 et 10414) (séquence 9)

Un seuil a été aménagé dans M.47 (= EA 56), entre M.48 et l'US 10415, qui correspond à la trace d'arrachement de deux pierres de taille visible sur la partie supérieure de l'UC 10402. Ce négatif pourrait être le pendant de l'UC 10398 et avoir formé l'autre piédroit de la porte qui permettait d'accéder à l'escalier de la crypte (fig. 18). Ce seuil est surtout identifiable grâce au sol construit (US 10414) et aux niveaux de circulation (US 10305) qui reposent sur l'UC 10402, viennent contre M.48, et qui ont été scellés par M.34 (le mur de condamnation du premier accès à la crypte dont il sera question plus loin). Ces deux couches 10305 et 10414— encore en place — peuvent être rapprochées de deux autres, fouillées dans le sous-secteur 2, ainsi décrites :

- 10282 : une succession de très fines couches de terre limoneuse brune (environ une trentaine, mais peut-être davantage car elles étaient très difficiles à dénombrer et n'ont pu être fouillées individuellement), qui ont livré de petits fragments de charbon, de petits galets et un petit fragment de coquillage (?) mais aucun mobilier datant ;
- 10293 : un sol irrégulier de mortier blanc qui n'a pas été reconnu sur toute la surface de fouille dans le sous-secteur 2 et n'apparaît pas dans les coupes 1 et 2 par exemple à sable grossier et fragments de tuffeau (fig. 19).

Les US 10282 et 10293 sont respectivement équivalentes à 10305 et 10414. Elles composent le fait 36 et constituent un niveau de sol et de circulation ayant fonctionné avec le premier accès à la crypte.

1.1.3. L'absidiole nord de l'église de la fin du 10^e siècle (EA 57) (séquence 43)

Manifestement, les constructeurs de la crypte ont tiré parti de l'absidiole nord dans la construction de cette dernière et en particulier de l'escalier d'accès, ainsi qu'en témoigne le re-parementage de la face sud de M.4.

Ch. Lelong a proposé que cette absidiole soit restée en élévation durant la construction de la crypte et du chœur de l'église romane (LELONG 1987 : 199). Le plaquage (M.6) dont il a été question plus haut a été réalisé contre les fondations de M.4, partiellement déchaussées lors du creusement de l'accès à la crypte, ce qui ne constitue pas un indice de l'état de l'absidiole nord lors de la construction de l'église romane.

En revanche, plus révélateur, un seuil a été aménagé dans M.4, en face de celui établi sur M.47 (EA 56). Il forme l'EA 57 qui est composée de l'UC 10407, le seuil à proprement parler, constitué d'une dalle de tuffeau de 0,49 m de long, par 0,18 m d'épaisseur et au moins 0,30 m de large, qui semble insérée dans l'UC 10077 (partie supérieure de M.4) et dans M.6 et contre laquelle M.48 s'appuie (fig. 18). Deux autres pierres de taille, de module cubique (de respectivement 0,17 m de large par 0,22 m de haut et 0,15 m par 0,18 m) pourraient constituer les vestiges des piédroits qui encadraient ce passage, lui aussi condamné lors de l'aménagement du second accès à la crypte. Contrairement à l'EA 56, aucun sol construit ou niveau de circulation n'est conservé sur l'UC 10407.

Ce passage n'avait de raison d'être que si l'absidiole nord de l'église du 10^e siècle était encore en élévation lors de la construction de la crypte, ainsi reliée au chevet antérieur. Cela constitue un premier indice confirmant les interprétations de Ch. Lelong, à savoir un maintien en usage de l'absidiole nord de l'église du 10^e siècle lors de l'aménagement de la crypte et du chœur de l'église romane qui ont, en revanche, remplacé l'abside centrale de l'édifice antérieur (LELONG 1987 : 199).

1.2. Une deuxième campagne de construction

1.2.1. La construction du transept (M.80, M.105) (séquence 43)

Dans le sous-secteur 1, la face orientale du mur 105 a été dégagée sur toute sa hauteur cette année lors de la fouille de la butte témoin laissée par Ch. Lelong entre S.2 et S.21. Il s'agit du mur de chaînage entre les piles nord-est et sud-est de la croisée du transept de l'église romane (bâtiment 2), qui a été largement entamé au sud par l'installation de la sépulture en sarcophage 21 (Marmoutier 2006 : 20-21) (fig. 16).

M.105 comprend deux UC: 10384 en fondation et 10153 en élévation. Il est construit selon les mêmes techniques observées pour toutes les maçonneries contemporaines (comme M.47 ou encore M.80 et M.81 en secteur 1), à savoir une fondation débordante composée de moellons de tuffeau non équarris coulés dans du mortier et une partie supérieure – appelée par commodité élévation mais qui n'est pas à proprement parler une élévation puisque tous ces murs de chaînage se développaient sous le sol de circulation de l'édifice – composée d'un moyen appareil régulier de pierres de tuffeau.

La tranchée de fondation de ce mur (US négative 10284) a percé l'US 10281 qui constitue vraisemblablement une couche de remblai consécutive à la destruction du bâtiment 2 ou participant du nivellement antérieur à la construction du bâtiment 3 (fig. 20). Réduite à une petite butte, de 0,18 m de hauteur au maximum, elle est composée d'une couche de tuffeau compacte avec de petits blocs de tuffeau, des fragments de mortier et deux fragments de TCA. Elle est très proche de l'US 10181, fouillé dans le sous-secteur 2, qui avait la même épaisseur dans son extrémité ouest et qui, elle aussi, scellait une accumulation de niveaux de circulation (US 10282). Le sommet de ces deux couches était situé à une altitude de 51,30 m NGF. Seule l'US 10181 a livré du mobilier : un tesson à glaçure mouchetée daté des 9-10^e siècles ; un tesson de panse avant pu appartenir à un flacon et un tesson non identifié à décor rapporté, tous deux datés des 8^e-10^e siècles ainsi que des tessons de verre à vitre, d'épaisseur variant de 1,4 à 4 mm, dont un bord de plaque au cylindre à bords grugés, dont le type a perduré du 9^e au 15^e siècle, mais aussi un tesson présentant un décor de grisaille brunrouge, également à bords grugés, attribué aux 12^e-15^e siècles (n°10181.4, 10181.5, 10181.6 et 10181.7). Il s'agit vraisemblablement en grande majorité de matériel redéposé ou intrusif dans le dernier cas.

Le comblement de la tranchée de fondation de M.105 (US 10279) est composé d'une base de terre limoneuse avec des inclusions de graviers, fragments de mortier blanc, de charbon, de pierres de tuffeau pouvant atteindre 4 cm de diamètre, de fragments de silex, d'ardoise et de nombreux fragments de TCA. Elle a également livré du verre et de la céramique. Le verre comprend un tesson altéré de verre à vitre, dont la datation peut varier entre le 9^e et le 15^e siècle et un tesson plat de verre bleuté, qui pourrait être du verre à vitre ou à vaisselle et dater de la période gallo-romaine. La céramique quant à elle rassemble beaucoup de tessons du Bas-Empire ou du haut Moyen Âge et un tesson de céramique engobée des 9^e-10^e siècles. Encore une fois et comme la plupart du temps dans les couches de remblai fouillées à Marmoutier, la grande majorité, si ce n'est la totalité, du matériel semble redéposée et atteste notamment la présence d'une occupation antique proche.

1.2.2. La condamnation du premier accès à la crypte (M.34, M.49) (séquence 8)

Dans un second temps, le petit escalier coudé qui permettait d'accéder à la crypte a été muré au moyen des murs 34 et 49 et les marches ont été arrachées.

M.34 est un mur orienté est-ouest, installé entre M.48 et l'UC 10306, une pierre de taille en tuffeau qui doit appartenir à M.47 et qui se trouve à la base de la voûte de la crypte. M.34

se développe sur M.47 (UC 10402), selon la même orientation, et sur l'US 10305 (fig. 17 et 18). Il mesure 1,76 m de long, 0,36 m de large (de parement à parement) et est conservé sur une hauteur de 0,17 m, soit une unique assise mêlant quelques pierres de taille de petit appareil et des moellons de tuffeau blanc liés par un mortier beige, friable, composé de chaux et de sable grossier, de silex et de fragments de tuffeau (UC 10304).

Il condamne la porte qui permettait d'accéder à l'escalier depuis le sud (EA 56). Cependant M.34 ne se développe pas que dans l'emprise de l'EA 56, mais davantage vers l'est, sur l'arase de M.47 et l'empreinte des deux pierres de taille (US 10415) immédiatement à l'est du seuil (EA 56), interprétées comme le pendant de M.47/UC 10398, puis de M.48, c'est-à-dire le piédroit est de la porte. Ainsi, avant l'établissement de M.34, la partie supérieure orientale de M.47 a été démontée, peut-être pour récupérer les pierres de taille.

M.49 est une petite maçonnerie orientée nord-sud, établie entre M.6 et M.47, à l'extrémité est de la partie droite de l'escalier menant à la crypte (fig. 17). Assez grossière, elle mêle des pierres de taille et des moellons de tuffeau blanc. Etrangement, son parement le plus soigné est le parement ouest, celui-là même qui ne devait plus être visible car orienté vers l'ancien escalier condamné; la face est de M.49, qui devait être visible depuis la crypte, est quant à elle très irrégulière.

Dans son article sur l'abbatiale romane publié en 1987, Ch. Lelong propose que M.48 (55 dans son texte) soit également un muret de condamnation du premier accès à la crypte et que la fosse ainsi créée ait également été comblée au moment de la construction du transept de l'église romane et de l'établissement du second escalier d'accès à la crypte qui s'en est suivi (LELONG 1987 : 203, note 73). Cependant, la présence d'un sol construit et d'un niveau de circulation contre M.48, scellés par M.34, qui lui est bien un mur de condamnation du passage, ne plaide pas en faveur de cette interprétation et il semble donc que M.48 ait fait partie de l'aménagement du premier escalier, d'autant que sa face est était enduite, comme les parois nord et sud de l'ensemble de l'escalier, jusque dans la crypte.

Ch. Lelong ne mentionne aucune autre maçonnerie – qu'il aurait pu démonter – condamnant la partie coudée de l'escalier depuis l'extrémité de la crypte. De même, aucune photographie ancienne ne nous renseigne sur ce point. La partie coudée de l'escalier, c'est-àdire son extrémité est, qui arrivait au niveau de la crypte, a également été totalement détruite.

1.2.3. Le second accès (extrémité occidentale) : premières observations (séquence 8) (fig. 18)

Un deuxième accès à la crypte, beaucoup plus monumental, a été aménagé sur l'arase du mur de l'absidiole nord (M.4) (fig. 18). Il permettait d'accéder à un large déambulatoire se développant tout autour de la crypte. L'aménagement de ce nouvel accès a été à l'origine de plusieurs remaniements de la crypte, dont il sera question lors de l'étude complète de cette dernière, qui n'est pas encore achevée à ce jour⁵.

C'est sans doute à ce moment-là que la partie en élévation de l'absidiole nord a été détruite, ainsi que la partie supérieure de M.6, arasé à la côte 51,55 m NGF, tout comme M.4.

^{5.} Toutes les élévations pierre à pierre des maçonneries de la crypte ont été réalisés en 2006 et 2007, de même que le plan de la partie orientale en abside; manquent le plan de la partie occidentale et l'exploitation des relevés. Toutefois, un premier examen des maçonneries atteste plusieurs campagnes de construction et notamment l'ajout, en plaquage, des colonnes adossées qui supportent les chapiteaux décorés dont l'étude stylistique a permis à Ch. Lelong de dater la crypte des années 1050 (Lelong 1989 : 129). La crypte pourrait alors être plus ancienne que la datation du décor le laisse supposer.

Le premier escalier a dû être remblayé et la porte qui ouvrait sur l'absidiole fut elle aussi détruite, n'ayant plus de raison d'être. Son seuil (EA 57), plus bas que l'arase de M.4, a été comblé par l'UC 10408. Il s'agit d'un massif très irrégulier composé de moellons de tuffeau – certains probablement utilisés en remploi, présentant des traces d'outils – et de silex noyés dans un mortier gris, très fin et dur présentant de toutes petites aspérités, à base de chaux, sable et graviers très fins et très peu de fragments de tuffeau, ainsi que quelques petits fragments de TCA.

Il semble que 10408 ait été établi postérieurement à l'UC 10409 qui est une reprise de la partie supérieure de l'arase de M.4 (UC 10077), composée de moellons de tuffeau blanc, sur une seule assise, liés par du mortier de chaux présentant des inclusions de charbon. 10409 a de plus été installée sur un sol constitué de carreaux (UC 10410) – très partiellement conservé contre l'UC 10077 – qui a été interprété lors des fouilles anciennes comme le niveau de sol de l'absidiole nord du bâtiment 3 (fig.18). La maçonnerie (UC 10409) est donc postérieure à l'utilisation de ce sol et à l'arasement de l'absidiole. L'UC 10409 visait peut-être à régulariser l'arase de M.4 lors de l'aménagement du second accès à la crypte.

1.2.4. M 33 (séquence 41)

Plus tardivement, mais vraisemblablement au cours de l'utilisation de l'église romane, le mur 33 (UC 10247) a été édifié, sur l'arase du mur 34 (UC 10304), selon la même orientation, à quelques degrés près (son extrémité est étant très légèrement déportée vers le sud par rapport à celle de M.34) (fig.17). Long d'1,47 m, il est composé d'une unique assise de trois pierres de taille de tuffeau blanc de moyen appareil (de respectivement 52,5 cm de long par 20 cm de haut, 37 par 23 cm et 45 par 23 cm de l'est vers l'ouest), liées par du mortier blanc à base de chaux, très friable. Toutes présentent des traces de layage, obliques pour les pierres 2 et 3 et horizontales pour la pierre 1 (la plus à l'est). Une couche de ce même mortier a été déposée sur l'arase de M.34 avant l'installation de la première assise de M.33. Cette petite maçonnerie a été démontée cette année. Lors des fouilles anciennes, elle a été attribuée à la phase gothique (SAINRAT 1979). Cependant, la reprise des fouilles dans le sous-secteur 2, au sud de cette maçonnerie, nous en donne une autre image.

Immédiatement au sud de M.33 – venant contre le mur – deux couches de mortier contenant des blocs de tuffeau ont été dégagées, en 2006 pour la première (US 10194) et en 2007 pour la seconde (US 10253) (fig. 17 et 19). Toutes deux composées d'un mortier blanc à base de chaux, très friable, identique à celui observé dans M.33, ces deux couches sont égales. Elles ont recoupé la stratigraphie depuis l'US 10205 (US de creusement 10309), tandis que l'US 10178 (une couche de tuffeau concassé interprétée, en 2006, comme une couche de remblai associée à une séquence de construction de l'église romane) a coulé dans la tranchée creusée à cette occasion. Elles sont scellées par l'US 10154 interprétée comme un niveau de sol de l'église du 11^e siècle (Marmoutier 2006 : 22) (fig. 19). Ces couches, en particulier l'US 10194, n'ont toutefois pu être fouillées que sur une très petite superficie puisqu'elles ont, d'une part, été recoupées à l'ouest par un sondage réalisé par Ch. Lelong et qu'elles sont, d'autre part, prises dans la coupe 21 à l'est : nous ne connaissons donc pas leur étendue dans ces deux directions.

Après le démontage des pierres de taille qui composaient le mur 33, nous nous sommes aperçu que l'US 10253 s'étendait sous ces dernières, constituant une semelle entre elles et M.34. De plus, l'US 10194/10253 contenait des moellons de tuffeau noyés dans le mortier, faisant penser à un blocage (fig. 19). Il est donc possible qu'elles aient appartenu à M.33, dont le parement nord était représenté par les pierres de taille démontées au-dessus de M.34, tandis que son parement sud aurait été totalement détruit, ce qui permettrait de restituer, pour ce

mur, une largeur importante, d'environ 1,36 m (parement nord connu 0,20 m et blocage d'environ 0,96 m et parement sud, restitué d'après le parement nord, 0,20 m).

Ainsi, M.33 a été construit durant l'utilisation de l'église romane et a été détruit à la même période, avant l'aménagement du sol formé par les US 10154 et 10159, fouillé en 2006 (Marmoutier 2006 : 19). En outre M.33 se développe entre M.48 et l'UC 10306/M.47 qui constituent respectivement les parois ouest et sud du premier accès à la crypte que, par ailleurs, il respecte. Cependant, toutes ces indications ne permettent pas d'envisager quelle était la fonction de cette maçonnerie, qui a également recoupé la partie supérieure de la face ouest du mur formant l'extrémité occidentale de la crypte (M.47/UC 10302) (fig. 19).

1.2.5. La fosse F.33 (séquence 8)

Une fosse, dont une petite partie du bord sud a été examinée, a été recoupée par le mur 33. Elle a, comme M.33, entamé l'UC 10302, mais 10 cm plus vers le nord que ne l'avait fait M.33. Elle a aussi été presque entièrement fouillée par Ch. Lelong, en sape, si bien qu'elle n'est apparue que dans la coupe 21 (fig. 19).

Son comblement est composé d'une terre sableuse, très meuble et friable, contenant des nodules de mortier blanc, de tuffeau, des plaquettes de terre argileuse compacte (qui pourraient être des fragments de l'US 10282 qu'elle a recoupée), des fragments de mortier rose (vraisemblablement l'US 10283 qu'elle a également recoupée), du charbon de bois et de la TCA brûlée. Elle a livré un seul tesson, daté des 11^e-12^e siècles.

La fonction de F.33 ne peut être restituée. Elle a également été creusée lors de la phase d'utilisation de l'église romane (bâtiment 2), mais comme elle a été recoupée par M.33 son niveau de creusement ne peut être déterminé. Il est possible qu'elle soit contemporaine des fosses F.13 et F.16 fouillées l'année dernière (Marmoutier 2006 : 21-22).

1.2.6. Les faits F.32 et F.42 (séquence 8)

Un autre petit aménagement est associé à cette première phase de l'église romane. Il s'agit de F.32, qui n'a pu être que partiellement observé, dans la coupe 21, et dont la fonction n'a pu être déterminée. C'est un aménagement orienté nord-sud, composé de 13 petits moellons carrés de tuffeau blanc (US 10242) liés par du mortier blanc (fig. 19). Il a été recoupé au nord par M.33, est scellé par l'US 10205 et repose sur l'US 10293, un niveau de mortier attribué à la première phase d'utilisation de la partie orientale de l'église romane (cf. infra). Il n'est pas sans rappeler F.16 – un alignement de cinq moellons de tuffeau liés par du mortier – fouillé en 2006, qui, associé à du mortier à l'est et à de la poudre de TCA à l'ouest, avait été interprété comme une structure de travail aménagée au cours de la construction de l'église romane (Marmoutier 2006 : 22-23). Cependant, F.32 ne semble pas avoir eu la même fonction et surtout il est associé à un sol de l'église du 10^e siècle. En cela il pourrait être rapproché de F.4, également fouillé l'année dernière mais en secteur 1, qui était aussi associé à un sol (US 10108). Cependant, la construction de F.4, identifié à un emmarchement ou à un élément de mobilier liturgique (chancel?), était beaucoup plus soignée (pierres de tuffeau taillées en moyen et petit appareil) que celle de F.32 (Marmoutier 2006 : 11). La structure F.32 n'est pas suffisamment exposée pour que nous puissions en dire davantage.

Le fait 42 est une petite fosse, très proche de la coupe 21, qui a été scellée par F.32 et recoupée par M.33 (fig. 19). Elle a percé l'US 10282. Trois couches ont été reconnues dans son comblement :

- l'US 10292, qui constitue sa partie supérieure, est une couche de mortier blanc avec des fragments de carreaux, dont la surface supérieure est plane ;

- l'US 10296, une couche de poudre et de petits fragments de tuffeau avec un peu de silex et du mortier beige ;
- l'US 10347, une couche de terre argileuse brune, avec des fragments de mortier rose (provenant de l'US 10283 qu'elle a recoupée).

Initialement, l'UC 10302 avait été associée à cette fosse mais, au cours de la fouille, il est apparu que le petit fragment de maçonnerie qui était visible dans la fosse était en fait beaucoup plus important et constituait la face ouest du mur occidental de la crypte (cf. supra).

En raison de ses relations stratigraphiques avec les faits et couches environnants, il semble qu'il faille la rattacher à la phase romane. Sa fonction nous échappe totalement.

1.3. Proposition de restitution du déroulement du chantier de construction de l'église romane (fig. 18)

La destruction quasiment totale de toutes les maçonneries formant le premier accès à la crypte rend particulièrement délicate la restitution du passage et son articulation avec les maçonneries antérieures conservées.

Ch. Lelong a proposé que le chantier de l'église romane ait commencé par le chevet et tout d'abord par sa partie basse, la crypte, à partir des années 1050, puis que le transept et la nef aient été édifiés à partir des années 1070 (LELONG 1987 : 198 et sq. ; 1989 : 127). A noter qu'il est parti du postulat que l'église romane était achevée en 1096 lors de sa consécration par le pape Urbain II (*ibid*.).

Il a également écrit que l'absidiole nord de l'église du 10^e siècle était encore en élévation lorsque la crypte a été construite et que le (dernier) sol de l'abside centrale – arasée pour laisser place à la crypte et à son accès – était resté en usage (LELONG 1987 : 199 *et sq.*). Ainsi, la quasi intégralité du mur formant l'abside centrale aurait été détruite pour laisser place à l'accès à la crypte, la crypte elle-même et le chœur de l'église romane (s'étirant certainement au-delà de l'abside antérieure), de telle sorte que nous ne pouvons connaître la longueur initiale du chevet de la fin du 10^e siècle.

C'est ce que la fouille de 2007 tend à confirmer. Tout d'abord, plusieurs murs de l'église du 10^e siècle ont été utilisés pour aménager l'accès à la crypte : M.4 qui est reparementé (M.6), M.19 contre lequel vient s'appuyer M.47. Ils étaient donc encore en élévation et le sont restés durant l'utilisation du premier accès à la crypte. M.101, arasé, a servi de base à l'édification de M.47 et a aussi pu constituer l'assise des marches de l'escalier du premier accès. Le fait qu'une porte ait été aménagée dans M.4/M.6 confirme aussi que l'absidiole nord était encore en élévation au moment des travaux et qu'elle communiquait directement avec l'escalier coudé. La construction de la crypte impliquant la démolition de l'abside centrale de l'église antérieure, il reste à déterminer la fonction de la porte percée dans M.47, vers le sud (EA 56) et son éventuelle contemporanéité avec la porte qui lui faisait face dans M.4/M.6 (EA 57).

Nous connaissons les niveaux de sol et d'occupation associés à l'utilisation du premier accès à la crypte (F.36) : les US 10305 et 10414 conservées à l'emplacement du seuil sur M.47 et scellées par M.34. Dans le sous-secteur 2, nous avons fouillé une succession de très fines couches d'occupation (US 10282) qui sont très vraisemblablement équivalentes à l'US 10305. Dans la partie est du secteur de fouille, l'US 10282 reposait sur l'US 10293, qui est un mortier blanc, équivalent à l'UC 10414, qui lui-même recouvrait le sol de béton rose 10283 (fig. 19), tandis que dans la partie ouest, 10282 reposait directement sur 10283 (fig.20 : coupe 2). La même succession a été observée dans le sous-secteur 1, où 10285 (équiv. 10282 et 10305) recouvrait 10286, le sol de béton rose (équiv. 10283) (fig.20 : coupe 24). Ces couches peuvent être rapprochées des couches 9 (= 10285) et 10 (= 10286 + 10287) représentées sur la

grande coupe transversale A- A' en CH.I de Ch. Lelong (s.d., LAT n° 16) (fig.20 : coupe A- A', partie sud).

Le sol de béton rose (10283 en sous-secteur 2 et 10286 en sous-secteur 1) ayant été recoupé par M.47/UC 10302 dans le sous-secteur 2 et par M.105, le mur de chaînage roman, dans le sous-secteur 1 ; il est donc antérieur au bâtiment 3 et peut être associé au bâtiment 2, ainsi que Ch. Lelong l'avait déjà proposé.

Le fait que l'US 10293 ne recouvre pas l'ensemble de l'US 10283 et surtout qu'elle soit localisée dans l'extrémité ouest du secteur laisse penser qu'il s'agit d'une reprise du sol antérieur, 10283, là où il était endommagé (fig. 19 et 22). L'accumulation de terre limoneuse, la plus importante observée en association à un sol construit, pourrait être liée au fait que l'édifice était alors en chantier. Aucun de ces niveaux d'occupation ou de sol n'a livré de mobilier, hormis un ossement d'animal pour l'US 10283.

Les seuls sols associés à l'absidiole nord sont d'une part un béton de tuileau, représenté par deux lambeaux qui s'étendent sur M.5 pour le premier (US 10255) et sur le sommet de la butte témoin laissée par Ch. Lelong contre M.4 pour le second (US 10256) (fig. 22). Le fait que ces couches soit reposent directement sur, soit s'accrochent à une maçonnerie du bâtiment 3, confirme qu'il s'agit bien de son niveau de sol. L'UC 10410, scellée par la reprise de l'arase de M.4/UC 10409 (*cf. supra*), doit aussi être rattachée à ce sol. Ces trois US forment le fait 35, qui doit être contemporain du fait 37 (qui regroupe les sols de béton rose des soussecteurs 1 et 2 dont il a été question plus haut et leurs radiers de pose). Eux aussi seraient restés en usage lors de la construction de la crypte et au début de son utilisation.

Dans le sous-secteur 4, il est également possible de constater que le sol de l'église romane reposait directement sur celui de l'église du 10^e siècle. En effet, l'US 10270, une fine couche de mortier gris – non fouillée – qui constitue sinon le sol, du moins une préparation de sol qui vient sur le massif de fondation et contre la base de la pile nord-est de la croisée du transept de l'église romane, repose directement sur l'US 10255 (fig. 22).

C'est donc vraisemblablement peu de temps après l'achèvement de la crypte que la construction de l'église romane a été reprise, soit vers l'est, avec la construction du chœur, qui n'a pu se faire qu'après arasement de l'absidiole, soit à partir du transept, vers l'ouest, ainsi que Charles Lelong l'avait proposé (LELONG 1987 : 199 ; 1989 : 127). Cependant, nous n'avons pas d'indication plus précise pour la chronologie du chantier. En revanche, il faut noter qu'il y a très peu de différence d'altitude entre les deux édifices, contrairement à ce qui apparaîtra avec la dernière église, celle du 13^e siècle, pour laquelle une épaisseur de 0,80 m de remblai environ peut être observée entre les sols de carreaux du bâtiment 2 et ceux du bâtiment 1, notamment dans la nef.

Sans doute assez rapidement, lors de la poursuite du chantier, le premier accès à la crypte a-t-il été condamné et un accès plus monumental créé, ainsi que le proposait Ch. Lelong (*ibid*.).

2. LE BATIMENT 3 (EGLISE DE LA FIN DU 10^E SIECLE)

L'église la plus ancienne actuellement reconnue sur le site prend la forme, comme celles qui lui ont succédé, d'une structure basilicale à trois vaisseaux dont une petite partie seulement a été fouillée, soit environ la dernière travée de la nef, la croisée du transept et l'absidiole nord (fig. 22).

2.1. Le dernier niveau de sol (F.35 et F.37) (séquence 44) (fig.22)

2.1.1. Le fait 35

La fouille dans le sous-secteur 4 était réduite à l'exploitation d'une butte témoin laissée lors des fouilles anciennes contre M.4, de sorte que les couches n'étaient conservées que sur de toutes petites surfaces. Toutefois, la fouille initiale de ce secteur – qui correspond à l'emprise de l'absidiole nord du bâtiment 3 – a été menée par Jean-Guy Sainrat. Dans son cahier - qui est parmi les plus exploitables aujourd'hui - l'auteur a enregistré et décrit chacune des couches fouillées et a indiqué le mobilier qu'elles contenaient (SAINRAT 1979). Ce cahier a donc servi de guide lors de la fouille de la butte témoin, tout comme la coupe BB' en CH.I, correspondant à ces couches (fig.25).

Comme indiqué plus haut, seuls trois fragments du sol de l'absidiole nord du bâtiment 2 sont conservés (fig.22) :

- les US 10255, 10277 et 10278 établies sur l'arase de M.5 et qui sont respectivement, de haut en bas, le béton de tuileau, le radier de pose constitué de moellons de tuffeau et le lit de pose du radier composé d'une fine couche de béton blanc. L'ensemble n'a pas été fouillé et l'US 10255 est assez altérée ;
- l'US 10256 est l'équivalent des US 10255, 10277 et 10278, qui ont toutes été fouillées et enregistrées ensemble en raison de la fragilité de la butte témoin et de l'imbrication du béton de tuileau dans le radier de pose ;
- l'US 10410 n'a pas été fouillée non plus. Il s'agit de quatre fragments de carreaux de pavement pris dans une chape de mortier gris-beige très dense et dur à base de chaux et de sable à petits graviers et fragments de tuffeau, accrochés à M.4/UC 10077 et recouverts par M4/UC 10409 (la partie supérieure du mur associée à la phase romane (*cf. supra*). Il est vraisemblable que l'US 10410 constituait une réparation du sol de tuileau.
- J.-G. Sainrat signale que ce sol qui porte le n°1 sur la coupe BB' (fig. 25) était dans un « état de conservation inégal, bon côté est, tuileaux déchaussés côté ouest, mauvais état coin S.-O. ». Il indique en outre qu'il était noirci en surface, ce que nous n'avons pu observer sur les fragments restants. Nous n'avons retrouvé aucun mobilier datant dans l'unique couche fouillée et J.-G. Sainrat n'en mentionne pas non plus. Dans l'inventaire du matériel, il précise aussi que des carreaux ont été utilisés dans le radier de pose du béton de tuileau (n° 2 sur la coupe BB'). S'agit-il de ceux encore en place contre M.4? Sans doute pas car il les indique comme « répertoriés CHIS1 », ce qui laisse à penser qu'ils ont été prélevés. Le module des moellons de calcaire formant le radier du sol 1 dans l'absidiole nord était de 10 à 20 cm (SAINRAT 1979, couche n° 2).

2.1.2. Le fait 37

Le sol de béton rose (US 10283 et 10286) semble donc associé au bâtiment 3, même s'il a un temps fonctionné également avec le bâtiment 2. Il régnait dans tout le sous-secteur 2, à une altitude moyenne de 51,16 m NGF (variation entre 51 et 51,24 m NGF), ce qui fait qu'il devait arriver au niveau de la deuxième assise en pierres de taille des piles M.19 et M.20 (fig. 22). Il repose, dans les sous-secteurs 1 et 2, sur un radier de fondation (US 10287 et 10297) composé de moellons de tuffeau et de silex de taille variable (de 5 à 20 cm), ainsi que de quelques fragments de TCA – tout comme pour la couche 2 en sous-secteur 4 selon la description de 1979 –, posés sur un lit de mortier blanc pulvérulent. Le matériel associé à l'US 10297, en sous-secteur 2, comprend des fragments d'enduit, un morceau de métal et un tesson de céramique, daté des 9^e-10^e siècles. L'US 10287, fouillée sur une très petite superficie – comme toutes les couches du sous-secteur 1 – n'a rien livré.

Si les sols ne sont pas de même facture – béton rose pour l'abside centrale et béton de tuileau, également rosé, pour l'absidiole nord de l'église du $10^{\rm e}$ siècle – les techniques de construction identiques laissent à penser qu'ils étaient contemporains : tous deux reposent sur un radier composé de blocs de calcaire de module semblable, avec quelques carreaux, et qui recouvrait une fine couche de mortier.

En dehors de ces niveaux, aucune autre relation n'a pu être établie entre les couches fouillées dans le sous-secteur 4 et celles explorées dans les sous-secteurs 1 et 2; aussi, désormais, le sous-secteur 4 sera-t-il traité indépendamment.

2.2. Une phase de travaux ? (F. 40, 44 et 45) (séquence 45) (fig. 23)

Le sol F.37 s'étendait dans les sous-secteurs 1 et 2 sur des niveaux de remblais, un dans le sous-secteur 1, l'US 10310, et deux dans le sous-secteur 2, les US 10314 et 10320. L'US 10314 a été recoupée par trois fosses dans le sous-secteur 2 : F.40, F.44 et F.45.

Aucune des trois fosses n'a pu être fouillée entièrement, soit parce qu'elles ont été partiellement détruites par des creusements postérieurs dégagés par Ch. Lelong (F.40 et 44), soit parce qu'elles sont engagées dans la coupe 21 (F.40 et 45) (fig. 19 et 23). Toutes étaient scellées par le radier de fondation du sol F.37 (US 10297).

La fosse F.40 est localisée le long de la limite sud du sous-secteur 2. Elle a été recoupée, au sud, par la tranchée de fondation du grand mur de chaînage gothique M.55 (fig. 19 et 23). Son extrémité est n'a pas été fouillée car la fosse se prolonge au-delà de la coupe 21, mais elle est connue car elle apparaît dans la coupe est-ouest (non relevée car trop irrégulière) créée lors du dégagement de la tranchée de fondation de M.55. Ainsi, F.40 mesure 1,20 m de long pour une largeur conservée de 0,23 m. Sa profondeur reconnue est de 0,56 m, mais elle a été tronquée par la fosse F.11 qui se trouvait juste au-dessus (Marmoutier 2006 : 21).

Son comblement est hétérogène, à base de terre argileuse brune, avec des poches argileuses ocres et une poche de terre plus brune dans l'angle nord-ouest, des moellons de tuffeau (jusqu'à 12 cm de longueur), des fragments de *tegulae*, de TCA, de silex, de la chaux, du charbon, au moins trois types de mortier différents (beige dense, blanc avec beaucoup de chaux et rose à poudre de TCA), et de l'enduit peint. Des trois fosses, elle est celle qui contenait le plus de mobilier. Elle a livré de la faune (dont des arêtes de poisson), des fragments de métal, du verre, de la céramique et un petit objet circulaire qui pourrait être un jeton. La céramique est essentiellement gallo-romaine, avec un tesson du Bas-Empire. Le verre est représenté par deux fragments de verre à vitre (un tesson triangulaire à deux bords grugés et un bord de plaque au cylindre), dont la datation s'étend du 9^e au 15^e siècle (n° 10353.2).

La fosse F.44 est la moins bien conservée des trois. Elle a été recoupée au sud par la tranchée de fondation de M.55, vidée par Ch. Lelong, et à l'ouest par une tranchée nord-sud creusée lors des fouilles anciennes. Seul son angle nord-est est connu. Dans son état actuel, elle mesure 0,40 m (est-ouest) par 0,30 m (nord-sud), pour une profondeur de 0,46 m (fig. 20 : coupe 2). Son comblement (US 10312) se composait de terre limoneuse, meuble, avec des inclusions de mortier gris, de TCA, de moellons de tuffeau, d'un peu de charbon de bois et d'un peu d'ardoise. Elle a livré un tesson de céramique attribué à la période gallo-romaine ou au très haut Moyen Âge.

La fosse F.45 est la plus complète des trois. Son tracé est connu sauf son extrémité orientale, qui se prolonge au-delà de la coupe 21. Sa longueur dépassait 1,07 m pour une largeur de 0,67 m au centre et une profondeur de 0,54 m. Son comblement est constitué de deux couches, les US 10318 et 10319, assez proches si ce n'est que la terre composant la base de l'US 10318 est plutôt sableuse alors que celle de l'US 10319 est argilo-sableuse (fig. 23). Toutes deux ont livré des blocs de tuffeau, de 2 à 15 cm environ, du silex, des galets, des fragments de TCA, du charbon et plusieurs petits fragments de mortier de types différents : mortier blanc, friable, à inclusions de galets ; mortier beige très friable à sable fin et tuffeau ; mortier rosé à sable fin et poudre de TCA ; mortier rose (parfois associé à des moellons de tuffeau, très dur et fin, avec des petits fragments de TCA et de charbon.

La céramique retrouvée dans le comblement de la fosse a été datée, pour quatre tessons, des 10^e - 11^e siècles, tous les autres étant redéposés. Le verre (trois tessons) n'est pas ici un bon marqueur chronologique puisqu'il peut dater au plus tôt du 10^e siècle mais le même type perdure jusqu'au 15^e siècle (n° 10318.1). La fosse a aussi livré du métal, des esquilles osseuses et de l'enduit.

Ces trois fosses ont été creusées à partir de l'US 10314. Les fosses F.40 et F.45 étaient alignées sur un axe nord-sud et distantes, bord à bord, de 0,65 m environ. Le bord est de F.44 était à 0,87 m du bord ouest de F.40. F.40 et 45 ont vraisemblablement des longueurs proches, dépassant 1 m, même si l'extrémité est de la fosse 45 n'est pas connue (son rétrécissement au niveau de la coupe 21 suggère qu'elle ne devait guère d'étendre beaucoup plus vers l'est. Leur profondeur est similaire et toutes trois ont été creusées jusqu'à des couches résistantes : l'US 10392 composée de mortier pour F.40 et F.44, l(US 10406, un sol de béton de tuileau, pour F.45

Malheureusement, rien dans leur structure ou leur comblement ne permet de déterminer leur fonction avec certitude. Il ne s'agit vraisemblablement pas de fosses de travail, de préparation du mortier par exemple, car rien ne tapissait leurs bords. Leur nombre ne plaide pas en faveur de fosses à vocation liturgique (fosses reliquaires ou creusées pour la récupération d'éléments d'autel). Il semble enfin qu'elles ont été creusées et comblées durant une phase de travaux de l'église du 10^e siècle, ainsi qu'en témoignent les couches qu'elles ont percées (US 10314 et 10320). Pourrait-il s'agir de fosses destinées à l'installation d'échafaudages ?

L'US 10314 est une couche de terre brune, argilo-sableuse, assez meuble, présentant des inclusions de petits nodules de tuffeau (de 3 cm maximum) et de fragments de TCA (jusqu'à 5 cm de long) dont certains semblent avoir brûlé. Son épaisseur varie de 1 à 8 cm. Elle a livré de la céramique et des fragments de verre. La céramique comprend quinze tessons gallo-romains, redéposés, et six tessons attribuables aux 8°-9° siècles. Le verre inclut des tessons redéposés, dont le plus ancien date des 2°-3° siècles et dont les deux plus récents couvrent une période s'étendant du 9° aux 11°/12° siècles (n°10314.3).

Dans le sous-secteur 2, l'US 10314 recouvrait l'US 10320, une couche de tuffeau concassé et de petits blocs de tuffeau (de 1 à 6 cm), mélangés à du mortier à petits fragments de chaux et charbon. Son épaisseur varie de 2 à 6 cm sur l'ensemble du secteur de fouille (fig. 19 et 20 : coupes 1, et 2). Cette couche est équivalente à l'US 10310, fouillée dans le sous-secteur 2, où elle a une épaisseur de 6,5 cm environ (fig. 20 : coupe 24). 10320 est aussi sans doute équivalente à l'US 11 de la coupe A-A' de Ch. Lelong (fig. 21, coupe A-A' partie sud). Ces deux couches ont été interprétées comme des niveaux de remblai – entre une succession de niveaux de sol et le dernier niveau de sol de béton rose – qui pourraient correspondre à des travaux dans le chœur de l'église du 10^e siècle, peut-être dans le but d'exhausser le sol final.

2.3. Une succession de niveaux de sol ou des sols de chantier ? (F.49, 50 et 51) (séquences 46, 47, 48) (fig. 19 et 20: coupes 2 et 24)

Sous les US 10320 (sous-secteur 2) et 10310 (sous-secteur 1) ont été retrouvés trois autres niveaux de sol de béton, enregistrés comme les faits 49, 50 et 51.

Le fait 49 rassemble quatre US, deux par sous-secteur : un sol de mortier installé sur une couche de remblai.

Dans le sous-secteur 1, il s'agit des US 10344 et 10352. 10344 (US 12 de la coupe A-A' de Ch. Lelong : fig. 21, coupe A-A' partie sud) est une fine couche de mortier beige, d'environ 1 cm d'épaisseur, avec de petites inclusions de gravier. Elle repose sur l'US 10352 (qui rassemblerait les US 13 et 14 (?) de la coupe A-A' de Ch. Lelong : fig. 21), une couche de terre limoneuse de 4 à 5 cm d'épaisseur, avec des fragments de différents mortiers, des fragments de TCA, d'ardoise, du silex, du tuffeau et un peu de charbon, de l'enduit peint et un os (faune). Aucun mobilier datant n'a été retrouvé associé soit au sol, soit au remblai.

Dans le sous-secteur 2, le sol construit porte le numéro 10339. Homogène et régulier en surface, il s'est révélé très hétérogène au cours de la fouille, son épaisseur variant de 1 mm à l'est, de part et d'autre de F.45, à 20 cm à l'ouest de cette même fosse. Plusieurs mortiers ont été utilisés pour construire ce sol. Là où il était le plus mince, le mortier était beige avec de petites inclusions de gravillons, silex, TCA et beaucoup de charbon. Dans sa partie la plus épaisse (de 12 à 20 cm), c'est-à-dire à l'aplomb de M.1, il était gris, avec des blocs de tuffeau de 5 à 6 cm, du silex, des nodules de chaux et des fragments de bois. Entre la moitié est de F.45 et F.40 enfin, il se présentait sous la forme d'une fine pellicule de chaux, très friable et très mince. S'agissait-il de combler un effondrement dans la partie centrale pour régulariser la surface de circulation ? L'US 10339 a été associée à un niveau de remblai, l'US 10350, qui est proche de l'US 10352, bien que plus épaisse (fig. 20, coupe 2). Elle a livré en plus des nodules de chaux, des fragments d'ardoise, de gros blocs de tuffeau (jusqu'à 20 cm) et une coquille d'huître, de la céramique et du verre. La céramique rassemble des tessons qui datent tous du haut Moyen Âge : 15 tessons des 5^e-6^e siècles, 2 tessons de la fin du 7^e-milieu 8^e siècle, un tesson de céramique carolingienne peinte (8^e-9^e siècles), les tessons les plus récents appartenant au milieu du 8^e-début du 10^e siècle. Le verre comprend du verre à vitre dont la datation s'étend du 9^e au 15^e siècle et un tesson de verre vert ayant appartenu à un pot ou à une cruche, daté des 1^{er}-3^e siècles (n° 10350.2 et 10350.5). Comme pour toutes les couches contenant de la céramique et du verre, le matériel qui pourrait être pertinent pour la datation des couches est toujours associé à des tessons plus anciens, ce qui tend à indiquer que tout le matériel est redéposé et ne peut donc être utilisé sur le plan chronologique.

Le fait 50 comprend deux US dans le sous-secteur 1 (US 10356 et 10357) et une dans le sous-secteur 2 (10351) (fig. 20 : coupe 24 et fig. 21, coupe A-A'). Les US 10356 (coupe A-A' : US 15) et 10351 (coupe A-A': US 16) sont deux couches de mortier de chaux beige, friable, comprenant beaucoup de fragments de tuffeau. Aucun mobilier n'était associé à ces sols. L'US 10357 est une couche de tuffeau pulvérulent de 2 à 8 cm (plus épaisse au sud qu'au nord) avec de petits blocs de tuffeau (de 5 à 6 cm), un peu de mortier et du charbon. Il pourrait s'agir d'une base de préparation pour l'aménagement du sol juste au-dessus.

Le fait 51 rassemble les US 10362 et 10375 dans le sous-secteur 1 et l'US 10355 dans le 2, qui sont à rapprocher respectivement des US 17 et 18 de la coupe A-A' (fig. 21). 10355 est une couche de mortier blanc avec un petit niveau de circulation limoneux brun. Le mortier est friable, à base de chaux avec sable, silex et tuffeau mais aussi avec des fragments de TCA, d'ardoise, de charbon et des traces de morceaux de bois. Bien que l'US 10362 ait été fouillée

sur une superficie moindre, elle semble similaire à l'US 10355. Elle accuse en outre un très léger pendage vers le sud. L'US 10375 est, comme précédemment pour le fait 50, une couche de tuffeau concassé, de 2,5 cm d'épaisseur maximum, avec des boulettes de mortier blanc et de petits fragments de tuffeau. Aucun mobilier n'était associé à ces couches.

Tous ces sols, contrairement au dernier (US 10283), ne présentaient pas de couche d'occupation, ce qui permet d'envisager qu'ils étaient entretenus (balayés) et explique le fait que l'on n'ait pas retrouvé de mobilier, hormis dans les remblais déposés entre chacun. Ce qui doit aussi être souligné c'est le fait qu'autant de sols aient été construits, alors même qu'ils ne semblaient pas dégradés au point de nécessiter une réfection. L'image que nous avons des sols de l'église du 10^e siècle est différente dans le secteur 2 de ce que nous avions pu observer dans le secteur 1 l'année dernière, où ces niveaux d'occupation ont été plus altérés par les constructions ultérieures, notamment celle du caveau maçonné S.1. Ainsi, en secteur 1, un seul niveau de sol bien observé (US 10108) a été attribué à l'église du 10^e siècle, l'étude des coupes 16 et 23 n'ayant pas permis d'en identifier d'autres. Ce sol reposait sur l'arase de M.82 et sa cote était de 51,10 m NGF (avec une variation de 12 cm du nord au sud) (Marmoutier 2006 : 12-13). Par leur technique de construction tous les sols retrouvés en secteur 2 ressemblent à celui du secteur 1, de sorte qu'il est difficile de l'associer avec l'un d'entre eux en particulier. Les altitudes ne peuvent en rien nous aider car elles varient trop pour un même sol (de l'ordre de 10 cm).

2.4. Les niveaux de construction du bâtiment 3 et les fosses F.52 et F.53 (séquence 49) (fig. 24)

L'US 10355 scellait, dans le sous-secteur 2, deux petits creusements.

Le premier, F.52, est un trou de poteau ou de piquet. Les US 10366 et 10373 qui constituent son comblement sont de nature très proche de l'US 10363, dans laquelle F.52 a été creusée et seule la verticalité de quelques pierres a permis de distinguer le creusement du trou dans l'US 10363. Il est donc impossible de déterminer à quoi ce petit aménagement a pu servir.

La fosse F.53 a été recoupée par la fosse F.44. Elle a une forme circulaire (diamètre de 0,60 m) et est peu profonde. Son remplissage (US 10368) est composé d'une terre sableuse, très meuble, avec des fragments de tuffeau, de TCA, de mortier et de silex. Sa fonction n'a pu être déterminée non plus.

Ces deux faits ont été creusés à partir de l'US 10363, une couche épaisse de 5 à 12 cm, constituée de terre sableuse très mélangée à du tuffeau – dont certains gros blocs (jusqu'à 15 cm de longueur) portent encore du mortier – du silex, de la TCA, des fragments de différents mortiers. Cette couche représente sans doute un remblai constitué d'éléments de démolition. 10363 peut être rapprochée de l'US 10381 en sous-secteur 1⁶ (fig. 20, coupe 24) (vraisemblablement l'US 19 de la coupe A-A' (fig. 21). L'US 10363 a livré de la céramique peinte, du 8^e siècle, associée à quelques éléments anciens et à beaucoup de tessons galloromains, ainsi que des tessons de vaisselle en verre datés des 2^e-3^e siècles (n° 10363.5).

L'US 10363 recouvrait une couche de tuffeau concassé avec des blocs de tuffeau et de silex pouvant atteindre jusqu'à 20 cm (US 10370) qui a livré exclusivement, et en grande

38

^{6.} Dans le sous-secteur 1, entre les US 10375 et 10381, se trouve l'US 10376 qui n'a pu être rapprochée d'aucune US du sous-secteur 2. Il s'agit d'une couche de mortier gris mêlé à de la terre argileuse, avec du tuffeau (fragments de 1 cm jusqu'à des pierres de 14 cm), des fragments de TCA et de mortier beige, très dense et compact.

quantité, des tessons gallo-romains. 10370 ayant été manifestement apportée sur le site, il est probable que ces deux couches sont des remblais liés à la construction du bâtiment 3 et non pas des niveaux de destruction du bâtiment antérieur laissés sur place.

2.5. Le sous-secteur 4: les niveaux de construction du bâtiment 3^7 (séquence 49) (fig. 25)

Dans le sous-secteur 4, sur la butte témoin, presque toutes les couches archéologiques fouillées en 2007, hormis l'US 10256 (sol construit, *cf. supra*) peuvent être associées à la construction de l'église du 10^e siècle. Toutes les couches fouillées en 2007 n'ont pu être rattachées à celles identifiées par J.-G. Sainrat en 1979, décrites dans le rapport de l'année suivante (LELONG 1980) et représentées sur la coupe BB' (fig. 25 et tab.5), d'autant que la partie supérieure de la butte témoin a été très endommagée par des guêpes qui y ont bâti leurs nids. La coupe AA', orientée nord-sud, intègre le relevé de l'intérieur de l'absidiole fouillée par J.-G. Sainrat, mais son tracé étant vraisemblablement situé à l'ouest de la butte témoin fouillée cette année, elle n'a été que peu utilisée.

N° US fouilles anciennes	description (rapport 1980)	Phases Cahier 27	n° US LAT 2007
1	béton de mortier blanc à gros tuileaux, damés, noirci en surface	SH égl. 10 ^e	10256 (les 2 US ont été fouillées ensembles)
2	hérisson de moellons sur lequel fut coulé le béton	RC égl. 10 ^e	
3	remblai de terre brun-clair avec fragments de tuiles, d'une dalle de grès	RC égl. 10 ^e	10324
4	remblai de tuffeau (terre jaune), mêlé de mortier gris	RC ou SC égl. 10 ^e	non vue
5	Remblai de terre brune avec quelques débris de mortier gris	RC égl. 10 ^e	non vue
6	pellicule de tuffeau jaune	SC égl. 10 ^e	10328
7	remblai de terre noire (humus) avec fragments de tuiles, béton à gros tuileaux	RC égl. 10 ^e	10333
8	sol de chantier : moellons plus ou moins englobés dans une terre jaune	SC égl. $10^{\rm e}$	non vue
9	croûte de mortier friable, déchets de construction	SC égl. 10 ^e	10337
10	remblai : pellicule de terre noire	RC égl. 10 ^e	non vue
11	remblai de matériel de démolition	RC égl. 10 ^e	
12	remblai : terre noire	RC égl. 10 ^e	10338
13	remblai : terre noire, sans doute détachée de la précédente	SC égl. 10 ^e	
14	analogue à 11	RC égl. 10 ^e	?
15	analogue à 13	SC égl. 10 ^e	?
16	analogue à 4	RC égl. 10 ^e	10341 ?

Tableau 5 : équivalence entre les couches identifiées lors des fouilles anciennes et celles enregistrées en 2007 (en gris, les couches apparaissant sur la coupe AA'; en noir, les couches apparaissant sur la coupe BB'). SH = sol d'habitation; RC = remblai de construction; SC = sol de construction.

39

^{7.} Nous ne revenons pas dans ce rapport sur les maçonneries attribuées au bâtiment 2, déjà étudiées en 2005 à l'issue de la première campagne de relevé et dont les interprétations restent inchangées (Marmoutier 2005 : 39-42).

L'US 10324 est une couche épaisse de 10 à 28 cm (elle est plus épaisse vers M.4 où elle comble une petite tranchée parallèle à M.4/UC 10077, fig. 25 : coupe 25). Elle rassemble les couches 3, 4 et 5 de la coupe BB' qui n'ont pu être identifiées et individualisées. Il s'agit d'une couche de terre brune limoneuse avec des inclusions de mortier blanc et de mortier beige très friable, de TCA, de tuffeau, dont un bloc taillé, et de silex. Elle a livré un fragment d'enduit peint sur mortier blanc, un fragment de métal, un fragment de verre à vitre (n° 10324.2) et de la céramique – six tessons dont trois appartiennent à une même pièce, vraisemblablement un grand pot de stockage – datée du 7^e siècle environ.

L'US 10328 est une fine couche de tuffeau concassé, qui n'est pas en contact de M.4 (fig. 25). Elle a livré trois tessons dont deux du 6^e siècle.

L'US 10333 est une épaisse couche (environ 30 cm) de terre argileuse compacte, un remblai, avec du tuffeau, de la TCA, différents fragments de mortier et du charbon (fig. 25). La céramique qu'elle contenait comprend deux tessons gallo-romains, six tessons du 6^e siècle et un tesson des 9^e-10^e siècles, soit essentiellement du matériel redéposé.

L'US 10337 peut être liée à la construction de la partie supérieure de la fondation de M.4 (US 10077) puisqu'il s'agit d'une couche de mortier gris, dense, présentant des graviers, des fragments de TCA, de tuffeau et des nodules de chaux, qui repose sur le ressaut du mur au niveau de l'UC 10079 et qui se rapproche du mortier présent entre les moellons qui composent cette partie du mur (fig. 25). Cette couche a été laissée en place.

L'UC 10338 rassemble deux couches, dont celle du dessus n'était représentée que par deux blocs de tuffeau d'environ 10 cm de longueur (US 11 de J.-G. Sainrat ?), reposant sur une fine couche de terre brune argileuse avec des inclusions de tuffeau et de TCA (US 12 et 13 de J.-G. Sainrat et du rapport de 1980 ?). Elle a livré un tesson de céramique des 9^e-10^e siècles

L'US 10341 enfin, pourrait être la couche 16 des fouilles anciennes, qui est représentée sur la coupe AA' de Ch. Lelong (fig. 21 et 25). Il s'agit d'une couche de tuffeau concassé, mélangé à du mortier blanc assez friable ; un morceau de TCA de 10 cm par 15 affleurait dans l'angle sud-est de la couche, contre M4/UC 10079. Elle a livré un tesson daté autour du 6^e siècle. Il s'agit de la dernière couche fouillée en 2007 dans ce sous-secteur.

Il s'est révélé impossible d'établir des équivalences entre ces lambeaux de couches et celles fouillées sur de plus grandes superficies dans le sous-secteur 2, celles-ci se révélant trop hasardeuses, hormis pour les niveaux de sol, dont un seul a été reconnu dans la séquence étudiée de la butte témoin (US 10256).

3. LE BATIMENT 4

C'est uniquement dans le sous-secteur 2 que des observations ont pu être faites sur l'occupation antérieure à la construction du bâtiment 3.

3.1. Les niveaux de destruction du bâtiment 4 ? (séquence 50) (fig. 26)

Il est difficile d'attribuer avec certitude les couches à venir soit à la destruction du bâtiment 4, soit à la préparation du terrain pour la construction du bâtiment 3.

Le démontage de l'US 10370 a fait apparaître des amas de pierres de tuffeau et de silex, avec de gros fragments de TCA (tegulae et tuile canal) : il s'agit des US 10377 au nord et 10378 au sud, qui ne devaient former qu'une seule couche à l'origine, percée ensuite par les fosses F.40 et 45 (fig. 26). On a vraisemblablement affaire à un niveau de destruction : certains blocs de tuffeau présentaient encore du mortier et une pierre de taille conservait des traces de peinture jaune et rouge. Des fragments de six mortiers différents ont été dénombrés.

L'US 10378 a livré un tesson de vaisselle en verre incolore daté des 2^e-3^e siècles (n° 10370.2).

Ces amas de pierres ont été retrouvés dans la partie est du secteur de fouille, dans une grande tranchée orientée nord-sud (F.54), dont ils constituent le comblement, avec l'US 10383 qui est une couche de terre sableuse comprenant de nombreuses inclusions de tuffeau, lui donnant une couleur jaune (US 10383) (fig. 19). Elle est assez proche de l'US 10386, une couche de tuffeau concassé et de blocs de tuffeau, avec fragments de *tegulae* et de carreaux, qui s'étendait aussi dans la partie est du secteur et scellait deux US: à l'est l'US 10406, un béton de tuileau, qui n'a pas encore été fouillé, et à l'ouest l'US 10390, une couche de mortier blanc avec de grosses inclusions de tuffeau, silex, galets, chaux, TCA (*tegulae*, tuile canal et carreaux) et toujours des fragments de quatre mortiers différents.

A l'ouest, le fait 54 a recoupé l'US 10382. Il s'agit encore d'une couche de remblai, très irrégulière, composée de terre sableuse avec de nombreuses inclusions de tuffeau, de fragments de TCA et de mortier. La céramique qu'elle contenait est datée du Bas-Empire et du tout début du Moyen Âge (5^e-6^e siècles), le tesson de verre associé étant des 2^e-3^e siècles.

L'US 10390 recouvre une autre couche de mortier (10392) – non fouillée en 2007 – qui passe sur l'arase de M.1/UC 10030 et 10031 (qui sont égales).

Les niveaux d'occupation du bâtiment 4 n'ont pas encore été fouillés.

3.2. Premières observations sur le bâtiment 4

Dans différentes couches fouillées en sous-secteur 2, notamment dans les US 10377 et 10378, des fragments de mortier rose foncé (avec des fragments de chaux, de la poudre et des fragments de TCA et de petits nodules de tuffeau) ont été retrouvés, mais aucun élément en place de cette nature n'a pu être observé dans les coupes 1 et 2 par exemple. En revanche, une couche de mortier rose très similaire est conservée sur une très petite superficie dans le sous-secteur 1 (US 10385) contre l'UC 10384 (la fondation de M.105) qui soit repose sur cette US, soit la recoupe. Elle n'a pas encore été fouillée. Il pourrait s'agir d'un sol construit qui aurait été presque totalement détruit par les occupations postérieures.

Plusieurs maçonneries peuvent d'ores et déjà être associées au bâtiment 4 à partir des observations faites dans la coupe 1 notamment et par comparaison avec les maçonneries attribuées à l'état 3 de ce bâtiment dans le secteur 1 (M.84, 7/UC10059, 10061, 10065, 10067) (cf. supra) (fig. 15).

Il s'agit des murs 56 et 91, qui n'en formaient peut-être qu'un à l'origine mais qui ont été partiellement détruits par les maçonneries gothiques (M.55).

M.56 a été incorporé au mur de chaînage entre les piles 19 et 20 de l'entrée du chœur de l'église du 10^e siècle (M.90 vient contre son parement nord) et sert de socle à la fondation de la pile 20 (UC 10087) qui a entamé son arase. Il a de plus été recoupé dans son épaisseur (disparition du parement sud) par le grand mur de chaînage gothique M.55 (fig. 16).

Seul son parement nord est visible sur quelques dizaines de centimètres. La partie supérieure de M.56, la plus soignée (UC 10397), est composée de petits moellons de tuffeau blanc, de module plutôt carré, dont la largeur varie entre 8 et 10 cm, liés par un mortier gris, très dur mais irrégulièrement disposé entre les pierres, où apparaissent de nombreux espaces vides. La partie visible de son parement est trop petite pour en dire davantage sur le type d'appareillage mis en œuvre. L'UC 10394 repose sur un hérisson (UC 10395) composé de gros blocs de tuffeau non taillés liés par de la terre marron et du mortier de même couleur, très friable, ce qui n'est pas sans rappeler l'UC 10073 de M.84. Ce mur n'est plus associé à aucun niveau de sol, contrairement à M.91.

Le mur 91, orienté ouest-est, ne peut être vu qu'en coupe, à l'extrémité sud de la section nord-sud 21 (fig. 20 : coupe 1). S'il se prolongeait plus à l'est, il a dû être recoupé par le mur occidental de la crypte. M.91 fut lui aussi recoupé dans sa largeur par le mur de même orientation M.55, qui l'a amputé de sa partie sud. Situé dans l'alignement de M.56 et M.84 (en secteur 1), M.91 a la même composition : un hérisson (UC 10093) constitué de gros blocs désorganisés et saillants par rapport à la partie supérieure (UC 10092). Il est associé au sol de béton de tuileau (US 10406) qui a été exposé à l'issue de la campagne de 2007 à l'est de M.1.

Plus intéressant pour l'étude du bâtiment 3 menée ici, il est à noter que M.91 n'a pas été arasé aussi bas que M.56 par exemple et a été gardé en élévation lors de la construction de cette église. En effet, les différents niveaux de sol associés à l'église de la fin du 10^e siècle viennent tous butter contre M.91, y compris le dernier sol de béton rose (US 10283) (fig. 20 :coupe 1). Ce mur n'aurait donc été arasé que lors du remplacement de l'abside centrale par la crypte, mais il est difficile de restituer la façon dont il s'intégrait à cette abside centrale, au moment de sa construction, d'autant qu'il se trouve plus au nord que la face nord de la pile 20. Précédemment, l'hypothèse a été formulée d'une réduction en largeur de l'abside (MAROT 2006 : 42 (vol.1) et 86, fig. 36 (vol.2)). Dans l'état actuel de la recherche, il est difficile d'aller plus loin.

BILAN DES DEUX SECTEURS

Tout en portant sur des superficies réduites, la campagne 2007 a permis de progresser dans la compréhension des édifices successifs inclus dans la zone 1.

En ce qui concerne l'église romane (bâtiment 2), l'analyse a principalement porté sur l'accès à la crypte et son raccordement au chevet de l'église antérieure dont l'absidiole nord a été conservée en élévation un certain temps. Le premier accès à la crypte, qui adopte un tracé en baïonnette, a été adossé contre l'absidiole avec laquelle l'escalier communiquait. L'abside centrale ayant été nécessairement détruite pour mettre la crypte en chantier, on explique mal pour le moment la fonction du seuil qui apparaît sur le mur M.47 (EA 56), face à la porte ouvrant dans l'escalier à partir de l'absidiole (EA 57), et qui fut condamné par le mur M.34.

L'analyse de l'église attribuée à la fin du 10^e siècle ou au début du 11^e siècle (bâtiment 3) a été complétée, en secteur 1, par la fouille de la tranchée de construction de la pile de croisée nord-ouest, de plan cruciforme, et en secteur 2 par celle de plusieurs niveaux de sol construits, qui attestent une rénovation régulière des lieux. La principale difficulté concerne la datation de ces réfections qui alternent avec des couches de remblais dont le mobilier – tessons de céramique ou de verre – est redéposé pour la très grande majorité.

La connaissance des états successifs du bâtiment 4, qui appartient au haut Moyen Âge, a bien progressé par l'observation du mur M.104, qui marque la partition d'un espace intérieur, et par la fouille des niveaux de sols qui ont été alors construits au sud du mur, en réutilisant des carreaux de terre cuite et des tuiles à crochet. Au moins quatre états ont été identifiés, dont le troisième correspond à une reconstruction entreprise à la suite de l'arasement du bâtiment antérieur. Au vu de ce qui est observable dans les coupes des tranchées profondes pratiquées par Ch. Lelong, les matériaux de démolition ont été en grande partie laissés sur place, y compris sous les nouvelles élévations du mur occidental. La datation plus fine de ces différents états comme la fonction du bâtiment, dont le plan n'est que partiellement connu, restent à établir.

LES ZONES 3 ET 4 DE L'HOTELLERIE A LA MAISON DU GRAND PRIEUR

LA ZONE 3 : FOUILLE ET RELEVES DANS LE BATIMENT EN ELEVATION	46
LA ZONE 4 : FOUILLE PARTIELLE DE L'ANCIENNE HOTELLERIE	48
Le bâtiment (intérieur et maçonneries)	48
1. LES TRANSFORMATIONS DU BATIMENT A L'EPOQUE MODERNE (SEQUENCES 510, 51 518, 565, 564)	48 514 et
1.2. Une reprise de maçonnerie contemporaine des travaux d'exhaussement du sol in (F.1017, 1021, 1032, séquence 565) et une tranchée antérieure (F.1133, séquence 523). 1.3. Des reprises de maçonnerie postérieures aux travaux d'exhaussement du sol in (séquence 518)	ntérieur 49 ntérieur 49
1.4. L'aménagement de la porte 1002 (séquence 510)	U SOL
3. L'OCCUPATION INTERIEURE DU BATIMENT : UNE BIPARTITION DE L'ESPACE (SEQU 515, 517, 525) 3.1. La construction d'une sablière basse : bipartition de l'occupation du bâtiment (F 1025, séquences 517 et 525) 3.2. Abandon de la sablière et démolition des sols (séquence 515)	UENCES 51 F.1022- 51
4. Une bipartition de l'espace avant la construction de la sabliere (seq 527)	UENCE
5. Un remblaiement a l'interieur du batiment (sequence 528)	
6. PERIODE DE CHANTIER (SEQUENCE 530) ET OCCUPATION (SEQUENCE 529)	
6.1. La destruction partielle de niveaux d'occupation.	
6.2. Dépôt de remblais.	
6.3. Quatre creusements contemporains des travaux	
6.4. Une occupation postérieure au chantier (séquence 529)	
7. TRANSFORMATION DE M.1002 (SEQUENCE 531)	
8. LA CONSTRUCTION D'UN DALLAGE ET LES NIVEAUX D'OCCUPATION CONTEMPO (SEQUENCES 550, 551, 552, 566)	
8.1. La construction d'un dallage (séquence 552).	
8.2. Le démontage partiel du dallage (séquence 566)	
8.3. Le secteur 2 ouest : occupation à la suite du démontage du dallage (séquence 551).	
8.4. Le secteur 2 est : une occupation continue contemporaine de l'utilisation du dallag	
secteur 3 est (séquence 550)	
9. Une occupation contemporaine d'une cloison et perturbation a l'oui	EST DU
SECTEUR 3 (SEQUENCES 553, 554 ET 555)	
9.1. Un niveau d'occupation et une cloison nord-sud (F.1111, séquence 555)	
9.2. Un incendie à l'est	
9.5 Les remplais et l'apandon du fait LLLL partie est du secteur 3 (séduence 554)	う X

9.4. Une perturbation dans la partie ouest du secteur 3 (séquence 553)	59
10. LE CREUSEMENT D'UNE GORGE DANS LES MURS 1001 ET 1002 (SEQUENCE 557)	
11. UNE TRANSFORMATION IMPORTANTE DU BATIMENT (SEQUENCE 558)	
11.1. Le mur 1002.	
11.2. Le mur 1001.	
11.3. Les colonnes axiales 1009 et 1010 et le couvrement du premier niveau du bâtiment	
11.5. Des colomies anales 1005 et 1010 et le couvrement du premier inveau du outment	01
L'occupation extérieure au sud du bâtiment (secteur 1)	.63
1. Une occupation exterieure au sud du batiment posterieure a la demolit	
DES MURS 1006 ET 1007 (SEQUENCES 516 ET 532)	
2. DEUX STRUCTURES CONTEMPORAINES? M.1007 ET LE FAIT 1040 (SEQUENCES 535, 53	
2.1. M. 1007	
2.2. Le fait 1040.	
3. LA CONSTRUCTION DU MUR 1006 (SEQUENCE 534) ET UN DECAISSEMENT	
SECTEUR ?	
4. LA REPRISE DU MUR 1005 (SEQUENCE 537)	
5. UNE OCCUPATION EXTERIEURE (SEQUENCE 538)	
6. LE FAIT 1053 (SEQUENCE 539)	
7. Une succession de series de trous de piquets et de fins niveaux de reme	
(SEQUENCES 540 A 546)	
7.1. La séquence 540.	
7.2 La séquence 541.	
7.3. La séquence 542.	
7.4. La séquence 543.	
7.5. La séquence 544.	
7.6. La séquence 545	
7.7. La séquence 546	
8. DES NIVEAUX PIETINES INDIQUANT UNE CIRCULATION EST-OUEST (SEQUENCES 547	
548)	66
Une zone d'inhumetion ou noud de l'hâtelleuie (gesteur 4)	67
Une zone d'inhumation au nord de l'hôtellerie (secteur 4)	.07
1. LES PREMIERES INHUMATIONS (SEQUENCES 561, 562, 563)	67
1.1. La sépulture 56 (séquence 563)	
1.2. Les remblais (séquence 562)	
1.3. Les sépultures 54 et 55 (séquence 561)	
2. UN REMBLAIEMENT DE LA ZONE FUNERAIRE (SEQUENCE 560)	
3. LA DERNIERE SEQUENCE D'INHUMATION (SEQUENCE 559)	
3.1. La sépulture 52	
3.2. La sépulture 53	
4. CONCLUSION: UN CIMETIERE DE LAÏCS	

LA ZONE 3: FOUILLE ET RELEVES DANS LE BATIMENT EN ELEVATION

Le travail accompli pendant l'été 2007 correspond à l'aboutissement de l'étude du bâti engagée depuis 2005. Les techniques de relevé et les méthodes d'enregistrement restent inchangées par rapport à celles déjà énoncées (Marmoutier 2005 : 48). Ainsi, dans le courant de l'été, le relevé architectural de tout l'intérieur du bâtiment fut poursuivi et terminé, même dans la partie orientale de la construction, jusqu'alors inaccessible en raison du très mauvais état des planchers. En effet, début juin, les services techniques de la Ville de Tours ont procédé à une sécurisation des planchers de ces niveaux : l'état sanitaire des solives fut contrôlé et des plaques de contreplaqué y furent aménagées. Ceci fait, il fut possible d'accéder sans risque aux extrémités orientales des murs gouttereaux nord (505) et sud (506) situées au second étage (fig. 27). Désormais, à l'exception du rez-de-chaussée largement enduit de béton (cf. infra), tout l'intérieur du bâtiment a bénéficié d'un relevé pierre à pierre. Dans le même temps, à l'extérieur, le dessin de la façade septentrionale et celui du parement extérieur du mur pignon (M 501) furent exécutés. Cependant, comme pour la façade méridionale déjà relevée en 2006, il fut uniquement possible de dessiner la partie basse des murs : les simples échelles disponibles n'ont évidemment pas autorisé un accès exhaustif aux façades.

Parallèlement à ce travail de dessin, une fouille fut entreprise dans l'angle sud-ouest du bâtiment à l'étage. L'objectif de ce sondage qui forme un carré de 2,60 m de coté était d'appréhender dans le détail le montage des ogives de la voûte 505 située au niveau inférieur (fig. 28). Au préalable, une faible surface de plancher avait été retirée par les services municipaux. Ce parquet reposait sur des lambourdes appuyées sur un remblai poussiéreux très meuble avec beaucoup de mobilier redéposé (30065). De toute évidence, ce remblai est contemporain du parquet et date du 19e s. ou du 20e s. Sous ce remblai, des traces d'un plancher ancien ont été mises au jour. Plus précisément, ce sont des négatifs des lambourdes de cet ancien plancher (30067) qui sont visibles sur un niveau de gravats liés par une faible quantité de chaux (fig. 28). Ce niveau est composé de fragments de tuffeau, d'ardoises et de terre cuite architecturale, mais aussi de beaucoup de mobilier redéposé. Rien en dessous de ce niveau n'a été fouillé puisqu'il semble que le niveau 30070 situé immédiatement en dessous corresponde à un remblai lié à la construction de la voûte 505 dont la maçonnerie semble également déjà visible (30071) (fig. 28).

A ces différentes opérations s'ajoute la destruction par les services techniques de la Ville de différents appendices récents accolés contre le bâtiment (fig. 27). Au sud, le mur 515 fut libéré des clapiers de béton armé appliqués sur ces deux parements, tant à l'ouest qu'à l'est. Au nord, les cabanes couvertes de tôle furent également détruites, leurs murs de moellons 508, 509, 510 et 511 étant démontés (fig. 27). A l'ouest, d'autres clapiers appuyés contre le mur méridional de l'aile ajoutée au 18^e s., quand le bâtiment fut transformé en maison du Grand Prieur, furent également démolis (fig. 27).

La surveillance de ces travaux a permis de s'assurer de l'absence de blocs architecturaux en remploi. Ainsi nettoyé, l'extérieur de la construction se rapproche de son volume ancien, ou du moins de celui qu'elle présentait au début du 19^e s., après la destruction des deux tiers de sa longueur, vers l'est. Mais l'enjeu était surtout de rendre accessibles ou lisibles des parties supplémentaires du bâtiment afin d'analyser au mieux les maçonneries.

C'est dans ce but qu'il fut demandé au Service des Bâtiments de piqueter la face orientale du mur de refend 502, enduite de béton, ce qui fut réalisé pour les parties basses du

mur (sur une hauteur d'environ 2 m) entre octobre et décembre 2007, seul un petit sondage ayant pu être effectué dans l'angle sud pendant la campagne de fouille, en juillet.

L'examen rapide des maçonneries découvertes est encourageant puisque l'arrachement des retombés de deux voûtes d'ogives a été reconnu ainsi que les vestiges d'une ancienne porte antérieure à POR 564 (fig. 29 ; *cf. infra*, 2ème partie). Bien que très lacunaire et dans un mauvais état de conservation, un décor peint de faux appareil a également été repéré. Il est souhaitable que le piquetage de cet enduit soit étendu à l'ensemble des pièces orientales du rez-de-chaussée, afin de compléter les relevés et de préciser l'analyse architecturale, notamment celle du voûtement et de la partition interne du rez-de-chaussée. Des solutions devront également être envisagées pour relever les parties hautes des façades.

LA ZONE 4 : FOUILLE PARTIELLE DE L'ANCIENNE HOTELLERIE

La fouille de l'intérieur de l'hôtellerie a repris après un décapage à la pelle mécanique des remblais modernes qui avaient été laissés en place en 2006 sur environ la moitié de la superficie. La présentation de la zone 4 est composée de trois sections : le bâtiment lui-même, l'occupation extérieure au sud et au nord, les principaux états étant représentés sur un plan de synthèse (fig.51).

Le bâtiment (intérieur et maçonneries) (fig. 30)

1. Les transformations du batiment a l'epoque moderne (sequences 510, 511, 514, 518, 565, 564)

La fouille de 2006 avait permis d'identifier les niveaux de démolition du bâtiment, du 19^e siècle, mais également une phase antérieure de transformations importantes de l'édifice, par l'apport de remblais ainsi qu'une série de reprises de la maçonnerie du mur gouttereau sud (M.1001). Ces dernières séquences ont été complétées en 2007 par la fouille des niveaux laissés en place sur la moitié de la superficie ouverte l'an dernier à l'intérieur du bâtiment.

1.1. Un remblaiement important à l'intérieur du bâtiment en deux étapes (séquences 514 et 564) (fig. 31)

Les séquences 514 et 564 correspondent à un exhaussement massif du niveau de sol à l'intérieur du bâtiment, sans doute pour compenser la différence de hauteur avec le niveau extérieur (fig. 31). Des remblais, constitués de sable et de galets de quartz, ainsi que de tuffeau jaune pulvérulent, ont été déposés sur une épaisseur de 80 à 90 cm, atteignant 51,15 m au sud et 52,40 m NGF au nord. Ils avaient été en partie fouillés en 2006 ; le reste étant retiré à la pelle mécanique en 2007 (Marmoutier 2006 : 28). En 2006, une datation du début du 17^e siècle avait été proposée pour ces travaux, mais la découverte de céramique pouvant dater du début du 18^e siècle dans des niveaux sous-jacents impose de revoir cette attribution. La céramique du 17^e siècle présente dans les remblais est vraisemblablement issue d'une redéposition et les séquences 514 et 564 pourraient dater du 18^e siècle.

Ces remblais semblent avoir été déposés en deux étapes entre lesquelles une reprise de la maçonnerie de M.1002 a été effectuée (séquences 510, 518, 565). L'absence de niveau d'occupation intermédiaire, l'homogénéité du mobilier céramique et la nature identique des remblais laissent supposer qu'un faible laps de temps s'est écoulé entre les deux apports et qu'ils appartiennent à la même phase de chantier.

Les remblais supérieurs ont été percés d'une série de trous de poteaux, correspondant à une cloison d'orientation est-ouest, implantée à 80 cm environ des fûts de deux colonnes axiales mises en place dans une séquence antérieure (fig. 31). Cet aménagement pérennise l'emplacement d'une cloison établie sur sablière basse avant l'exhaussement du sol (séquences 517 et 525). Dans ce dernier état du bâtiment, les colonnes centrales ont pu soutenir un plancher plutôt qu'une voûte (Marmoutier 2006 : 30). Au-dessus de ces remblais, les traces d'un sol de pavés avaient été identifiées à l'intérieur du bâtiment ; son arrachement datant de la démolition de l'ensemble au 19^e siècle.

1.2. Une reprise de maçonnerie contemporaine des travaux d'exhaussement du sol intérieur (F.1017, 1021, 1032, séquence 565) et une tranchée antérieure (F.1133, séquence 523) (fig. 32)

Une première reprise du mur 1001 a été effectuée après un premier apport de sédiments à l'intérieur du bâtiment, recoupant la couche de remblais jaune argileuse 40100 (fig. 32 : coupe 40). La nouvelle maçonnerie correspond à la partie ouest du mur 1001 (UC 40009) et se prolonge au-delà des limites de la zone de fouille à l'ouest. Des tranchées ont été creusées de chaque côté du mur 1001 pour effectuer cette transformation : F.1017 et 1032 au sud, F.1021 au nord.

L'extension de la reprise et de la tranchée sur la face nord du mur n'est pas connue avec précision, puisque cette partie du bâtiment a été perturbée par une reprise ultérieure (F.1019, 1031, séquence 518).

La maçonnerie reconstruite a été réalisée en pierres de taille de moyen appareil et en moellons de tuffeau ; la mise en oeuvre de l'UC 40009 est difficile à décrire puisque la maçonnerie n'est plus conservée que sur deux assises.

La tranchée de construction 1021, située au nord du mur 1001, a été fouillée en 2006. Elle est peu profonde et son bord s'est en partie effondré à l'intérieur (sédiment jaune, issu de 40100). Une coulée de mortier en tapisse le fond, qui correspond au niveau inférieur de la reprise de maçonnerie (51,7 m NGF).

Cette tranchée a recoupé un creusement plus ancien, situé le long de M.1001 (F.1133) (fig. 32 : coupe 40). Du fait des perturbations successives à cet emplacement, on n'en connaît ni l'extension ni le niveau de creusement. Cette tranchée peut être immédiatement antérieure à F.1021 ou être antérieure même aux remblais, mais il est difficile d'affiner la chronologie. Sa fonction est inconnue, mais elle ne semble néanmoins pas correspondre à une transformation de la maçonnerie de M.1001.

Au sud du mur, la tranchée de construction contemporaine de F.1021 (F.1032, 1017), creusée à partir de 40026, est plus étroite (34 cm au lieu de 60 cm). La partie est de la tranchée (F.1017) avait été fouillée en 2006, la partie ouest l'a été en 2007 (F.1032). Au sud de M.1001, le parement est moins soigné et les joints sont très débordants : le mortier de chaux utilisé comme liant tapisse également le fond de la tranchée (US 40081 et 40152).

Cette reprise du mur 1001 a été scellée au nord par le dépôt des couches 40062, 40064 et 40065, qui constituent la seconde étape du remblaiement à l'intérieur du bâtiment.

1.3. Des reprises de maçonnerie postérieures aux travaux d'exhaussement du sol intérieur (séquence 518) (fig. 32)

Le mur 1001 a connu une autre transformation, limitée à sa face nord d'après les observations actuelles. Une partie du parement a été reprise et les deux colonnettes engagées issues d'une transformation antérieure du bâtiment ont été modifiées.

Trois faits découverts en 2006 et 2007 correspondent à ces reprises de maçonnerie : F.1019, 1030 et 1031, tous situés dans le secteur 2.

Ces transformations du mur 1001 sont postérieures aux travaux d'exhaussement du niveau du sol, puisque les tranchées sont creusées à partir des niveaux de remblais (séquence 514), mais elles sont scellées par les derniers apports de sédiments correspondant aux préparations du sol de pavés (séquence 513) (fig. 31 et 32).

La reprise de la partie ouest du mur 1001 a été réalisée après avoir creusé une tranchée de réfection dans les niveaux de remblais à l'intérieur du bâtiment (F.1019, 1031). Une grande partie de la tranchée avait été fouillée en 2006 (F.1019); son extrémité est a été mise au jour

en 2007, portant la longueur connue à 4,40 m (F.1031). L'adéquation entre l'extension de la tranchée et celle de la reprise de maçonnerie ont confirmé l'hypothèse émise en 2006 d'une tranchée de réfection de cette partie du mur (UC 40289).

La transformation du mur a concerné également les colonnettes engagées dans le mur 1001 (PIL 1050, PIL 1051). La colonnette PIL 1050 (UC 40288), à l'ouest, a été modifiée en même temps que la reprise du parement intérieur du mur : la partie supérieure du fût cylindrique a été remplacée par deux blocs de moyen appareil quadrangulaire (UC 40090).

La transformation de la colonnette est (PIL 1051) a été exécutée après le creusement d'une tranchée de réfection peu étendue, qui avait été repérée en 2006 et qui fut fouillée en 2007 avant l'intervention de la pelle mécanique (F.1030). La colonnette (UC 40286) a été chemisée par l'ajout d'une maçonnerie plaquée contre le mur 1001, constituée de petits blocs de tuffeau noyés dans du mortier (UC 40285).

Le but de ces reprises est difficile à comprendre : les deux colonnettes engagées, qui soutenaient des voûtes dans un état plus ancien du bâtiment, servaient-elles encore de supports au moment de l'exhaussement du sol (fig. 32 et 51)? Elles ont été transformées de manière différente, l'une renforcée par un chemisage, l'autre reconstruite sous une forme différente. Il est difficile de savoir si ces deux reprises sont strictement contemporaines, mais la transformation à l'ouest est antérieure à une autre modification du bâtiment : le percement d'une porte dans le mur 1001.

1.4. L'aménagement de la porte 1002 (séquence 510) (fig. 32)

La porte 1002 a été construite après l'apport des remblais dans le bâtiment, pour ménager un accès avec l'extérieur. La porte a été percée au-dessus de l'ancienne colonnette engagée 1050, qui perd donc à ce moment-là toute fonction de support, si ce n'était déjà fait. Le seuil de la porte (40010) est à une hauteur de 52,2 m NGF environ, à 15 cm au-dessus de la surface des remblais. Il est construit en petits pavés quadrangulaires, vestige du pavement qui existait à l'intérieur du bâtiment à ce niveau ; cette altitude correspond également au niveau de sol actuel du passage voûté dans la partie ouest du bâtiment encore en élévation. Un lambeau de sol identique avait été mis au jour à l'extérieur, contre la face sud du mur 1001 (UC 40027, séquence 511) (fig. 51).

2. LA DERNIERE PHASE D'OCCUPATION AVANT LE REHAUSSEMENT DU NIVEAU DU SOL (SEQUENCE 524)

Les derniers niveaux d'occupation antérieurs aux remblais modernes sont de fins niveaux sableux : les US 40112, 40115, 40128, 40129, 40158 dans le secteur 2 et 40089 dans le secteur 3. Ils sont postérieurs à deux trous de poteau (F.1035, F.1043, séquence 517). Un troisième trou de poteau, F.1034, semble avoir été creusé à partir de l'US 40112. La fonction de ces structures reste indéterminée.

3. L'OCCUPATION INTERIEURE DU BATIMENT : UNE BIPARTITION DE L'ESPACE (SEQUENCES 515, 517, 525)

3.1. La construction d'une sablière basse : bipartition de l'occupation du bâtiment (F.1022-1025, séquences 517 et 525) (fig. 33)

La sablière basse orientée est-ouest découverte en 2006 correspond à l'emplacement d'une cloison qui divisait le bâtiment en deux parties, chacune caractérisée par un mode d'occupation différent. La technique de construction de la cloison a pu être déterminée par la reprise de la fouille : une tranchée de fondation d'1,5 m de large a été identifiée dans la partie est de la zone de fouille, le creusement étant plus large au nord de la sablière (séquence 525) (fig. 33 : coupe 42). Cette sablière, d'une largeur de 25 cm, a été calée au moyen de blocs de calcaire et la tranchée fut comblée par un sédiment brun argileux (US 40086, 40121, 40175).

Ce comblement a été scellé par l'US 40157-40122, un niveau de circulation présent uniquement au sud de la sablière et donc contemporain de l'utilisation de la cloison. Au nord, le comblement 40086 est recouvert directement par les remblais de la séquence 564 et aucun niveau d'occupation n'a été repéré.

Au sud, les traces d'un niveau de sol construit ont été découvertes : il s'agit d'un dallage irrégulier de blocs de tuffeau (F.1109 et 1028) associé à un sol de mortier (US 40132) (séquence 517) (fig. 33). Deux trous de poteau semblent également contemporains de la cloison (F1035 et F1043, séquence 517) (fig. 33 et 34). Situés à 60 et 80 cm au sud de la sablière, ils pérennisent l'emplacement d'une cloison antérieure au fait 1022-1025 (*cf. infra*, §4). Leur interprétation est incertaine : d'une part, leur technique de construction diffère (le creusement pour placer le poteau du fait 1035,à partir de l'US 40157, est plus large et plus profond que pour le fait 1043) ; d'autre part, leur emplacement très proche de la cloison rend leur fonction difficile à cerner.

3.2. Abandon de la sablière et démolition des sols (séquence 515)

L'abandon de la cloison correspond à un épisode de démolition, attesté dans le secteur 2, au sud de la sablière. L'emplacement de la sablière est comblé par l'effondrement partiel des bords (US 40095,40096, 40131, 40142) et quelques traces de bois sont conservées au fond du négatif, sous la forme d'un sédiment organique très brun contenant de la matière fibreuse (US 40091).

Les niveaux de sol contemporains de la sablière sont alors démolis : une partie du dallage est récupérée, seuls restent deux ensembles de dalles irrégulières (F.1028 et F1109) et le niveau de sol 40132 est détruit, excepté une zone contre le mur 1001 (fig. 33).

Les sédiments issus de la démolition de ces sols constituent un niveau de remblais dans la partie est du secteur 2, sous la forme d'un monticule d'un maximum de 30 cm d'épaisseur, scellant le comblement de la sablière (US 40156). Cependant, les poteaux des faits 1035 et 1043 semblent encore en place au moment de ces transformations : 40156 scelle le calage du poteau de F.1035, mais le comblement du négatif lui est postérieur.

Le fait 1036, contemporain du dépôt de 40156, est constitué de deux rangées de blocs de tuffeau semblant constituer un calage latéral, recouvertes de blocs formant une couverture. L'ensemble est lié par les sédiments de l'US 40156 alors que la partie centrale, qui pourrait être un négatif, était vide. Un bloc clôt cet aménagement à l'ouest, alors que la partie est de la structure a été perturbée par un trou de poteau (F.1034).

4. Une bipartition de l'espace avant la construction de la sabliere (sequence 527) (fig. 34)

Deux petites tranchées, orientées est-ouest et situées de part et d'autre de la colonne 1009, semblent être les traces d'une cloison antérieure à l'aménagement de la sablière (F.1048 et F.1102). Ces tranchées sont larges d'une dizaine de centimètres, profondes de 5 cm environ et conservées sur 60 et 80 cm de longueur ; leur comblement est constitué de poudre de tuffeau blanc. Elles sont parallèles aux murs 1001 et 1002 qui, à cet endroit, présentent une inflexion de quelques degrés. Ces deux faits pourraient correspondre à l'aménagement d'une cloison en dalles de tuffeau placées de champ, prenant vraisemblablement appui contre le fût de la colonne 1009. L'extension de cette structure à l'ouest n'est pas connue, puisque cette partie a été perturbée par la suite par le fait 1109. A l'est, la tranchée semble se prolonger audelà des limites de fouille.

Aucun niveau d'occupation ne peut être attribué avec certitude à l'utilisation de cette structure, qui est scellée par des niveaux de remblais (US 40292, 40213). Dans le secteur 3, une seule couche peut leur correspondre, l'US 40085, qui pourrait être équivalente à 40213 (sédiment de tuffeau concassé blanc, avec de nombreux fragments de mortier).

Dans le secteur 2, on a observé des niveaux d'occupation postérieurs à ces remblais : il s'agit notamment des US 40189, 40197, constituées d'un sédiment argileux avec de nombreux fragments de tuffeau, compact en surface. Elles sont associées à deux trous de piquets (F.1037, 1132) et à un trou de poteau (F.1038), dont l'emplacement correspond à celui d'un trou de poteau antérieur (F.1107), qui était comblé et invisible au moment du creusement de F.1038 (fig. 38). Ce fait présente un négatif de poteau de section quadrangulaire, en partie vide au moment de sa fouille. La pérennisation d'un poteau à cet emplacement doit signaler l'existence et la permanence d'un aménagement interne du bâtiment que l'on ne peut préciser compte tenu de sa position périphérique, d'autant plus que ces trous de poteau ne sont pas dans l'alignement des colonnes et des colonnettes engagées.

5. UN REMBLAIEMENT A L'INTERIEUR DU BATIMENT (SEQUENCE 528) (FIG. 35)

Sous les niveaux d'occupation de la séquence précédente, la fouille a révélé la présence de remblais contenant des matériaux de démolition, observés sur toute la surface intérieure du bâtiment, déposés en plusieurs étapes (US 40117, 40116, 40133, 40180, 40200, 40205, 40225).

Les US 40133 et 40250 sont composées d'un sédiment argileux fin, avec un mobilier très abondant. Elles ont été déposées respectivement le long du mur 1002 et contre la colonne 1009. La première est scellée par un niveau gris constitué de mortier et de fragments de tuffeau (US 40205), lui-même recouvert par les US 40117, 40180, 40200 et 40225, composés d'argile marron. Les deux premières se trouvent dans le secteur 3, les autres dans le secteur 2. La couche 40116, qui recouvre 40117 dans le secteur 3, est constituée d'un sédiment plus jaune (tuffeau) et peut être rapprochée de 40251, dans le secteur 2.

Ces niveaux contiennent de nombreuses terres cuites architecturales, essentiellement des carreaux de pavement (dont une partie est archéologiquement complète), ainsi que des fragments d'enduit blanc et de nombreux tessons de vaisselle de verre, comme des verres à jambe, concentrés essentiellement dans les couches 40133 et 40180. Ces fragments de verre, comme la céramique, permettent de proposer une datation du 18^e siècle pour la couche 40180.

Il pourrait s'agir de remblais déposés afin d'égaliser le niveau du sol à l'intérieur du bâtiment. En effet, ces niveaux font suite à une période de chantier dans le bâtiment, où un tas de déblais (US 40307) avait été établi dans la partie est du secteur 2, formant une pente assez

forte. L'apport de sédiments de la séquence 528 a permis de niveler le sol à une altitude comprise entre 51,4 m et 51,5 m NGF, correspondant à la surface du dallage 40360, qui est bien antérieur mais encore en partie en place à cette période (fig. 35). De plus, la surface des US 40200 et 40225 dans le secteur 2 était manifestement égalisée et tassée et, par endroits, elle semble organisée en un dallage (US 40264 : comblement du fait 1123, dont la surface est constituée de blocs de calcaire et de TCA). La provenance des matériaux de démolition constituant ces niveaux n'est pas connue.

6. Periode de Chantier (sequence 530) et occupation (sequence 529) (fig. 36)

La séquence 530 regroupe plusieurs actions et faits qui sont vraisemblablement contemporains, correspondant à une période de chantier à l'intérieur du bâtiment. Le mobilier céramique, la verrerie et les monnaies découverts permettent de dater cette séquence du milieu du 17^e siècle au plus tôt.

6.1. La destruction partielle de niveaux d'occupation

Dans la partie centrale du secteur 2, le long du mur 1002, on observe des traces d'une perturbation ayant affecté des niveaux d'occupation antérieurs ainsi que le dallage 40360. Il ne reste que quelques lambeaux des couches 40513, 40429 et 40515, en partie détruites lors de l'arrachement de plusieurs dalles, au sud. Dans le reste du secteur, il n'existe pas de trace de ces couches et il est probable qu'un décaissement a affecté l'intérieur du bâtiment à ce moment-là, s'arrêtant sur le niveau de mortier 40414 (*cf. infra*, § 8). Les couches 40490, 40489, 40416 comblent la petite dépression créée par l'arrachement des dalles, scellant les niveaux d'occupation antérieurs. Ces couches furent ensuite recouvertes par des lentilles de sédiment argileux, déposées contre le dallage à l'ouest du secteur 2.

6.2. Dépôt de remblais

Les travaux réalisés dans le bâtiment ont conduit à déposer dans la partie est du secteur 2 un tas de déblais, s'amenuisant vers le nord, dans le secteur 3 (US 40252, 40307, 40604) (fig. 36). Ces remblais sont constitués essentiellement de sédiment sableux gris mêlé de mortier et de fragments de tuffeau, la concentration en mortier étant plus forte autour de la colonne 1009. Ils ont été immédiatement scellés par une couche de mortier posé sur un lit de sable ocre (US 40330, 40331, 40484) qui s'étend du sommet du tas de déblais à l'est jusqu'à la base de la colonne 1010 à l'ouest et au nord jusqu'au milieu du secteur 3. Les déblais et le mortier sont contemporains, car le mortier est mélangé aux constituants de 40307.

Il pourrait s'agir d'une aire de gâchage de mortier ou d'une coulée de mortier lors d'un chantier de construction. Le niveau intérieur du bâtiment à ce moment-là est donc particulièrement irrégulier : un monticule de déblais de 40 cm de haut occupe un quart de la zone fouillée et s'étend plus vers l'est.

6.3. Quatre creusements contemporains des travaux

Trois trous de poteau dans le secteur 2 sont moins bien situés chronologiquement que les remblais et la couche de mortier mais ils semblent appartenir à la même séquence de travaux (fig. 36).

Le fait 1054 est un trou de poteau construit contre le dallage 40360, après l'installation des remblais 40307 ; son comblement est scellé par les remblais de la séquence 528 (US

40225). Le poteau avait été calé par un bloc de calcaire placé verticalement et vraisemblablement arraché au dallage 40360.

Le fait 1090 est situé auprès de la colonne engagée PIL 1050, dont il permet l'observation du support. Il mesure un mètre de profondeur et 60 à 80 cm de large. Son comblement est un sédiment sableux brun hétérogène, contenant des matériaux de démolition (TCA, mortier, ardoises, fragments de tuffeau). On peut vraisemblablement mieux attribuer ce fait à une phase de travaux qu'à un aménagement quelconque : vu ses dimensions, il pourrait s'agir d'un poteau d'échafaudage.

Le troisième trou de poteau, F.1115, est situé à l'ouest du précédent, contre le bord de la zone. Il s'agit d'un creusement plus petit, de 28 cm de profondeur et de 25 à 33 cm de large, dont les parois et le fond ont été tapissés de mortier. Le comblement présente plusieurs couches : tuffeau concassé, sédiment sableux marron. Là encore, l'interprétation reste incertaine : il peut être lié au décaissement de cette partie du bâtiment.

Nous pouvons toutefois remarquer que les trois trous de poteaux sont grossièrement alignés, à une distance comprise entre 0,8 m et 1,2 m du mur 1001 mais leur fonction précise reste difficile à cerner.

Le fait 1106 est, lui, assurément postérieur au mortier 40330 : il s'agit d'un petit creusement irrégulier de 15 cm de profondeur, dont la fonction est inconnue.

6.4. Une occupation postérieure au chantier (séquence 529)

Tous ces faits sont néanmoins antérieurs aux niveaux d'occupation scellant cette phase de chantier. Ces couches s'étendent essentiellement dans la partie occidentale des secteurs 2 et 3, à l'ouest du dallage 40360-40222 (fig. 36). Le bâtiment a donc été utilisé alors qu'un monticule de déblais en occupait une partie (US 40307-40604). Plusieurs niveaux se succèdent : de fins niveaux de remblais constitués d'argile avec des fragments de tuffeau (US 40260, 40394, 40395) sont scellés par une couche de piétinement brune de quelques millimètres d'épaisseur (US 40253, 40283). La céramique trouvée dans ces couches, ainsi que les monnaies et la vaisselle de verre, permettent de les dater du 17^e siècle.

La limite de ces niveaux d'occupation au nord, à environ 2 m du mur 1002, peut montrer que ces niveaux ont eux aussi été en partie détruits le long de M.1002 avant l'apport des remblais de la séquence 528 (US 40133, 40180).

7. Transformation de M.1002 (sequence 531) (Fig. 37)

La reprise d'une partie de la face sud du mur 1002 n'est pas située avec précision dans la chronologie relative. La tranchée de construction (F.1046), de 75 cm de large pour 3,5 m de long et 15 cm de profondeur, a été creusée dans la couche 40206, contemporaine de la construction du dallage 40222 (*cf. infra*, §8) et le comblement a été scellé par les remblais de la séquence 530.

La construction a été réalisée en trois étapes : la tranchée a été creusée, puis la reprise de la maçonnerie a été exécutée (UC 40584). Elle concerne un tronçon de 2,7 mètres de long, reconstruit en blocs de moyen appareil de tuffeau blanc disposés en appareil réglé (fig. 37). Alors que la tranchée était encore ouverte, le mur nouvellement refait a été en partie bûché pour l'installation d'un pilastre dont subsiste un seul bloc de tuffeau de section presque carrée, de 80 cm de côté (UC 40308), sur un hérisson de mortier et de blocs de tuffeau. Un autre bloc identique a dû être placé au même moment plus à l'est, visible dans la coupe 42, lui aussi sur un lit de mortier (UC 40589). Aucune tranchée n'a été repérée pour la mise en place de ce deuxième bloc.

La tranchée d'installation de l'UC 40308 a ensuite été comblée par du tuffeau concassé mêlé d'un sédiment sableux marron (US 40258). Une couche de piétinement scelle ce remplissage (US 40256), elle-même recouverte par le remblai 40604 (séquence 530). La datation de cet épisode reste incertaine, puisque le mobilier donne des informations contradictoires. D'une part, la céramique du comblement est un ensemble homogène du 14^e siècle au début du 15^e siècle, mais qui semble redéposé, car des tessons des 15^e et 16^e siècles ont été découverts dans des niveaux antérieurs. D'autre part, la couche 40206, antérieure à la tranchée, contenait de la vaisselle de verre du 17^e au 18^e siècle, mais il peut s'agir de mobilier intrusif, 40206 étant située par endroits immédiatement sous les remblais 40133 et 40180 (séquence 528).

8. LA CONSTRUCTION D'UN DALLAGE ET LES NIVEAUX D'OCCUPATION CONTEMPORAINS (SEQUENCES 550, 551, 552, 566) (Fig. 38)

8.1. La construction d'un dallage (séquence 552)

Un dallage de moellons et de dalles de calcaire a été construit, sur une surface probablement plus grande que celle de 40360 et 40222, qui en constituent les derniers vestiges. Seul le dallage 40222, dans le secteur 3, a été démonté en 2007, la fouille s'étant arrêtée à des niveaux plus récents dans le secteur 2.

La couche 40539, composée d'un sédiment argilo-sableux avec de nombreuses inclusions de charbon, constitue la préparation pour l'installation du dallage 40222. La couche de tuffeau concassé 40491 peut aussi être identifiée comme une préparation du dallage, un remblai ponctuel destiné à mettre le sol à niveau.

Les moellons irréguliers, présents uniquement dans la partie nord du dallage, dans le secteur 3, ainsi que les dalles, sont liés avec un sédiment identique à 40539, que l'on n'a pu distinguer à la fouille que grâce au dallage qui s'intercale entre les deux (US 40206). Cette couche s'étend vers l'est, constituant un niveau de circulation (fig. 38).

Dans le secteur 2, au sud, les niveaux d'occupation contemporains de cette première phase d'utilisation du dallage ne peuvent pas être identifiés avec certitude, puisque peu de relations stratigraphiques permettent de relier les deux secteurs pour cette séquence-ci. L'ensemble des niveaux d'occupation de la partie est du secteur 2 a été regroupé en une seule séquence (voir séquence 550).

8.2. Le démontage partiel du dallage (séquence 566)

Ce dallage semble avoir été ensuite en partie démonté à l'ouest : dans le secteur 3, les blocs le constituant sont interrompus, formant une marche qui surplombe des niveaux qui lui sont postérieurs (US 40253, occupation de la séquence 529) (fig. 38). A l'ouest du dallage, une couche identifiée comme 40206 a été fouillée, comblant une petite dépression ; il pourrait s'agir de 40539, la couche de préparation du dallage, qui est très semblable.

Au sud (secteur 2), la même configuration peut être observée : les dalles, qui à l'est sont de niveau avec des couches d'occupation, forment un décrochement à l'ouest, à l'endroit où une partie du dallage a été retirée.

Au centre, seulement quelques dalles ont été découvertes, cette zone ayant de plus été perturbée lors du remblaiement du bâtiment (séquence 528, F.1131).

On observe donc à ce moment-là une transformation importante de l'intérieur de l'édifice, puisque le dallage, installé probablement sur une grande partie de la surface

observée, a été démonté à l'ouest, ne laissant que deux parties dallées en place (US 40222 et 40360).

8.3. Le secteur 2 ouest : occupation à la suite du démontage du dallage (séquence 551)

Après le démontage d'une partie du dallage à l'ouest, une couche composée essentiellement de mortier scelle ce dallage et les niveaux sous-jacents (US 40414, non fouillée en 2007). Ce niveau est ensuite recouvert par des couches d'occupation dont il ne reste que des lambeaux, près de M.1001, à cause des travaux de la séquence 530.

Une partie de ces niveaux, non fouillés mais observés contre la coupe 40, forme une alternance de couches de mortier et de sédiment brun (US 40557, 40560), qui ont été recoupés par un creusement important contre M.1001 (F.1122), comblé par du tuffeau concassé (US 40555), en partie rubéfié, contre la coupe 40 (non fouillé en 2007). Ce fait a été recouvert par une couche de mortier (US 40417), elle-même surmontée de plusieurs niveaux d'occupation : 40515 (sédiment argilo-sableux gris), 40429 (sédiment gris recouvert d'une pellicule de pigment ocre jaune, de couleur identique à la peinture recouvrant certaines pierres du mur 1001) (fig. 38), et 40513, qui est une couche de mortier portant la trace d'un négatif, mais dont la faible conservation (10 cm sur 40 cm) ne permet pas d'aller plus loin dans l'interprétation.

8.4. Le secteur 2 est : une occupation continue contemporaine de l'utilisation du dallage et le secteur 3 est (séquence 550) (fig. 38)

La séquence 550 regroupe plusieurs faits et niveaux d'occupation contemporains de l'utilisation du dallage 40360 mais qui ne sont pas tous bien situés chronologiquement. De plus, il n'est pas possible de les relier à la première ou la seconde utilisation du dallage (c'est-à-dire avant ou après son démontage partiel à l'ouest), car la fouille n'a pas permis d'établir de relations stratigraphiques entre les deux côtés du dallage.

Les premiers niveaux d'occupation assurément ultérieurs à l'installation du dallage sont les couches 40529 et 40544, qui recouvrent les dalles de 40360 et 40222 et la base de la colonne 1009 ; ils correspondent au niveau d'arrêt de fouille en 2007 dans cette partie du secteur 2.

Ces niveaux sont d'une part recouverts par un groupe de couches d'occupation peu étendues faisant penser à des ragréages de sol. Un creusement peu profond leur est antérieur, comblé par un sédiment semblable à un de ces remblais (F.1117, US 40500 : cette couche est datée de la première moitié du 15^e siècle au plus tôt grâce au mobilier céramique). Un autre creusement leur est lié (F.1113) qui présente un négatif de piquet de section quadrangulaire, à une cinquantaine de centimètres à l'est du dallage 40360. Plusieurs couches scellent ce creusement, elles-mêmes recouvertes par des niveaux de tuffeau blanc concassé (US 40499, 40501).

L'ensemble est scellé par un niveau de circulation caractéristique d'une couleur brunrouge (US 40268, 40361, 40527), présent à l'est du secteur 2 mais également dans le secteur 3, où il recouvre directement 40206, contemporaine du dallage 40222. Le secteur 3 paraît donc présenter un hiatus important en ce qui concerne les niveaux d'occupation contemporains du dallage.

La couche 40529 est d'autre part scellée par des remblais de faible étendue, à l'ouest de la colonne 1009 (US 40535, 40536, 40541), s'étendant vraisemblablement sur une faible superficie dans le secteur 3.

Le fait 1112 est situé dans le secteur 2, contre le dallage 40360 : il s'agit d'un trou de poteau de section quadrangulaire, dont les parois sont tapissées de mortier. Il est difficile de déterminer s'il a été aménagé avant ou après le niveau de circulation 40361 mais il pourrait être contemporain d'autres trous de poteau moins bien calés chronologiquement, qui sont de dimensions comparables. Le fait 1107 est situé à l'emplacement même d'un trou de poteau aménagé lors de la séquence 526, contre la coupe est. Il présente un négatif de poteau de section quadrangulaire allongée (11 sur 17 cm). Il est scellé, comme le fait 1112, par le niveau de remblai 40307. Le fait 1118, au sud-ouest de la colonne 1009, correspond à un poteau cylindrique ; il a été creusé à partir de 40536 et est scellé par des niveaux de remblais euxmêmes sous 40307 (US 40503, 40505).

9. Une occupation contemporaine d'une cloison et perturbation a l'ouest du secteur 3 (sequences 553, 554 et 555) (fig. 39)

9.1. Un niveau d'occupation et une cloison nord-sud (F.1111, séquence 555)

La dernière couche exposée lors de la fouille dans le secteur 3 est un niveau d'occupation caractérisé par la présence d'un pigment ocre (US 40554), recouvrant un muret orienté nord-sud, d'1,25 m de long, constitué de huit blocs de petit appareil globalement alignés sur leur côté est (UC 40523, F.1111). Ce muret peut être mis en relation avec plusieurs aménagements dans les murs 1001 et 1002 ainsi que dans la base de la colonne 1009, situés sur le même alignement (fig. 39). Ce sont des trous de section carrée creusés horizontalement dans les murs et la base afin d'encastrer une sablière basse supportant une cloison d'orientation nord-sud, à l'ouest de la colonne 1009 et des colonnettes engagées (UC 40592 dans le mur 1001, UC 40525 dans le mur 1002). Le creusement dans le mur 1002 (UC 40525) mesure 20 cm de large pour 15 cm de profondeur et 20 cm de hauteur. L'autre creusement (UC 40592, M.1001) a une profondeur de 24 cm ; il est large de 13 cm pour une hauteur de 16 cm. Un boudin de mortier ainsi qu'un bloc de calcaire du côté nord révèlent le négatif des pièces de bois qui y étaient insérées.

Le muret 40523 pourrait correspondre au seuil d'une porte aménagée dans la cloison. Dans ce cas, il faudrait restituer une cloison en deux parties entre M.1002 et la base de la colonne 1009, interrompue à l'emplacement du seuil. Deux sablières basses de 75 cm au nord et 275 cm au sud pourraient alors supporter la cloison, aucun trou de poteau pouvant correspondre à un aménagement sur poteaux plantés n'ayant été repéré. Cependant, les blocs ne sont alignés que sur le côté est, certains dépassant largement vers l'ouest ; cette disposition paraîtrait curieuse pour un seuil. Il n'est pour le moment pas possible de déterminer le mode de construction de la cloison : la fouille des niveaux d'installation de cette sablière dans le secteur 2 apportera probablement plus d'informations.

Par ailleurs, un creusement quadrangulaire a été effectué sur la partie nord de la base 1009 (fig. 42). Il semble correspondre à un encastrement, mais il est difficile de l'associer avec certitude avec le Fait 1111, puisqu'il n'est pas situé dans l'axe de la cloison. Ce dispositif a néanmoins été nécessairement creusé et utilisé avant la séquence 530, au moment où les bases sont recouvertes par des épais remblais (US 40307).

La présence d'un niveau de sol recouvert d'ocre de chaque côté du muret rend le type d'occupation du bâtiment à ce moment-là difficile à cerner. L'état des recherches ne permet pas de déterminer si ces niveaux ocres sont contemporains de l'utilisation de la cloison ou s'ils scellent son abandon. La nature précise de ce dépôt coloré n'est pas connue, même si l'on peut le rapprocher de celui qui apparaît sur des pierres du bâtiment comme sur le sol de la séquence 551 (US 40429). Dans la partie encore en élévation du bâtiment (zone 3), des traces

de pigment ocre jaune semblables ont été observées dans la séquence 1002. Il s'agit d'un décor de faux joints jaunes, contemporains du percement de deux nouvelles baies dans la façade sud. Cette séquence de la zone 3 pourrait dater de la fin du Moyen Âge (cf. 2^e partie).

Des niveaux d'occupation pouvant être rapprochés de 40544 ont été découverts dans l'angle nord-ouest : il s'agit d'une couche claire avec des traces d'ocre jaune qui était scellée par les remblais 40493 ; elle correspond à l'arrêt de la fouille de 2007 (US 40571) (fig. 39). Ce niveau recouvre la base de la colonne engagée F.1124 mais on ne peut pas établir de relations stratigraphiques avec la partie est du secteur à ce stade du travail. La couche 40259, qui recouvre 40544, est un fin niveau d'occupation constitué de limon gris cendreux, s'étendant sur la moitié est du secteur 3.

9.2. Un incendie à l'est

Un niveau contemporain de 40259 est identifiable dans le secteur 2 (US 40470), composé de mortier et terre mélangés. En effet, au-dessus de 40259 dans le secteur 3 et au-dessus de 40570 dans le secteur 2, ont été découvertes des traces de rubéfaction ayant touché une partie des deux secteurs, ce qui permet de relier ces deux couches. La rubéfaction forme une bande d'une cinquantaine de centimètres de large sur 5 m de long environ contre la coupe est et semble correspondre à un incendie.

La colonne 1009 et sa base portent également des traces de rubéfaction (fig. 39), ce qui permet de déterminer que le fût, qui n'est pas celui d'origine, avait déjà été mis en place au moment de la chauffe, mais également que la partie est de la base avait été bûchée auparavant. Cet épisode (incendie ?) fournit donc un *terminus ante quem* pour la détérioration de la base et le remplacement du fût quadrilobé de la colonne 1009 par un simple fût cylindrique.

En revanche, le fait 1107, situé dans la zone touchée par le feu, lui est bien postérieur car le bloc de calage du poteau ne présente pas de traces de rubéfaction (séquence 550).

9.3. Les remblais et l'abandon du fait 1111, partie est du secteur 3 (séquence 554)

Les niveaux présents au nord du secteur 3 ne peuvent pas être situés chronologiquement par rapport à la rubéfaction, qui n'a atteint ce secteur que sur quelques dizaines de centimètres au sud. Une partie des couches et des faits de la séquence 554 peut donc être antérieure à cette rubéfaction

La couche 40259 a été recoupée par le fait 1114, un trou de poteau profond de 20 cm, aménagé contre le muret du fait 1111 (fig. 39). Il est scellé par une couche de remblais constituée d'un sédiment brun charbonneux, s'étendant dans l'angle nord-est du secteur 3, jusqu'au muret (US 40257, 40537, 40538). La couche 40526 qui le recouvre scelle également la couche 40540, à l'ouest du muret, ainsi que l'abandon du trou aménagé pour la sablière dans le mur 1002 (UC 40525).

Le trou correspondant dans le mur 1001 (UC 40592) n'est, lui, bouché que plus tard, par la couche de remblais 40307 (séquence 530), mais il a pu être abandonné en même temps que 40525. Le trou d'encastrement au nord de la base de la colonne 1009 semble en revanche avoir été utilisé plus longtemps. En effet, un boudin de mortier correspondant au négatif d'une poutre existe également sur la base, comme contre les murs 1001 et 1002, mais ce mortier repose sur la couche 40529 (séquence 550), qui est bien postérieure à l'abandon de 40525, dans le mur 1002. On aurait donc la trace d'un entretien de la cloison à son extrémité sud, puisqu'on y a ajouté du mortier à un moment donné. Se pose alors la question de l'extension de cette sablière ainsi réduite puisque n'atteignant pas le mur nord. Nous n'avons pas

découvert de traces de calage pour la deuxième phase de cette cloison, mais cette partie du secteur a pu être perturbée de façon importante (séquence 550).

Le fait 1110 recoupe 40259 mais n'est scellé de façon certaine que par 40206 ; il n'est donc pas situé précisément dans la chronologie. Le creusement, à une dizaine de centimètres au sud-ouest du muret 40523, est peu profond (moins de 15 cm) mais son fond est tapissé de mortier, qui déborde également sur le pourtour du creusement, à l'est et au sud (fig. 39). Sa fonction reste inconnue.

9.4. Une perturbation dans la partie ouest du secteur 3 (séquence 553)

Une perturbation importante a pu être décelée à l'ouest du secteur 3 mais il est difficile d'établir une relation chronologique avec les couches de la séquence 554 : ces niveaux peuvent être contemporains mais il n'existe aucune équivalence certaine.

La partie ouest du secteur est marquée par l'absence des niveaux d'occupation présents à l'est (séquence 555), ce qui atteste qu'un remaniement important des sols a eu lieu avant la mise en place du dallage 40222 (séquence 552). A cet emplacement, des remblais sont directement scellés par le dallage ; ils correspondent au comblement d'un décaissement effectué sur un quart de la surface fouillée (fig. 39). En effet, les niveaux de sol 40554 et 40259 ont été détruits jusqu'au milieu du secteur 3, l'angle nord-ouest semblant avoir été épargné, puisque l'on trouve à cet emplacement des niveaux de sols ressemblant à 40544 (US 40571, séquence 555). La limite de la perturbation à l'est correspond aux creusements des faits 1116 et 1119, peu profonds et irréguliers. Seule leur limite orientale était bien définie, leur limite occidentale se confondant à la fouille avec les niveaux de remblais occupant l'ouest du secteur.

Le dernier niveau mis au jour en 2007 dans cet espace est un sédiment brun (US 40569), scellé par une couche de remblai (US 40568) qui s'étend sur une faible surface, au centre ; elle est sableuse, claire, avec des fragments de tuffeau. Une couche plus étendue la recouvre (US 40492-40493), constituée d'un sédiment argileux brun très charbonneux. La limite du décaissement n'est plus visible au sud, puisque l'arrachement partiel du dallage pendant la séquence 551 a perturbé cette partie des secteurs 2 et 3.

10. LE CREUSEMENT D'UNE GORGE DANS LES MURS 1001 ET 1002 (SEQUENCE 557)

Sur le parement intérieur du mur 1002, à environ 51,9 m NGF, se situe une gorge actuellement en partie bouchée d'environ cinq centimètres de hauteur et autant de profondeur (UC 40583-40588). Ce creusement réalisé au pic recoupe les maçonneries 40582, 40585 et 40587 (*cf. infra*, §11 et fig. 40) ; il est également postérieur à la colonnette engagée 1125 (UC 40586) puisque le creusement se poursuit sur l'un de ses tambours. En revanche, cette gorge, qui est visible à l'ouest et à l'est de M.1002, s'interrompt à l'emplacement du parement de 40584 : elle est manifestement antérieure à cette reprise déjà évoquée lors de la description de la séquence 531.

En vis-à-vis sur le mur 1001, une gorge semblable est visible à une hauteur identique (UC 40591). Plus précisément, cette gorge n'apparaît que dans la maçonnerie 40287 ; plus à l'ouest, les reprises ultérieures de M.1001 en ont détruit les traces (UC 40289, 40009) (fig. 40).

La chronologie et les caractéristiques communes de ces deux creusements ne laissent pas de doute sur le fait qu'ils ont fonctionné ensemble. Toutefois, il semble bien difficile de les interpréter : que pouvait-on y encastrer ? De plus, si ces creusements dans les murs sont

bien situés chronologiquement par rapport aux maçonneries, on ne peut pourtant pas les associer à une séquence d'occupation particulière.

11. Une transformation importante du batiment (sequence 558) (fig. 40, 41 et 42)

La séquence 558 correspond à une très importante reconstruction des murs nord (M.1002) et sud (M.1001) du bâtiment, affectant presque toute la surface des maçonneries observées en zone 4, alors même qu'elle ne semble correspondre à aucune des phases reconnues lors de l'étude de la partie encore conservée du bâtiment (zone 3).

11.1. Le mur 1002 (fig. 40 et 41)

Cette reprise se manifeste par la reconstruction de l'intégralité du mur 1002 (UC 40582-40585), à l'ouest du contrefort (EA 1127). La jonction avec la maçonnerie ancienne (UC 40587) est parfaitement visible sur son parement intérieur, à l'est de la colonnette 1125 : ce coup de sabre correspond à un changement de la hauteur des assises ainsi qu'à une différence entre des blocs trapus (UC 40587) et d'autres plus allongés (UC 40582-40585). Malgré ces différences, la mise en oeuvre est identique : dans les deux cas il s'agit de pierres de taille de moyen appareil organisées en appareil réglé et liées à la chaux. Dans les deux cas aussi les joints oscillent entre 2 et 3 cm.

L'emplacement du sondage permet de connaître précisément l'extension de la reprise à l'est ; en revanche, la position de la section ne permet pas de savoir jusqu'où elle s'étendait à l'ouest. A l'intérieur, construites selon un modèle identique, deux colonnettes engagées s'appuient contre la maçonnerie (PIL 1124 et 1125) : l'ensemble est contemporain puisque les tambours sont chaînés au parement et les assises sont continues. Les fûts des colonnettes sont posés sur une base décorée d'un corps de moulures assez simple, composé de tores et de cavets ; chaque base s'appuie sur un socle de plan carré (fig. 41). Le niveau correspondant à la base de ces socles correspond précisément à l'arrêt de la campagne de fouille 2007 : les niveaux de construction n'ont donc pas encore été fouillés à l'intérieur du bâtiment.

Les choses sont différentes au nord du mur, à l'extérieur du bâtiment : là aussi un coup de sabre témoigne d'une reprise. Il est visible sur le contrefort 1127, lui-même affecté par cette transformation (fig. 40). De ce côté-ci du mur, les niveaux de construction liés à cette réfection ont déjà été fouillés, puisqu'en 2006 les niveaux observés dans le secteur 4 étaient bien plus anciens que ceux de l'intérieur du bâtiment, pourtant situés bien plus bas. Il pourrait donc s'agir d'un bâtiment semi-enterré au nord. Ainsi, la tranchée liée à cette reprise (F 1033) a-t-elle déjà été fouillée ; elle correspond à un large creusement (1,80 m) réalisé à partir de 40044, afin de disposer de suffisamment d'espace pour reconstruire le mur et dresser un parement en pierres de taille identique à celui visible au revers.

Cette importante reprise a également concerné le contrefort 1127 situé au droit de l'inflexion du bâtiment jusqu'à changer son orientation. En effet, l'examen attentif des maçonneries a permis de reconnaître un état ancien du contrefort (UC 40597) contemporain de la maçonnerie 40587; ce dernier était alors disposé parallèlement à cette portion orientale du mur 1002. Lors de la séquence 558 qui correspond à la reconstruction de la partie occidentale du mur, le contrefort ancien a lui aussi été reconstruit (UC 40595): il a été arasé et englobé par la construction d'un contrefort plus grand et cette fois-ci orienté parallèlement à la partie occidentale du mur (la reconstruction UC 40585-40585). Ce nouvel état du contrefort est donc fondé en partie sur l'arase de l'ancien, mais ses dimensions plus importantes ont nécessité la mise en place d'une fondation propre composée de fragments de pierres de taille

ou de déchets de taille jetés dans du mortier de chaux (UC 40596). Aucune tranchée de construction n'est visible pour l'installation de cette fondation qui a sans doute été construite en tranchée aveugle (la mise en oeuvre va également dans ce sens). Ainsi, une tranchée aveugle fut-elle creusée à partir du fond de la tranchée F.1033 afin que la partie septentrionale du contrefort puisse s'y appuyer. Il s'agit là d'une méthode de construction assez courante où se combinent une tranchée ouverte assez large pour permettre une construction parementée et une tranchée aveugle réservée aux fondations.

11.2. Le mur 1001 (fig. 40 et 41)

Une très importante reprise est aussi visible sur le mur sud (M.1001) : de nombreuses similitudes existant entre ces deux reconstructions, il est pertinent de regrouper l'ensemble sous la séquence 558. La partie occidentale du mur 1001 a été fortement modifiée lors de la séquence 565 (*cf. supra*) : au nord comme au sud, il est toutefois possible de reconnaître, sous les deux assises de la maçonnerie 40009, un parement plus ancien composé de pierres de taille de moyen appareil de tuffeau blanc disposées en appareil réglé. Ces parements appartiennent à la maçonnerie 40242 dont la construction fut contemporaine de l'installation du pilier 1050. Désormais, seuls deux blocs correspondent à l'état ancien de ce pilier (UC 40288) : ils sont très altérés, sans doute bûchés lors de la reprise 40290 (*cf. supra*) (fig. 40).

Plus à l'est, au-delà de la reprise liée au fait 1019, se trouve la maçonnerie 40287. Elle présente les mêmes caractéristiques que 40242, avec des hauteurs de joints de lits identiques : il ne fait donc pas de doute que ces deux maçonneries n'en formaient qu'une, recoupée plus tardivement par 40289. A l'est, le positionnement de la section 42 ne permet pas de connaître l'extension de la maçonnerie 40287. La maçonnerie 40287 est elle aussi contemporaine d'une colonnette engagée (PIL.1051) d'un type identique à celles observées contre le mur nord.

11.3. Les colonnes axiales 1009 et 1010 et le couvrement du premier niveau du bâtiment (fig. 41, 42 et 43)

La fouille de 2006 avait révélé la présence de deux colonnes au centre du bâtiment, dont le fût ne correspond pas aux bases, qui sont quadrilobées (celle de la colonne 1010 a été dégagée en 2006, celle de 1009 en 2007). Les niveaux correspondant à la mise en place de ces bases n'ayant pas encore été atteints par la fouille en 2007, on ne peut que proposer des hypothèses sur les premiers états du bâtiment à ce stade de l'étude.

Les deux bases présentent un plan similaire mais non pas identique et sont orientées de façon opposée (fig. 41 et 42). Elles sont quadrilobées, avec des lobes de deux tailles différentes, organisés en patte d'oie : un lobe d'un côté, trois de l'autre (deux semblables encadrant un plus petit). Les deux bases présentent un tore débordant, mais celui de la base 1009 est plus aplati. Des petits supports ont été sculptés sous les tores : ce sont de simples blocs rectangulaires pour la base 1009, alors que le support conservé sur la base 1010 est plus travaillé (fig. 42). Les deux bases sont en partie bûchées, 1009 étant la mieux conservée.

A partir de comparaisons stylistiques suggérées par Claude Andrault, une datation de 1220-1230 peut être proposée pour ces bases, proches de celles de la croisée du transept de l'église abbatiale gothique de Marmoutier ou encore de celles de la cathédrale de Verdun (VIOLLET-LE-DUC 1854-1869) (fig. 43). En se fondant sur ces éléments de comparaison, nous pouvons supposer que les bases 1009 et 1010 sont encore enfouies sur plusieurs dizaines de centimètres.

Si l'on se fie aux indications textuelles qui attribuent la construction de l'hôtellerie à l'abbé Hervé de Villepreux (1179-1189)⁸, cette hypothèse de datation conduit à s'interroger sur l'origine des bases et sur leur état au moment de leur installation : s'agit de remplois et dans ce cas ont-elles été placées déjà brisées? De plus, le fût visible actuellement ne correspondant pas aux bases, faut-il restituer deux phases de supports ou bien ces fûts ont-ils été placés au même moment que les bases, ce qui parlerait en faveur d'un remploi de l'ensemble ?

L'extension de la partie fouillée du bâtiment permet de se rendre compte que les colonnes axiales et les colonnettes engagées dans les murs 1001 et 1002 forment trois travées. En raison de l'inflexion du bâtiment, la travée orientale est vraisemblablement trapézoïdale. L'orientation des bases quadrilobées laisse supposer que les colonnettes engagées correspondent aux lobes des bases centrales qui ont vraisemblablement porté des colonnes quadrilobées dans un premier temps, remplacées ensuite par les fûts cylindriques.

Cette partie du bâtiment était probablement voûtée, mais selon Claude Andrault, consultée sur ce point, il est difficile de déduire la structure des voûtes à partir des vestiges visibles actuellement. Les colonnettes ont pu n'avoir qu'un rôle décoratif et ne pas supporter la retombée de voûtes.

La poursuite de la fouille en 2008 permettra de déterminer la période d'installation des bases et ainsi de préciser la chronologie des états de l'hôtellerie.

_

⁸ .Pour une analyse plus poussée des données chronologiques, tant textuelles qu'architecturales, voir le bilan proposé en deuxième partie du rapport.

L'occupation extérieure au sud du bâtiment (secteur 1)

1. Une occupation exterieure au sud du batiment posterieure a la demolition des murs 1006 et 1007 (sequences 516 et 532)

La séquence 532 est composée des US 40291 et 40202 (et de manière moins certaine de 40229 et 40231) qui sont des couches d'ardoises cendreuses et charbonneuses qui scellent une grande partie septentrionale du secteur 1. L'interprétation de ces couches est difficile à proposer et il est possible que cette séquence corresponde simplement à un type d'occupation particulier au sein de la séquence 516, qui est immédiatement postérieure. Cette dernière correspond à une occupation de type extérieur datée par la céramique de la seconde moitié du 17^e siècle au plus tôt (Marmoutier 2006 : 31) pendant laquelle les murs 1007 et 1006 n'existent déjà plus. Leur démolition n'a toutefois laissé aucune trace archéologique.

2. Deux structures contemporaines? M.1007 et le Fait 1040 (Sequences 535, 536) (fig. 44)

2.1. M. 1007

La construction de M.1007 a été identifiée comme la séquence 536. L'extrémité méridionale de M.1007 est bien connue par la forme de la tranchée de construction (F 1039), alors qu'au nord il est recoupé par la tranchée 1032 (séquence 565); il est certain toutefois qu'il venait s'appuyer contre le mur 1001. La fonction de M.1007 n'est pas assurée et il n'est même pas certain qu'il s'agisse bien d'un mur : en effet il n'est composé que de deux blocs, qui de surcroît ne sont pas liés par du mortier. Il n'y a pas non plus de mortier à leur surface, ce qui aurait suggéré la présence d'une assise supplémentaire. Il est aussi difficile de savoir s'il a ou non fonctionné avec d'autres faits. Toutefois, cette séquence est postérieure à la séquence 538.

2.2. Le fait 1040

Le fait 1040 est un creusement long (2,30 m) et étroit (environ 16 cm) d'orientation grossièrement nord-sud qui pourrait correspondre à une sablière (séquence 535). Là encore l'extrémité nord n'est pas connue ; la structure se prolongeait sans doute jusqu'au mur 1001 mais a été recoupée par la tranchée 1032 (séquence 565) tandis qu'au sud elle s'interrompt brusquement. Il faut noter que ce creusement est parallèle à M.1007 ce qui tendrait à suggérer que ces deux séquences peuvent être contemporaines. Stratigraphiquement, cela est envisageable (là encore cette séquence est scellée par la séquence 532 et elle est assurément postérieure à la séquence 538) mais il n'est pas possible d'étayer davantage cette hypothèse.

3. LA CONSTRUCTION DU MUR 1006 (SEQUENCE 534) ET UN DECAISSEMENT DU SECTEUR?

Le mur 1006 est situé le long de la limite sud de la zone de fouille. Il est seulement conservé sur 2 assises de moellons et aucune tranchée de construction n'ayant été observée à la fouille, il a probablement été construit en tranchée aveugle (fig. 45). Le niveau à partir duquel ce mur a été construit n'est pas connu, sans doute plus haut que le niveau de l'arase actuelle. Ainsi il est probable qu'une partie de la stratification manque. Son niveau

d'arasement est recouvert par 40202 (séquence 532), ce qui indique qu'il a été détruit avant cette séquence.

Un autre fait semble avoir été perturbé par un décaissement du secteur : le trou de poteau 1041 (séquence 533). Il paraît isolé (topographiquement et stratigraphiquement) et son interprétation est très difficile. Sa faible profondeur laisse penser que le niveau de creusement ne correspond pas au niveau d'apparition : il était sans doute plus profond et on envisage aisément qu'une partie de la stratification manque. Il est cependant possible de dire que la séquence 533 est antérieure à la séquence 532 puisque que 40202 scelle son remplissage.

4. LA REPRISE DU MUR 1005 (SEQUENCE 537) (FIG. 45)

Toute la partie méridionale du mur 1005 a été reprise lors de la séquence 537. Cette modification du mur est antérieure à la construction du mur 1006 construit sur la couche 40226 qui elle-même recouvre l'arase de M.1005.

La partie nord du mur, encore partiellement dégagée, est construite en moyen appareil, alors que la partie sud, reprise lors de la séquence 537, est faite de moellons liés avec un mortier de chaux, recouvrant la face est du mur, la seule visible.

Le mur 1005 a par ailleurs été modifié plus tard, lors du rehaussement du niveau du sol intérieur du bâtiment et du percement de la porte 1002 (séquences 510, 565) : un escalier a été aménagé sur l'arase du mur, comme le montre la présence d'une marche (fig. 45).

Ce mur pourrait correspondre à la paroi orientale d'une tourelle d'escalier hors œuvre, qui est représentée sur les vues du monastère au 17^e siècle (la vue du *Monasticon Gallicanum* comme celle de la collection Gaignières). La tourelle serait donc située hors de l'emprise de la fouille, immédiatement à l'ouest de la section 40.

5. UNE OCCUPATION EXTERIEURE (SEQUENCE 538)

Une importante couche argileuse de couleur brune a été interprétée comme un niveau de remblais dont la surface a été piétinée, sans doute un niveau de sol extérieur (US 40228) que la céramique recueillie permet de dater du 16^e siècle.

6. LE FAIT 1053 (SEQUENCE 539)

Le niveau précédemment décrit scelle directement le remplissage 40281 du fait 1053. Ce dernier correspond à une fosse ovale peu profonde (US 40298) située à l'ouest du secteur. Il n'est pas certain que le niveau de creusement observé à partir de l'US 40227 corresponde au niveau de creusement originel : la faible profondeur (10 cm) suggère un creusement effectué à partir d'un niveau plus haut qui aurait été décaissé depuis. Ni les relations stratigraphiques, ni l'organisation spatiale, ni même la nature du remplissage caractérisé par une très grande quantité de charbon ne permettent de préciser la fonction de ce creusement. Pour les mêmes raisons, il n'est pas d'avantage possible de l'associer à d'autres faits.

7. Une succession de series de trous de piquets et de fins niveaux de remblai (sequences 540 a 546) (fig. 46)

Un ensemble de faits a été découvert dans le secteur 1, essentiellement des trous de piquet, qui ont pu être regroupés en séquences lorsque plusieurs d'entre eux ont des relations stratigraphiques comparables.

Il s'agit des séquences 540, 542, 544, 546, qui ne correspondent donc pas nécessairement à une association pertinente, mais simplement au regroupement de l'ensemble des trous de piquet scellés entre deux niveaux.

Les couches séparant ces groupes de trous de piquet sont généralement des niveaux de remblai piétinés selon une orientation est-ouest, ce qui peut correspondre à une circulation vers la tourelle de l'escalier (M.1005).

L'ensemble des séquences comprises entre 540 et 546 peuvent être interprétées comme l'utilisation continue et dense d'un espace dédié à une même activité indéterminée mais maintes fois renouvelée ayant nécessité de planter des séries de piquets.

7.1. La séquence **540**

Il s'agit d'un regroupement de six faits : deux sont des trous de piquets (1065 et 1096) d'environ 2 cm de diamètre, les autres sont des creusements un peu plus importants mais toujours peu profonds. L'ensemble formé par cette séquence est impossible à interpréter : leur regroupement ne dessine aucune structure lisible.

7.2 La séquence 541

Cette séquence correspond à l'US 40336, c'est-à-dire à une couche de mortier pulvérulent interprétée comme un probable niveau de construction. Plus qu'un véritable niveau qui scelle le remplissage des trous de piquets de la séquence 542, il s'agit simplement d'un lambeau de niveau qui occupe la partie centrale du secteur 1.

7.3. La séquence **542**

Il s'agit d'une séquence regroupant une série assez complexe de trous de piquets et/ou de poteaux. Le seul élément motivant ce regroupement est que tous ces faits sont situés entre les niveaux 40336 (séquence 541) et 40314-40387 (séquence 544).

En réalité, ces différents petits faits ne sont pas tous strictement contemporains mais l'observation fine de leur succession chronologique ne permet pas d'avancer une hypothèse probante sur leur interprétation : là encore l'implantation de ces creusements ne dessine pas de structure facilement repérable.

7.4. La séquence **543**

Cette séquence correspond à l'US 40314-40387 : un sédiment argileux de couleur grise, avec de nombreuses inclusions de tuffeau, du mortier et du charbon. Ce niveau est recoupé par tous les trous de piquets appartenant à la séquence précédemment décrite et il scelle le remplissage d'une grande partie des trous de piquets de la séquence 544. On a affaire à un sol de circulation extérieure.

7.5. La séquence **544**

Sont ici regroupés 21 trous de piquet. Comme dans les séquences précédentes, tous ne sont pas contemporains et leur regroupement ne permet pas de reconnaître une quelconque structure.

Le très grand nombre de trous de piquets indique pourtant sans aucun doute une activité dense dans cet espace assez réduit, à proximité du mur 1001.

7.6. La séquence **545**

La séquence 545 correspond à une grosse poche de tuffeau pulvérulent (US 40420-40301) qui occupe la partie centrale du secteur. Stratigraphiquement, elle se situe sous l'importante série de trous piquets (séquence 544), mais participe peut-être à une même action continue. Ce niveau recouvre le remplissage de la dernière série de trous de piquet (séquence 546).

7.7. La séquence **546**

Cette dernière série correspond à un ensemble de treize trous de piquets. Les mêmes remarques que celles faites précédemment s'appliquent tout à fait à cet ensemble.

8. DES NIVEAUX PIETINES INDIQUANT UNE CIRCULATION EST-OUEST (SEQUENCES 547 ET 548)

Deux couches ont été regroupées dans la séquence 547 (US 40449 et 40475). Comme pour les niveaux des séquence 541, 543 et 545, il s'agit de remblais piétinés composés de mortier et de morceaux de tuffeaux ou de galets qui là encore correspondent à un sol extérieur marquant un cheminement est-ouest (fig. 46).

A la fin de la campagne de fouille 2007, un ensemble de couches caractéristiques a été mis au jour (séquence 548). Les US 40450 et 40479 constituent un niveau essentiellement composé de galets et de sable de quartz mélangés à des fragments et des paillettes d'ardoises. Comme pour la séquence précédente, il est manifeste qu'il s'agit d'un niveau de circulation orienté dans le sens est-ouest reliant les deux saillies méridionales du mur 1001 (M.1005 et M.1003) (fig. 46).

Une zone d'inhumation au nord de l'hôtellerie (secteur 4)

Une zone d'inhumation a été découverte sous les niveaux correspondant à la reprise du bâtiment et du contrefort 1127 (séquence 558; *cf. supra*, §11). Cet espace funéraire était scellé par un niveau de tuffeau concassé (US 40044) et a été en partie perturbé par le creusement du fait 1033, le long de M.1002 (séquence 558) (fig. 47).

Six sépultures ont été repérées, dont cinq fouillées en 2007 : S.52 et S.53 ont été entièrement fouillées, S.54, 55, 56 l'ont été en partie, du fait de leur emplacement ou de leur état de conservation. La sépulture S.57, quant à elle, a été simplement repérée et correspond au niveau d'arrêt de la fouille.

Cette zone funéraire est située plus haut que les derniers niveaux fouillés à l'intérieur du bâtiment, mais elle est plus ancienne, l'étude de la céramique permettant une datation des 12^{e-} 13^e siècles (fig. 51). Ces sépultures et les niveaux d'occupation qui leur sont associés peuvent être organisées en cinq séquences (fig. 47).

1. LES PREMIERES INHUMATIONS (SEQUENCES 561, 562, 563, FIG. 47)

La première étape d'inhumation correspond aux sépultures S.54, 55, 56 mais il est possible de distinguer deux séquences d'inhumation, séparées par un niveau de remblais.

1.1. La sépulture 56 (séquence 563)

La sépulture 56, la plus ancienne mise au jour, est située au centre du secteur 4, en partie sous la limite nord de la fouille (séquence 563). Seuls les os d'un pied étaient visibles dans la coupe, le reste du squelette étant en dehors de la zone de fouille. La fosse a été comblée avec un sédiment argileux gris mêlé de poudre de tuffeau, contenant des ossements redéposés dont ceux d'un adolescent de 14 ans dans un bon état de conservation (US 40271 : deux fémurs et ossements du pied). La présence de ces os implique que le creusement de la fosse a perturbé une inhumation antérieure, dont les restes ont été jetés dans la nouvelle tombe au moment du comblement. La céramique découverte dans le comblement 40271 permet de dater cette inhumation du 12^e siècle.

1.2. Les remblais (séquence 562)

L'ensemble de la zone observée a ensuite été couverte d'un épais remblai de tuffeau jaune d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (US 40215, 40224, séquence 562). La sépulture 56 a donc été recouverte et son emplacement oublié. Ce niveau de remblai présente une surface de piétinement, l'ensemble étant fortement compacté.

1.3. Les sépultures 54 et 55 (séquence 561)

Deux sépultures recoupent cette surface de circulation : S.54 et S.55 (séquence 561). La première, située à l'ouest, a été en grande partie détruite par la construction du mur 1004, réalisée en tranchée étroite. La fosse n'est conservée que sur une longueur de 30 cm pour une largeur de 80 cm, qui semble être la largeur d'origine du creusement ; la profondeur conservée est de 50 cm. Le squelette a dû être entièrement perturbé étant donné l'emplacement du mur 1004.

La sépulture 55 a quant à elle été creusée en partie au-dessus de la sépulture 56, dont elle recoupe l'extrémité orientale. La fosse étant en grande partie située en dehors de la zone fouillée, sous la coupe nord, seule une faible partie a été dégagée (80 cm de long sur une largeur de 20 cm).

Une datation des 12^{e-}13^e siècle est possible pour la sépulture S.55 grâce aux tessons de céramique retrouvés dans le comblement. S.54 n'a quant à elle pas livré de tessons, étant donné la faible surface fouillée.

2. UN REMBLAIEMENT DE LA ZONE FUNERAIRE (SEQUENCE 560)

A la suite de cette première phase d'inhumation, l'ensemble de la zone observée a été recouvert de niveaux d'occupation, masquant l'emplacement des tombes des séquences antérieures.

Un premier niveau de circulation (US 40221, 40372) était présent sur l'ensemble la zone fouillée et scellait les sépultures 54 et 55 (fig. 47), la partie sud ayant été perturbée par le creusement du fait 1033. Cette couche, d'une épaisseur maximale de 4 cm, est composée de limon cendreux riche en charbons, avec des ardoises et des fragments de tuffeau roulé. La céramique permet une datation de ces couches des 12^e-13^e siècles.

Une succession de niveaux d'occupation et de remblais s'étendait au-dessus de 40221-40372. La couche 40371, composée d'un sédiment argilo-sableux brun avec des fragments de silex et de tuffeau à arrêtes vives, semble correspondre à un remblai, plus épais au centre du secteur. Un niveau fin de tuffeau jaune la recouvre (US 40215), lui-même scellé par un niveau de circulation sableux contenant des cendres et des charbons formant des poches par endroits (US 40207). Celui-ci est recouvert par une couche très hétérogène avec des fragments de tuffeau, d'ardoises et de TCA.

Un autre niveau de circulation (US 40211) situé au centre du secteur était lui aussi riche en cendres et en charbons. Sa composition était semblable à celle de l'US 40207.

A l'est du secteur, l'occupation semble différente : il n'existe pas de niveaux charbonneux. Une couche composée de mortier de chaux avec des blocs de tuffeau pourrait correspondre à un niveau de circulation (US 40148). Elle était située entre deux couches de remblais argileux contenant des galets de quartz et des fragments de tuffeau (US 40076 et 40149).

3. LA DERNIERE SEQUENCE D'INHUMATION (SEQUENCE 559)

Les sépultures 52 et 53 constituent la dernière séquence d'inhumation repérée dans la partie fouillée de l'espace funéraire. Les deux fosses sont orientées est-ouest, parallèlement au mur 1002 (fig. 47). Ces sépultures sont contemporaines : elles sont toutes deux creusées dans les couches 40221, 40207 et 40195 (des niveaux de circulation riches en charbons) et scellées par la couche 40044 (niveau de circulation composé de tuffeau concassé qui paraît avoir été piétiné). La sépulture 52 a en partie recoupé la fosse de S.56.

3.1. La sépulture 52 (fig. 48)

La sépulture 52, au nord du secteur, était surmontée d'un bloc de tuffeau taillé et gravé d'une marelle, situé au-dessus de la tête du défunt. La sépulture 53, au sud de la précédente, semblait être recouverte d'un monticule de terre, d'une nature identique au comblement. La présence de ces marquages en surface montre que le niveau de creusement des tombes était

conservé et que l'on peut par conséquent restituer le niveau de circulation au moment de l'inhumation de ces deux corps.

La fosse de la sépulture 52 mesure 1,93 m de long pour une largeur de 0,59 m à la tête et 0,57 m aux pieds et une profondeur d'une quarantaine de centimètres. Le comblement de la fosse, un sédiment sableux clair (US 40154 et 40169), contenait des ossements redéposés (plusieurs ossements de faune ainsi que des ossements humains : un humérus, deux fragments de crâne et une mandibule présentant une agénésie dentaire - cinq molaires manquent). Les ossements humains ne montraient aucune cassure ni altération, contrairement aux ossements de faune, qui sont vraisemblablement des ossements erratiques issus de dépôts de déchets domestiques. Le corps inhumé est celui d'une femme adulte déposée en décubitus dorsal, la tête à l'ouest, les avant-bras ramenés sur le ventre. Le squelette était en bon état de conservation et en connexion anatomique. La ceinture pelvienne était en connexion très étroite et l'épaule droite présentait une compression, contrairement à l'épaule gauche. Les pieds reposaient contre la paroi de la fosse et les patella étaient restées en place. La décomposition s'étant faite dans le volume du corps, il pourrait s'agir d'une inhumation en pleine terre ; la présence d'un linceul ne peut pas être écartée. Les tessons de céramique découverts dans le comblement 40154-40169 permettent également de dater la sépulture des 12^e-13^e siècles.

3.2. La sépulture **53** (fig. 49)

L'inhumation S.53 a été faite dans une fosse plus profonde que celle de S.52 : 0,75 m de profondeur, pour 2 m de long et 0,75 m de large à la tête pour 0,57 m aux pieds. Le comblement (US 40214) contenait deux crânes humains redéposés : le premier était situé à 25 cm du sommet de la fosse, le second à une dizaine de centimètres au-dessus du squelette en place. Là encore, le bon état de conservation des ossements en surnombre indiquerait que des tombes antérieures ont été perturbées et que les ossements de ces dernières ont été immédiatement déposés dans la nouvelle fosse. La tombe contenait également plusieurs pots, des vases à encens, placés au cours du comblement de la fosse au-dessus des pieds du défunt (fig. 49). Un pot entier (une oule) percé d'un trou dans la partie haute de la panse était recouvert d'un fond brisé, utilisé comme couvercle. L'ensemble était renversé sur le côté au moment de la mise au jour et posé au-dessus des fragments d'un second pot qui contenait une matière charbonneuse. Cette oule peut être datée du 12e siècle.

Cette tombe contient le corps d'un homme adulte, déposé en décubitus dorsal, ses avantbras ramenés sur le ventre. Comme pour la sépulture 52, les ossements sont en bon état de conservation et en connexion anatomique. La décomposition s'est également faite dans le volume du corps : les deux épaules étaient en compression (plus importante à gauche) et la ceinture pelvienne était en connexion. Les pieds reposaient également contre le bord de la fosse, le pied droit recouvrant légèrement le pied gauche et les *patella* étaient en place. L'hypothèse d'une inhumation en pleine terre peut également être proposée pour cette sépulture et là aussi un linceul a pu envelopper le corps.

4. CONCLUSION: UN CIMETIERE DE LAÏCS

La fouille de cette année a donc révélé la présence d'une zone d'inhumation inconnue jusqu'à présent, au pied même de l'hôtellerie du monastère, côté nord. Le nombre et la disposition des sépultures, alignées sur le bâtiment, plaident en faveur d'un lieu d'inhumation organisé et régulièrement utilisé, même si le recoupement de fosses antérieures montre que l'on avait probablement perdu la mémoire de leur emplacement au moment où est intervenue

une nouvelle inhumation. Les ossements ont du moins été déshumanisés car, lorsque des tombes antérieures ont été perturbées, les restes osseux ont été simplement jetés dans la nouvelle fosse en cours de comblement.

La présence d'une femme et d'un adolescent indique que cet espace funéraire n'était pas réservé à la communauté religieuse mais qu'il a accueilli des laïcs (une population de type familial). L'emplacement même de cette zone d'inhumation va dans ce sens : les tombes sont situées à proximité immédiate de la porte de Sainte-Radegonde, dans une sorte d'avant-cour délimitée par l'hôtellerie au sud, par le coteau au nord et par l'église abbatiale à l'est. Cet espace, à partir duquel on accédait à l'hôtellerie, par le passage voûté occidental, était dévolu à l'accueil ; l'existence d'une zone funéraire ouverte aux laïcs à cet emplacement n'est donc pas improbable. On constate la même proximité entre hôtellerie et sépultures de laïcs sur d'autres sites monastiques, tels que celui de Notre-Dame de Nevers, récemment fouillé par B. Saint-Jean Vitus. Pour une époque plus ancienne, un long 9^e siècle, deux groupes de tombes, partiellement explorés, ont été identifiés en bordure d'une vaste hôtellerie qui connut plusieurs états successifs : alors que le groupe situé au nord-est réunit cinq tombes bien individualisées d'hommes, de femmes et d'adolescents, le groupe implanté à l'opposé, vers l'extérieur, sur un talus instable régulièrement sapé par les inondations, n'a livré que des femmes et des enfants en bas âge qui ont pu être inhumés dans des fosses collectives (SAINT-JEAN VITUS 2005: 78-81). Le second groupe apparaît donc davantage comme des sépultures de relégation que comme des inhumations privilégiées. A Marmoutier, la localisation des tombes repérées, à l'intérieur même de l'enceinte monastique et face à l'église abbatiale, invite à v voir une zone d'inhumation privilégiée.

La faible surface fouillée à ce jour ne permet pas de connaître l'extension de ce cimetière mais celle-ci a dû influer sur le mode d'occupation de cet espace (accueil, accès à l'hôtellerie, accès à l'église). L'emplacement des portes de l'hôtellerie contemporaines des tombes n'est d'ailleurs pas connu actuellement, si l'on excepte le passage voûté à l'ouest.

Cette découverte ajoute donc un nouveau lieu funéraire à ceux déjà connus par les textes ou par l'archéologie. Pour le Moyen Âge central, si l'on exclut les tombes des abbés mentionnées dans la chronique du monastère, la topographie funéraire nous est surtout révélée par le récit de la dédicace de l'église abbatiale en 1096, étudié par E. Zadora-Rio. La consécration de la nouvelle abbatiale par le pape Urbain II fut en effet l'occasion de consacrer deux nouveaux cimetières qui s'ajoutaient à un cimetière préexistant, celui des moines, que l'on peut supposer à l'intérieur de l'enceinte. Les trois espaces funéraires étaient contigus mais leur emplacement reste imprécis, surtout pour les deux premiers :

- le même jour que l'église abbatiale, fut consacré par l'archevêque de Reggio, Rangerius, et par l'évêque de Signi, un cimetière séparé du cimetière des moines par un mur ; ce nouveau lieu d'inhumation n'étant pas attaché à une église distincte, il devait être dans la dépendance directe du cimetière des moines (qui ne semble pas correspondre au cloître) ;
- le cimetière de Saint-Nicolas fut consacré le jour suivant par le pape lui-même, les indications topographiques fournies permettant de le localiser en bordure de Loire, sur une longueur d'environ 400 à 500 m pour une largeur de 250 m, soit une superficie de l'ordre d'une dizaine d'hectares (fig. 50).

Le faste de cette cérémonie célébrée par le pape lui-même, qui consacra en tout cinq cimetières lors de son voyage en France, manifeste la volonté d'accentuer la sacralisation des espaces funéraires, destinés à accueillir les vivants autant que les morts. E. Zadora-Rio propose ainsi de voir dans la consécration du cimetière Saint-Nicolas de Marmoutier l'origine d'une forme d'habitat qui apparut en Anjou à l'extrême fin du 11^e siècle et se développa dans le courant du 12^e siècle : les cimetières habités fondés *ex nihilo*, avant même la construction d'une église, et qui furent en général consacrés par les évêques (ZADORA-RIO 2000).

Dans l'état actuel des investigations, l'origine de la zone funéraire découverte en 2007 n'étant pas connue, on est enclin à y voir un lieu d'inhumation créé après la construction de l'hôtellerie dont le mur nord a guidé l'implantation des fosses mais seule la suite de la fouille pourra nous dire s'il existe des tombes antérieures à la période des 12^e - 13^e siècles.

LE MONASTERE ET LA LOIRE : DETECTION D'UN EVENTUEL PALEOCHENAL A TRAVERS L'ENCLOS

Un des volets du programme de recherche porte sur l'environnement du monastère et notamment sur les relations entre la Loire, qui coule au sud de l'enceinte, et l'espace aménagé par la communauté au fil des siècles. Les sources écrites médiévales et modernes témoignent à la fois des dégâts occasionnés par les crues avant comme après la construction des levées et de la présence dans l'enclos d'un cours d'eau parfois identifié à la Cisse. Tel est le cas dans le devis établi en 1725 pour la construction d'une nouvelle infirmerie, le bâtiment dit des Trois-Frontons (fig.1), qui recommande des « fondations très profondes surtout du côté vers le midi où on sera obligé de bâtir sur l'ancien lit de la Cisse qui passait autrefois au travers du jardin » (H 232, cité dans COOWAR 1999 : 72).

L'identification à la Cisse, une rivière qui prend sa source sur le plateau de Blois et se jette aujourd'hui dans la Loire à quelques kilomètres en amont de Marmoutier, n'est pas admissible sur le plan géologique. Afin d'identifier l'existence éventuelle d'un paléochenal de la Loire, traversant le monastère d'est en ouest – la présence d'eau étant aussi attestée à la hauteur des tours de justice (fig.1 : n°5) – une double intervention a été programmée avec nos collègues du laboratoire de géologie de l'Université de Tours dirigé par Jean-Jacques Macaire (GéEAC, EA 2100) :

- la réalisation de quatre forages carottés exécutés le 5 juillet 2007 par une équipe réunissant Jean-Jacques Macaire, Jean-Gabriel Bréherét, Stéphane Rodrigues, Jean-Paul Bakyono et Isabelle Gay-Ovéjéro, avec la participation de Jean-Baptiste Rigot et d'Elisabeth Lorans (LAT);
- 2) une prospection géophysique conduite le 25 juillet par Florent Hinschberger pour préciser l'emprise d'un éventuel paléochenal, que les forages n'avaient pas permis d'identifier avec certitude.

Le texte qui suit correspond aux rapports établis respectivement par Isabelle Gay-Ovéjéro pour les forages et par Florent Hinschberger pour la prospection géophysique. Seules ont été modifiées la mise en page et la numérotation des figures pour créer une séquence continue d'illustrations.

3.1. Les forages carottés

Quatre forages carottés ont été exécutés, un à l'est, où les arbres qui apparaissent sur la photographie aérienne ont été maintenant abattus, trois plus à l'ouest, sur le tracé supposé du cours d'eau souterrain (paléochenal ?) mentionné par les sources textuelles (fig. 2).

Le forage carotté MAR1 (fig. 3) a traversé tout d'abord 3,06 m de matériel hétérométrique anthropisé composé de sables plus ou moins graveleux à matrice brun-grisâtre à brunâtre renfermant de nombreux fragments d'ardoise, de tuffeau et charbon. Ces matériaux sont interprétés comme étant des remblais anthropiques. En-dessous, ce sont des dépôts naturels qui ont été traversés jusqu'à la profondeur de 7,44 m. Il s'agit de matériel fin siltoargileux brunâtre, compact et micacé (306-324 cm de profondeur) recouvrant des dépôts sableux hétérométriques colmatés au sommet sur 6 cm (324-330 cm) par des fines, puis

propres en profondeur (330-744 cm). Ces sables présentent une signature pétrographique typique de la Loire (présence notamment de grains de basaltes).

Chronologiquement, la série peut être interprétée de la façon suivante : les matériaux grossiers de la base indiquent la proximité du chenal avec des dépôts de type barre sédimentaire sablo-graveleuse. Les dépôts montrent ensuite une nette diminution de l'hydrodynamisme permettant le colmatage des sables (insertion de particules fines entre les grains grossiers), puis la décantation de particules silto-argileuses dans un environnement calme, mis en eau de façon temporaire. Il pourrait s'agir de dépôts de bras mort (chenal abandonné) ou de dépôts type plaine d'inondation.

Le matériel d'investigation (carottier à percussion ELJEKAMP) n'a pas permis de forer au-delà de 7,44 m de profondeur au niveau de MAR1 et d'atteindre le substrat des alluvions.

Les essais de forages réalisés dans la partie ouest (fig.2 : MAR2 à 4) n'ont pas permis d'atteindre les dépôts naturels sous les remblais anthropiques de démolition. Seulement 140 cm de remblais anthropiques ont pu être traversés par MAR2, avant refus. MAR3 et MAR4 : refus respectifs à 75 cm de profondeur sur un bloc de tuffeau et mortier de chaux et 50 cm de profondeur.

Afin de préciser l'emplacement du « bras de la Loire » traversant l'enceinte de Marmoutier d'est en ouest, dont il est question dans les sources écrites, il sera réalisé, dans la partie est de l'enceinte dépourvue de bâtiments, un transect N-S à l'aide de l'outil géophysique avant de plus amples investigations par carottage.

3.2. La prospection géophysique

3.2.1. Introduction : objectifs de la prospection géophysique

La prospection géophysique a été réalisée par Florent Hinschberger (Laboratoire GéEAC-EA 2100, Université de Tours) le mercredi 25 juillet 2007 sur le site de Marmoutier (Indre-et-Loire). Cette prospection a été effectuée à la demande d'Elisabeth Lorans (UMR 6173, CITERES). Elle avait pour but de détecter un éventuel paléochenal de la Loire traversant l'enceinte de Marmoutier d'est en ouest et dont il est question dans les sources écrites.

Une reconnaissance par forages, réalisée deux semaines auparavant, le 5 juillet 2007, a permis de mettre en évidence un dépôt de silt argileux d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur situé à près de 3 m de profondeur (forage **MAR1**, localisation **fig. 4**). Il pourrait s'agir de dépôts de bras mort (paléochenal abandonné) ou de dépôts de type plaine d'inondation. Au-dessus, les dépôts sont assez hétérogènes et hétérométriques à matrice silto-argileuse (remblais anthropiques), tandis qu'au-dessous on trouve des sédiments fluviatiles sablo-graveleux. Une reconnaissance par géophysique apparaît utile afin de préciser la localisation de l'éventuel paléochenal comblé et d'optimiser l'implantation de nouveaux forages carottés.

3.2.2. Les outils géophysiques mis en œuvre

Le paramètre physique étudié lors de la prospection est la **conductivité électrique** des terrains, donnée en milli-Siemens par mètre (mS/m). Son inverse est la **résistivité** en Ohm.mètre $(\Omega.m)$. La conductivité des formations géologiques varie fortement suivant leur nature et leur teneur en eau. Dans le cas présent, les dépôts silto-argileux de comblement de chenal devraient se signaler par de fortes valeurs de conductivité, contrairement aux dépôts sablo-graveleux plus résistants. De plus, le terrain étant assez plat (excepté dans les « cuvettes » au sud), la profondeur

de la nappe alluviale doit rester relativement constante. Les variations de conductivité mesurées devraient donc surtout refléter des changements lithologiques et non hydrologiques.

Deux outils géophysiques complémentaires ont été utilisés pour la prospection :

- Un **conductivimètre EM31** (Géonics). Il s'agit d'une perche électromagnétique de 4 m de long mesurant la conductivité électrique du sous-sol sans contact direct avec le sol. Sa profondeur d'investigation est de 6 m environ en mode vertical (mode V) communément utilisé. Cet appareil, porté par l'opérateur, permet de réaliser rapidement des transects et des cartes de conductivité sur de grandes surfaces. Il est cependant sensible aux perturbations électromagnétiques (lignes haute tension) et à la présence de corps métalliques aériens ou enfouis.
- Un **résistivimètre SYSCAL Jr.** (Iris Instruments), permettant de mesurer la résistivité du sous-sol le long de transects (traînées de résistivité) ou à la verticale d'un même point (sondages électriques) en faisant varier la profondeur d'investigation. Le dispositif Wenner a été utilisé lors de cette prospection ; il est caractérisé par un écartement « a » des électrodes identique pour chaque mesure.

3.2.3. Les mesures géophysiques

La prospection a été réalisée dans la partie est de l'enceinte dépourvue de bâtiments, excepté un hangar (**fig. 4**). Il s'agit du seul secteur relativement préservé du site, celui-ci ayant été remblayé ou déblayé dans ses autres parties. Le terrain, autrefois boisé, est en herbage et friches, hormis quelques rares noyers.

Trois types de mesures géophysiques ont été effectués :

- Un transect de référence orienté nord-sud (profil L1, fig. 5) mesurant 110 m de long et recoupant le forage MAR1. Ce profil est localisé sur la figure 4. Le long de ce profil ont été mesurées tous les 5 m la conductivité EM31 en mode vertical ("mode V", profondeur d'investigation 6 m), la conductivité EM31 en mode horizontal ("mode H", profondeur d'investigation 3 m), et la conductivité fournie par le résistivimètre avec un écartement « a » des électrodes égal à 1 m (profondeur d'investigation voisine de 50 cm). Cette dernière mesure renseigne sur les niveaux très superficiels et ne peut permettre d'identifier un éventuel paléochenal. Cependant elle permet de corriger les mesures EM31 en mode vertical de l'influence des niveaux superficiels qui ne nous intéressent pas. Ce transect permet donc de repérer les anomalies conductrices et de préciser si leur origine est profonde ou superficielle;
- Une série de **14 profils EM31** en mode vertical permettant d'établir une **carte de conductivité du site** sur une surface de 1,5 ha environ (**fig. 6**). Les mesures sont effectuées tous les 5 m le long des profils, et les profils sont espacés de 5 m à proximité du forage MAR1 et de 10 m en bordure de la zone prospectée (fig. 4). Au total, 372 valeurs de conductivité ont été enregistrées. La densité de mesures (5*5 m ou 5*10 m) et l'orientation majoritairement N-S des profils sont choisies de manière à mettre en évidence un éventuel paléochenal orienté E-W;
- Trois sondages électriques S1, S2 et S3 localisés le long du transect L1 (fig. 4 et 5), dont les valeurs de résistivité sont fournies dans le **tableau 1** (représentation graphique **fig. 7**). Ces sondages ont été inversés avec le logiciel Winsev afin d'obtenir des modèles géologiques (**fig. 8**).

3.2.4. Résultats et interprétations

— Le transect de référence L1 (**fig. 5**)

Le profil de référence montre de <u>fortes variations de conductivité électrique</u>, notamment dans les couches superficielles (courbes EM31-mode H, en rouge, et Résistivimètre {a=1 m}, en vert, avec une profondeur d'investigation de 3 m et 0,5 m respectivement). Ceci témoigne d'un terrain de surface assez hétérogène correspondant vraisemblablement aux **remblais anthropiques** relevés sur le forage MAR1 entre 0 et 3 m de profondeur. Ceux-ci sont en effet caractérisés par une abondance de matériel hétérométrique. En revanche l'anomalie résistante à X=110 m, visible avec les mesures de surface, est probablement liée à la présence d'un noyer juste à cet endroit (assèchement local du sol et présence d'un réseau racinaire).

Les mesures à plus grande profondeur d'investigation (EM31-mode V, en bleu) permettent d'identifier une zone un peu plus conductrice entre X=80 m et X=120 m le long du transect, avec un maximum de 13 mS/ à X=90 m. Ceci pourrait indiquer la présence d'une couche de matériau fin à cet endroit (**paléochenal**?); cependant le faible contraste de conductivité entre ce secteur et le reste du transect nous impose de rester prudent, d'autant plus que les couches superficielles hétérogènes perturbent le signal profond. En outre, les mesures EM31-mode V corrigées de l'influence des 50 premiers centimètres (courbe marron) semblent montrer que la zone conductrice n'est pas continue mais s'interrompt à X=100 m.

— La carte de conductivité du site (**fig. 6**)

La conductivité varie de 3,7 à 12 mS/m sur la zone prospectée, ce qui confirme l'hétérogénéité des terrains. Des "poches conductrices" apparaissent en différents endroits (au sud du forage MAR1, au SE et au NE de la zone d'étude). Il est délicat de les relier entre elles, car elles sont séparées par des "seuils" plus résistants. Aucun paléochenal conducteur n'est donc clairement mis en évidence.

Cependant les seuils résistants pourraient être dus à des hétérogénéités dans les remblais anthropiques superficiels, masquant la continuité d'un éventuel paléochenal. Un lien entre la poche conductrice centrale et celle située au SE peut ainsi être envisagé, permettant d'imager un paléochenal orienté globalement SE-NW (fig. 6). Il n'est pas impossible que celui-ci se prolonge vers l'ouest, mais la présence du gymnase n'a pas permis d'effectuer des mesures à cet endroit. Nous ne pouvons non plus exclure une connexion entre la poche conductrice centrale et celle située au NE. Enfin les faibles valeurs de conductivité mesurées à l'ouest (représentées en rouge) pourraient être liées à la présence de remblais plus épais en surface. De manière générale, l'hétérogénéité des remblais anthropiques superficiels constitue un obstacle à l'identification d'un paléochenal sous-jacent, d'où l'intérêt de réaliser des sondages électriques.

— Les données de sondages électriques (fig. 7 et 8)

Les sondage **S1** a été effectué au niveau du forage MAR1 (décalé de 1 m de manière à éviter les perturbations liées au forage). Le sondage **S2** a été effectué à 30 m au sud de S1 (ce qui correspond à X=90 m sur le transect L1), à l'endroit le plus conducteur de la poche conductrice centrale, c'est-à-dire au niveau de l'éventuel paléochenal reconnu avec la carte de conductivité EM31. Enfin le sondage **S3** est situé à X=100 m sur le transect L1, soit 20 m au sud de S1.

La profondeur d'investigation pour S1 et S2 atteint une dizaine de mètres (environ 5 m pour S3). Les résistivités mesurées pour chaque sondage sont reportées dans le tableau cidessous :

a (m)	S1 (= forage Mar1)	S2	S3
0,2	83	59	
0,3	81	61	
0,4	82	69	53
0,7	76	79	44
1	68	87	40
1,5	62	89	45
2	62	92	49
3	70	93	63
4	85	99	81
5	102	111	101
7	131	140	133
10	168	189	
15	199	230	
20	209	211	
33	168		

Tableau 1: valeurs de résistivité (en Ohm.mètre) des 3 sondages électriques S1, S2 et S3. Ces 3 sondages sont situés le long du transect de référence L1, respectivement à X=120 m (forage MAR1), X=90 m et X=100 m

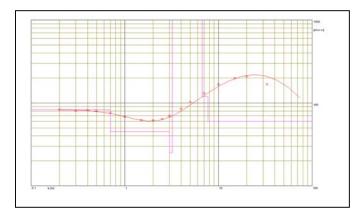


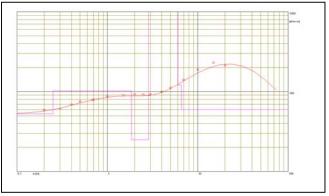
Figure 7 : Représentation graphique des trois sondages électriques S1, S2 et S3.

Les trois courbes de sondage sont assez semblables en profondeur, pour a>4 m, où la résistivité augmente fortement. Cette couche « profonde » correspond probablement aux dépôts sablo-graveleux de la Loire reconnus sur le forage MAR1 au-dessous de 3,30 m de profondeur. La baisse de résistivité observée à partir de a = 20 m sur S1 et S2 pourrait être liée à la présence de la nappe alluviale ou au substrat...

En revanche, les trois courbes diffèrent fortement pour les niveaux superficiels (a<4 m), traduisant l'hétérogénéité des terrains.

L'inversion des données de sondages permet de proposer les modèles géologiques suivants pour S1 et S2 (**fig. 8**) :





Sondage S1 : (calibré avec forage MAR1)

- <u>remblais anthropiques</u> assez résistants entre 0 et 3m de profondeur
- <u>silt argileux</u> conducteurs (25 ohm.m) entre 3 et 3,20 m.
- <u>sables propres à graviers</u> (résistivité 2000 ohm.m) entre 3,20 et 6,70 m.
- sables saturés (nappe d'eau) entre 6,70 et 7,70 m.
- Substrat plus conducteur à 7,70 m (hypothétique)

Sondage S2:

- <u>remblais anthropiques</u> assez résistants entre 0 et 1,80 m de profondeur
- couche conductrice (silts argileux) entre 1,80 et 2,80 m. (dépôts de paléochenal?)
- <u>sables propres à graviers</u> (résistivité 2000 ohm.m) entre 2,80 et 6 m.
- couche plus conductrice en dessous de 6 m de profondeur (nappe d'eau et/ou substrat ?)

Figure 8: Modèles géologiques établis à partir des données de sondages électriques S1 et S2 (logiciel Winsev 5). **NB**: en raison des lois d'équivalences, les valeurs de profondeur calculées dans chacun des modèles pour les différentes couches sont hypothétiques. Il existe plusieurs modèles pouvant rendre compte d'un même sondage.

L'inversion des données du sondage **S1** montre que la présence d'une couche conductrice peu épaisse (0,2 m) à 3 m de profondeur n'a quasiment aucune influence sur la forme de la courbe de sondage : on enregistre au contraire une remontée de la résistivité pour a>2 m. Ceci n'a rien d'étonnant : pour se signaler sur un sondage, une couche doit être d'autant plus épaisse qu'elle est profonde, surtout si le contraste de résistivité entre elle et les couches environnantes est peu marqué. Les dépôts silto-argileux ne peuvent donc être mis en évidence avec le sondage S1. En revanche la baisse de résistivité observée à partir de a = 20 m sur S1 implique la présence d'une couche plus conductrice (nappe d'eau et/ou substrat) vers 7 m de profondeur.

L'inversion des données du sondage **S2** montre qu'un corps conducteur est présent à moyenne profondeur (situé entre 1,80 et 2,80 m de profondeur sur le modèle, il se traduit par un replat sur la courbe du sondage). Il pourrait s'agir de dépôts de silts argileux de type paléochenal; cependant il peut paraître étonnant qu'ils ne soient pas situés plus en profondeur, ces dépôts apparaissant à 3 m sur S1. La présence de matériau plus conducteur au sein même des remblais anthropiques ne doit pas être exclue... Enfin, comme pour S1, l'existence d'une couche conductrice vers 6-7 m de profondeur est attestée (nappe d'eau et/ou substrat).

L'inversion des données du sondage **S3**, contrairement à S2, ne révèle aucune couche conductrice en profondeur. Soit les dépôts silto-argileux sont trop fins pour se signaler (cas de S1), soit ils ne sont pas présents à cet endroit.

3.2.5 Conclusions

Les mesures géophysiques ne permettent pas de renseigner avec certitude la présence d'un paléochenal colmaté de matériaux fins, aucune anomalie conductrice de forme allongée n'étant reconnue sur la carte de conductivité. Des poches conductrices sont cependant mises en évidence sur le site ; elles pourraient signaler la présence de dépôts silto-argileux de type paléochenal, ou de matériaux plus conducteurs au sein des remblais anthropiques superficiels.

Afin de vérifier ces hypothèses, quelques nouveaux forages pourraient être envisagés au niveau des poches conductrices. Plus précisément, un premier forage pourrait être réalisé à 30 m au sud de MAR1, au cœur de la poche conductrice centrale (sondage S2). Si le résultat était positif (présence d'un paléochenal), il serait intéressant d'implanter deux autres forages au milieu de chacune des deux poches conductrices situées au NE et au SE de la zone prospectée, afin de préciser l'orientation du paléochenal.

TRAVAUX SUR L'ENCEINTE : BILAN PROVISOIRE

En 2007, des travaux ont permis d'observer le mur d'enceinte du monastère en deux endroits opposés (fig. 1) :

- 1) à l'ouest, à l'occasion de la construction de nouveaux locaux d'enseignement ;
- 2) à l'est, pour la création d'un nouveau portail d'accès, destiné à terme à être utilisé à la fois par l'établissement scolaire de Marmoutier et par les visiteurs du site archéologique.

Cette brève note présente seulement la nature des travaux et des observations qui ont été réalisés, les données elles-mêmes étant traitées dans le cadre d'un mémoire de master 2 d'archéologie préparé cette année par Marion Vantomme et portant sur l'ensemble de l'enceinte du monastère.

1. Les travaux touchant l'enceinte occidentale

En octobre 2007, les travaux ont commencé par la destruction d'anciens bâtiments préfabriqués qui longeaient le mur occidental, ainsi dégagé (fig. 2). En outre, le passage des engins mécaniques nécessitant l'élargissement provisoire du portail existant, le mur a été détruit sur une faible longueur, du côté nord, ce qui a permis de l'observer en coupe (fig. 3).

La construction du nouveau bâtiment d'enseignement qui longera le mur, a également nécessité le nivellement du terrain vers le nord, à proximité immédiate du terrain appartenant à la Ville. La surveillance de ces terrassements le 30 octobre n'a montré aucun dépôt anthropique mais la présence de terre végétale sur une épaisseur de 90 cm.

La construction étant prévue sans sous-sol, aucune observation en profondeur n'a été possible, si ce n'est au sud du portail, dans une fosse quadrangulaire d'environ 8 m de côté et profonde de 1,5 m. Les parois de ce creusement n'ont révélé aucun dépôt anthropique.

2. Le percement de l'enceinte orientale

A l'est, ont été entrepris des travaux affectant plus fortement l'enceinte et depuis longtemps programmés par la Ville de Tours en accord avec l'Association Longchamp, propriétaire de l'établissement scolaire. A la suite de l'acquisition par la Ville de terrains supplémentaires nécessaires à la mise en valeur des vestiges archéologiques (fig. 4), le percement d'une nouvelle porte s'imposait sur le front est. Les travaux, d'abord engagés en janvier 2007 mais aussitôt interrompus pour des questions d'ordre juridique, ont repris en octobre et se poursuivront dans les premiers mois de l'année 2008. Ils sont exécutés pour partie par les services techniques de la Ville, pour partie par l'entreprise Hory-Chauvelin, sous la direction d'Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques.

Le sol intérieur étant plus élevé que le sol extérieur de 90 cm, l'intervention a commencé par le terrassement d'une superficie d'environ 285 m², pour atteindre la cote 49 m NGF (fig. 5 a). Un sondage plus profond exécuté le long du mur a mis au jour un état plus ancien de l'enceinte, arasé pour laisser place à la construction actuelle qui ne doit pas remonter au-delà du 18^e, voire du 19^e siècle (fig. 5 b et 6). Un second mur, perpendiculaire à l'enceinte et appuyé contre elle, a également été révélé sur toute la largeur de la surface décapée (Fig. 5 c et 6). Les plans anciens ne montrant aucune construction à cet emplacement, sa fonction demeure inconnue. A une date indéterminée, dans le courant du 19^e ou du 20^e

siècle, trois fosses quadrangulaires, d'1,2 à 1,3 m de côté, ont été creusées parallèlement à l'enceinte, dont une a recoupé le mur perpendiculaire. Leur disposition régulière et l'homogénéité du comblement, contenant de la céramique, suggèrent leur contemporanéité. Il a pu s'agir de chablis.

En décembre, la démolition de l'enceinte a été menée à bien par l'entreprise Hory-Chauvelin, sur une longueur de 5 m environ, destinée à recevoir le nouveau portail de 3,5 m de large (fig. 5 d et e). Du côté nord, au droit du mur, les fondations de l'enceinte ont été coupées sur une hauteur d'un mètre environ pour installer des gaines techniques sans atteindre la base de la construction. A l'extérieur, le creusement de deux fosses d'1 m³ chacune, destinées à recevoir deux contreforts placés de part et d'autre du portail, a été également surveillé mais n'a révélé aucun dépôt anthropique ancien. Le travail de maçonnerie sera exécuté en janvier et les abords du portail, à l'intérieur, seront aménagés.

CONCLUSION: PROJETS POUR 2008

En 2008, dernière année de l'autorisation triennale en cours, le travail de terrain prendra, comme en 2007, plusieurs formes :

- fouille:

- 1) en zone 1, poursuite de la fouille des secteurs 1 et 2, en tenant compte de la profondeur des dépôts les plus anciens qui seront peut-être inaccessibles pour des raisons de sécurité. En outre, la mise en valeur du site, prévue à moyen terme, peut exiger le maintien en place de certains éléments. D'une manière générale, les maçonneries ne sont pas démontées, hormis certaines de petite taille dont la suppression facilite la lecture des vestiges ;
- 2) en zone 4, la fouille des niveaux associés à l'hôtellerie devrait être achevée, à moins que les couches médiévales se révèlent aussi épaisses que les niveaux modernes.
- étude architecturale de l'ancienne hôtellerie : les derniers relevés des maçonneries accessibles sans échafaudage seront effectués en zone 3 afin de conclure l'étude du bâtiment dans laquelle seront insérées les informations provenant de la zone 4.
- étude géologique : en fonction des résultats obtenus cette année, des carottages supplémentaires seront réalisés pour mieux localiser les traces d'un éventuel paléochenal.
- étude de l'enceinte : les observations opérées en deux parties de l'enceinte à l'occasion de travaux seront exploitées et insérées dans une étude complète de la clôture monastique conduite dans le cadre d'un master 2 d'archéologie.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

Recueil des Chroniques de Touraine, A. Salmon éd., Tours, 1854.

Cahiers de fouille

BLANC 1979

P.-M. Blanc, cahier de fouilles: Marmoutier 80, TR.I, années 1979-1980, AMT n° 30, 101 p.

SAINRAT 1979

J.-G. Sainrat, cahier de fouilles : Chœur 1-1979, AMT n° 27, non paginé.

Rapports de fouille inédits (sans titre)

LELONG 1976

LELONG 1977

LELONG 1979

LELONG 1980

LELONG 1981

Bibliographie

COOWAR 1999

Coowar N., Evolution topographique de l'abbaye de Marmoutier du Moyen Age au XIXe siècle, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du Moyen Âge, Université de Tours, 2 vol. dactyl. (sous la direction d'Elisabeth Lorans).

GASNAULT 1961

Gasnault P., Le tombeau de saint Martin et les invasions normandes dans l'histoire et dans la légende, *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 47, n° 144 : 51-66.

LELONG 1987

Lelong C., L'abbatiale romane de Marmoutier, Bulletin monumental, 145-II: 173-204.

LELONG 1989

Lelong C., L'abbaye de Marmoutier, Chambray-lès-Tours, Editions C.L.D.

Marmoutier 2005

Lorans E. (dir.), Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2005. Première campagne de relevé et de fouille, Université de Tours, LAT, 2 vol. dactyl.

Marmoutier 2006

Lorans E. (dir.), *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2006*, Université de Tours, LAT, 2 vol. dactyl.

MAROT 2006

Marot E., Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire), analyse archéologique des vestiges antérieurs au 11^e siècle, mémoire de Master 2 recherche, sous la direction de E. Lorans, doc. dactyl. 2 vol.

SAINT-JEAN VITUS 2005

Saint-Jean Vitus B., Vivre et travailler à l'ombre de l'abbaye Notre-Dame du 7ème au 19ème siècle : les fouilles archéologiques de la rue Saint-Genest à Nevers, *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 54 : 65-96.

VIOLLET-LE-DUC 1854-1869

Viollet-le-Duc E., Dictionnaire raisonné de l'architecture française du 11^e au 16^e siècle.

ZADORA-RIO 2000

Zadora-Rio E., Lieux d'inhumation et espaces consacrés : le voyage d'Urbain II en France (août 1095-août 1096), in Vauchez A. (éd.), Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques, Rome, Ecole française de Rome : 197-213 (Collection de l'Ecole française de Rome, 273).